

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, November 17, 2025

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 3:58 p.m. [ET] to study Bill C-3, An Act to amend the Citizenship Act (2025).

**Senator Rosemary Moodie (Chair)** in the chair.

**The Chair:** Welcome, senators. My name is Rosemary Moodie. I'm a senator from Ontario and the chair of this committee.

Before we begin, I would like to have senators introduce themselves.

**Senator Osler:** Senator Flodeliz (Gigi) Osler from Manitoba.

**Senator McPhedran:** Senator Marilou McPhedran, also from Manitoba.

**Senator Senior:** Senator Paulette Senior from Ontario.

[*Translation*]

**Senator Boudreau:** Victor Boudreau from New Brunswick.

[*English*]

**Senator Arnold:** Dawn Arnold, also from New Brunswick.

**Senator Coyle:** Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia.

**Senator Hay:** Katherine Hay, Ontario.

**Senator Cardozo:** Andrew Cardozo, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Youance:** Suze Youance from Quebec.

**Senator Miville-Dechêne:** Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

**Senator Cuzner:** Minister, welcome. Rodger Cuzner, Nova Scotia.

**Senator Arnot:** Welcome, minister. David Arnot from the home of the Grey Cup champions, the Saskatchewan Roughriders.

**The Chair:** Thank you, senators.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 17 novembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 15 h 58 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025).

**La sénatrice Rosemary Moodie (présidente)** occupe le fauteuil.

**La présidente :** Bienvenue, chers collègues. Je m'appelle Rosemary Moodie. Je suis sénatrice de l'Ontario et présidente de ce comité.

Avant de commencer, j'invite les sénatrices et sénateurs à se présenter.

**La sénatrice Osler :** Sénatrice Flodeliz (Gigi) Osler, du Manitoba.

**La sénatrice McPhedran :** Sénatrice Marilou McPhedran, également du Manitoba.

**La sénatrice Senior :** Sénatrice Paulette Senior, de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Boudreau :** Victor Boudreau, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

**La sénatrice Arnold :** Dawn Arnold, du New Brunswick.

**La sénatrice Coyle :** Mary Coyle, d'Antigonish en Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Hay :** Katherine Hay, Ontario.

**Le sénateur Cardozo :** Andrew Cardozo, Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Youance :** Suze Youance, du Québec.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Cuzner :** Bienvenue, madame la ministre. Rodger Cuzner, Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Arnot :** Bienvenue, madame la ministre. David Arnot, du berceau des champions de la coupe Grey, les Roughriders de la Saskatchewan.

**La présidente :** Merci, chers collègues.

Today, we begin our study of Bill C-3, An Act to amend the Citizenship Act (2025). Joining us today for the first panel, we welcome The Honourable Lena Metlege Diab, Minister of Immigration, Refugees and Citizenship. Thank you for joining us today. For your opening statement, you will have five minutes, which will be followed by questions from committee members. Minister, the floor is yours.

[*Translation*]

**The Honourable Lena Metlege Diab, P.C., M.P., Minister of Immigration, Refugees and Citizenship:** Thank you very much, Madam Chair. Thank you for inviting me this afternoon.

I begin by acknowledging that we're gathering on the traditional, unceded territory of the Algonquin Anishinaabe people.

Bill C-3 seeks to resolve the status of the remaining lost Canadians and bring fair access and clarity to citizenship by descent.

[*English*]

As senators know, the Ontario Superior Court of Justice struck down key provisions of the first-generation limit to citizenship by descent, finding that they violated equality and mobility rights under the Charter. Bill C-3 ensures that a child born or adopted abroad by a Canadian with a substantial connection to this country has access to citizenship, no matter which parent passes it on or where the family lives. That substantial connection must be proven through physical presence in Canada for at least 1,095 days before the child's birth or adoption.

[*Translation*]

Some senators have asked whether these days should fall within a fixed window, such as three years within the last five. We considered that carefully. But citizenship by descent is not naturalization. It's not granting citizenship to someone new. It's verifying that a Canadian born or adopted abroad has a substantial connection to this country before they can pass on citizenship to their child also born or adopted abroad.

A five-year window risks excluding people who have built their connection to Canada in stages. The only test that properly applies is the substantial connection test for the parent. That ensures fairness for families while protecting the value of Canadian citizenship.

Nous commençons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025). Notre premier témoin est l'honorable Lena Metlege Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Merci de vous joindre à nous, madame. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire, qui sera suivie des questions des membres du comité. Madame la ministre, vous avez la parole.

[*Français*]

**L'honorable Lena Metlege Diab, c.p., députée, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté :** Merci beaucoup, madame la présidente. Merci de m'avoir invitée cet après-midi.

Je commence par souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabé.

Le projet de loi C-3 vise à régulariser le statut des Canadiens perdus restants et à clarifier les conditions d'accès à la citoyenneté par filiation.

[*Traduction*]

Comme les sénateurs le savent, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a invalidé les principales dispositions limitant l'accès à la citoyenneté par filiation à la première génération, estimant qu'elles violaient les droits à l'égalité et à la mobilité garantis par la Charte. Le projet de loi C-3 garantit qu'un enfant né ou adopté à l'étranger par une Canadienne ou un Canadien ayant un lien manifeste avec ce pays a accès à la citoyenneté, peu importe lequel des parents la transmet ou l'endroit où vit la famille. Ce lien manifeste doit être prouvé par une présence physique au Canada pendant au moins 1 095 jours avant la naissance ou l'adoption de l'enfant.

[*Français*]

Certains sénateurs ont demandé si ces jours devaient être compris dans une période déterminée, par exemple trois ans au cours des cinq dernières années. Nous avons examiné la question attentivement. L'accès à la citoyenneté par filiation n'est pas une naturalisation. Il ne s'agit pas d'accorder la citoyenneté à une nouvelle personne. Il est question de vérifier qu'une Canadienne ou un Canadien né ou adopté à l'étranger a un lien manifeste avec ce pays avant de pouvoir transmettre sa citoyenneté à son enfant également né ou adopté à l'étranger.

Une fenêtre de cinq ans risque d'exclure les personnes qui ont établi leur lien avec le Canada par étape. Le seul critère qui s'applique de manière appropriée est celui du lien manifeste du parent. Il garantit aux familles un traitement équitable tout en préservant la valeur de la citoyenneté canadienne.

*[English]*

It's worth noting that many affected by Bill C-3 are children. I really want to stress that. Because the first-generation limit was imposed in 2009, those directly impacted are 16 and younger. Since citizenship by descent is established at birth or granted after adoption, future cases will likely arise early in life.

We've heard concerns that Bill C-3 could open the floodgates to new citizens. Based upon available evidence, we expect applications in the tens of thousands over time, not hundreds of thousands. Between January 2024 and July 2025, we received just over 4,200 applications under the interim measure for those affected by the first-generation limit. I have staff with me who can better explain these elements, if need be. Previous amendments in 2009 and 2015 saw around 20,000 people apply for proof of citizenship.

In all instances, we did not see a surge in applications.

The net fiscal impact should be limited. Some in this cohort are already in Canada, contributing to general revenues, and those abroad are generally not eligible for most domestic social programs; you still have to qualify for those, even if you come here for the provincial/territorial social programs.

*[Translation]*

Bill C-3 is about ensuring that no Canadian family is left on the margins of citizenship because of outdated rules. It upholds fairness, protects equality, and honours the generations of Canadians who have built their lives across borders while keeping roots here at home. I look forward to working with you to see this important bill become law.

*[English]*

Those are my comments. I look forward to any questions.

If I have any more time of the five minutes, I will simply say that this is not the first time this bill has been here. In fact, it has been a number of years in the making. I just happen to be the lucky minister who has inherited trying to put it on the other side, hopefully, and make it law.

Again, I'm here with very excellent people at the table. I have had many briefings, because it might not be a law that applies to many people, but for the people for whom it will be applicable, this is their life. This is very important. It is a complex piece of

*[Traduction]*

Il convient de noter que bon nombre des personnes concernées par le projet de loi C-3 sont des enfants. La limite de l'accès à la citoyenneté à la première génération ayant été imposée en 2009, les personnes directement concernées sont celles âgées de 16 ans et moins. Comme l'accès à la citoyenneté par filiation est acquis à la naissance ou accordé après l'adoption, les futurs cas concerneront probablement de très jeunes enfants.

Nous avons eu vent d'inquiétudes selon lesquelles le projet de loi C-3 pourrait ouvrir la voie à un afflux massif de nouveaux citoyens. D'après les données disponibles, nous prévoyons des dizaines de milliers de demandes au fil du temps, et non des centaines de milliers. Entre janvier 2024 et juillet 2025, nous avons reçu un peu plus de 4 200 demandes au titre de la mesure provisoire visant les personnes concernées par la limite de l'accès à la citoyenneté à la première génération. Les modifications précédentes, apportées en 2009 et 2015, ont incité environ 20 000 personnes à demander une preuve de citoyenneté.

Dans tous les cas, nous n'avons pas constaté d'augmentation du nombre de demandes.

L'incidence nette sur le budget devrait être modérée. Certains membres de cette cohorte se trouvent déjà au Canada et contribuent aux recettes publiques, tandis que ceux qui sont à l'étranger ne sont généralement pas admissibles à la plupart des programmes sociaux nationaux. Toutefois, il faudra qu'ils le deviennent même s'ils entrent au Canada en vertu de programmes sociaux provinciaux ou territoriaux.

*[Français]*

Le projet de loi C-3 vise à garantir qu'aucune famille canadienne ne soit laissée de côté en matière de citoyenneté à cause de règles obsolètes. Il garantit un traitement équitable, préserve l'égalité et rend hommage aux générations de Canadiens qui ont choisi de vivre à l'étranger tout en conservant leurs racines ici, leur pays natal. J'ai hâte de travailler avec vous pour que cet important projet de loi devienne loi.

*[Traduction]*

C'est là tout ce que j'avais à vous dire, et je me mets à votre disposition pour répondre à vos questions.

Si vous m'accordez un peu plus de temps, je dirai simplement que ce n'est pas la première fois que nous sommes saisis de ce projet de loi. En fait, celui-ci est en gestation depuis des années et il se trouve que j'ai la chance d'être la ministre qui a hérité de la tâche de le faire adopter.

Je suis accompagnée de personnes très compétentes. J'ai bénéficié de nombreuses séances d'information au sujet de cette loi parce que, si elle ne vise pas forcément un grand nombre de personnes, elle revêtira un caractère existentiel pour celles à qui

legislation — more than one would normally think when they look at it. Thank you so much.

**The Chair:** Thank you, minister. We will now proceed to questions from committee members. For this panel, senators will have four minutes for their question, which includes the answer.

**Senator Osler:** Minister, thank you for being here today.

In December 2024, this committee conducted a pre-study of Bill C-71, which was a bill to amend the Citizenship Act. This committee made the following remarks in its report:

... concerns were raised by some stakeholders about the requirements for recognizing the citizenship of the children of internationally born adoptees. Your committee heard diverging perspectives on this point and, therefore, encourages the Government of Canada to engage with relevant stakeholders to further investigate this issue and consider amendments to the bill, if required.

As you know, that bill died on the Order Paper in January 2025. Bill C-3 is a direct reintroduction of Bill C-71, yet the same concerns persist around adopted children and citizenship by descent. The testimonies presented during this committee's pre-study of Bill C-71 do not appear to have influenced the drafting of Bill C-3. Because the bill continues to treat adopted children differently than natural-born children, the Canadian Bar Association has raised this as a concern under section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In fact, the Canadian Bar Association urges an amendment to Bill C-3 to ensure that adopted children are granted Canadian citizenship retroactively to their date of birth to ensure that all children of Canadian citizens are treated equally under the law.

Minister, prior to Bill C-3 being tabled, did the Government of Canada engage with relevant stakeholders to further investigate this issue? If so, why does the current framework for citizenship by descent continue to treat adoptees differently from children born to Canadian citizens?

**Ms. Metlege Diab:** Thank you for that question.

Let me just make preliminary remarks and then turn it over to the officials who are with me in order to answer more.

elle s'appliquera. C'est un aspect très important. Il s'agit d'une mesure législative complexe et, à l'examen, on se rend compte qu'elle va au-delà de ce qu'on peut imaginer a priori. Merci beaucoup.

**La présidente :** Merci, madame la ministre. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité. Pour ce tour, les sénateurs disposeront de quatre minutes pour leurs questions, réponses comprises.

**La sénatrice Osler :** Merci pour votre présence, madame la ministre.

En décembre 2024, le comité a effectué une étude préalable du projet de loi C-71, qui visait à modifier la Loi sur la citoyenneté. Voici ce qu'on peut notamment lire dans son rapport :

[...] certains intervenants ont fait part de leurs inquiétudes concernant les conditions de reconnaissance de la citoyenneté des enfants de personnes adoptées nées à l'étranger. Votre comité a entendu des points de vue divergents sur cette question et encourage donc le gouvernement du Canada à s'engager avec les intervenants concernés pour examiner ce problème de manière plus approfondie et envisager des amendements au projet de loi, le cas échéant.

Comme vous le savez, ce projet de loi est mort au Feuilleton en janvier 2025. Le projet de loi C-3 est une mouture différente du projet de loi C-71, mais les mêmes préoccupations persistent au sujet des enfants adoptés et de la citoyenneté par filiation. Les témoignages présentés lors de l'étude préalable du projet de loi C-71 par ce comité ne semblent pas avoir influencé la rédaction du projet de loi C-3. Étant donné que ce texte réserve un traitement différent aux enfants adoptés qu'aux enfants nés au pays, l'Association du Barreau canadien a soulevé cette préoccupation en vertu de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. En fait, l'Association du Barreau canadien réclame un amendement au projet de loi C-3 pour que les enfants adoptés obtiennent la citoyenneté canadienne rétroactivement à leur date de naissance en sorte que tous les enfants des citoyens canadiens bénéficient d'un traitement égal aux yeux de la loi.

Madame la ministre, avant que le projet de loi C-3 ne soit déposé, le gouvernement du Canada a-t-il consulté les parties prenantes pour approfondir cette question? Dans l'affirmative, pourquoi le cadre actuel de la citoyenneté par filiation continue-t-il de traiter les enfants adoptés d'une manière différente des enfants nés de citoyens canadiens?

**Mme Metlege Diab :** Je vous remercie de cette question.

Permettez-moi de dire quelques mots avant de céder la parole aux fonctionnaires qui m'accompagnent pour qu'ils puissent vous répondre plus en détail.

The intent and the structure of the bill is to treat children adopted and born abroad as similarly as possible, including applying the same rules for them to pass on citizenship to their children born or adopted abroad.

From my briefings, the approach has been guided by case law. Bill C-3 does not alter the existing framework governing international adoptions; rather, it extends access to citizenship beyond the first generation where a Canadian parent's substantial connection has been demonstrated.

After Bill C-3, if it comes into force in its present form, Canadians who are born or adopted abroad will be able to pass on citizenship to their child subsequently born or adopted abroad in the same manner.

Would you mind if I turn it to —

**Senator Osler:** Can officials tell us if consultations with the relevant stakeholders occurred between Bill C-71 and the drafting of Bill C-3?

**The Chair:** You have 50 seconds in which to do so.

**Uyen Hoang, Director General, Citizenship, Immigration, Refugees and Citizenship Canada:** Thank you for the question, senator.

As you may know, Bill C-3 is, more or less, a mirror of Bill C-71, so there are no substantive changes. When we introduced and when the government introduced Bill C-71 and Bill C-3, in each case, we had met with stakeholders, including adoptee stakeholders, to discuss the content of the bill and to hear their concerns.

Bill C-3 remains the way it is because it is addressing the court's decision on the first-generation limit. The court's decision was not directly related to adoptees. We are simply taking the bill and extending access to citizenship to adoptees as well in order to ensure that those adopted abroad are treated as similarly as possible to those born abroad.

**Senator Hay:** Equity can actually be hard to come by in many places and in Canada. How does Bill C-3 re-enforce Canada's identity as an inclusive nation that values family unity and diversity, and what message does this send to people in Canada and to the international community?

**Ms. Metlege Diab:** Thank you for that question. Again, some of that is subjective. Other parts of it would be, I guess, objective, but it depends on the individual. From my perspective, there are people who have ties to a country — and here we're talking about Canadians who may not necessarily have lived here

Dans son objet et dans sa structure, le projet de loi vise, autant que faire se peut, à traiter de la même façon les enfants adoptés et ceux nés à l'étranger, notamment par l'application des mêmes règles de transmission de la citoyenneté à leurs propres enfants nés ou adoptés à l'étranger.

D'après mes notes d'information, cette approche s'est appuyée sur la jurisprudence. Le projet de loi C-3 ne modifie pas le cadre actuel régissant les adoptions internationales, mais il étend plutôt l'accès à la citoyenneté au-delà de la première génération, quand le lien substantiel d'un parent canadien est démontré.

Si le projet de loi C-3 est appliqué dans sa forme actuelle, les Canadiens nés ou adoptés à l'étranger pourront transmettre la citoyenneté à tout enfant né ou adopté à l'étranger de la même façon.

Si vous me le permettez, je vais demander à...

**La sénatrice Osler :** Les fonctionnaires peuvent-ils nous dire si des consultations avec les intervenants concernés ont eu lieu entre le projet de loi C-71 et la rédaction du projet de loi C-3?

**La présidente :** Vous avez 30 secondes pour répondre.

**Uyen Hoang, directrice générale, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :** Merci pour la question, sénatrice.

Comme vous le savez peut-être, le projet de loi C-3 est plus ou moins un miroir du projet de loi C-71. Il n'y a donc aucun changement de fond. Quand nous avons... quand le gouvernement a présenté les projets de loi C-71 et C-3, dans chaque cas, nous avions rencontré des parties prenantes, notamment des personnes adoptées, pour discuter du contenu du projet de loi et recueillir leurs préoccupations.

Le projet de loi C-3 est une reprise parce qu'il donne suite à la décision du tribunal relative à la limite à la première génération. La décision de la cour ne concernait pas directement les personnes adoptées. Nous avons simplement repris le projet de loi précédent et avons élargi l'accès à la citoyenneté aux personnes adoptées afin que celles qui sont adoptées à l'étranger soient traitées de la même façon que les personnes nées à l'étranger.

**La sénatrice Hay :** L'équité peut être difficile à obtenir dans de nombreux endroits et au Canada. Comment le projet de loi C-3 renforce-t-il l'identité canadienne en tant que nation inclusive qui valorise l'unité familiale et la diversité, et quel message cela envoie-t-il aux gens du Canada et à la communauté internationale?

**Mme Metlege Diab :** Je vous remercie de cette question. Encore une fois, cela est en partie subjectif. D'autres éléments, je suppose, sont peut-être objectifs, mais tout dépend de la personne concernée. Voici la façon dont je vois les choses. Il y a des gens qui ont des liens avec un pays... nous parlons ici de

all their lives, but through work or through other reasons may have had to leave Canada. So this will allow these people to be able to give that to their children, so that they can pass it on. I'll give one really good example. As a Nova Scotian, we have all kinds of rural communities and a lot of summer cottages where children come back to visit their grandparents every summer. It happens to all of our communities. These grandchildren are not born in Canada, but for all intents and purposes, when you see them, they are as Canadian as any of us because they have an attachment to the country. They have an attachment to the community. They have an attachment to the people living there. So by us saying 1,095 days — and it is not cumulative, it is over before you were born — those children are then allowed to pass on that citizenship to their children, whereas if we were to limit it or make it consecutive, it would really exclude that. We are citizens of the world, most people would say these days. People are mobile. People travel. We go to different places. It is the attachment to the country that I think is really important, and Canada has always been a welcoming country, and this is not just welcoming. This is part of identity and identifying that this is your home.

**Senator Hay:** Thank you.

**Senator McPhedran:** Thank you very much. Madam Minister, you mentioned that this has come to you after many previous ministers, and I want to thank you and your officials for being here and say that I think you are probably the perfect minister to bring this one home. I also want to observe, with the greatest of respect, that the Senate has really worked hard to accommodate and facilitate the schedule for this bill. We all know it is a long time coming, and we all know that it is very important. I do want to observe, minister, and this is more hopefully for you to take back to the cabinet, that as we are here, accelerating, doing everything we can to properly review this bill and then hopefully adopt it, at the same time, another committee, the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples, is facing a bill that has many of the same issues — the restoration of status — and the battle has gone on for decades of Indigenous women who have litigated for decades, won those cases, and here we have before us, from the cabinet, a bill that is this small when the issue is this big. May I just note the irony in this: That here we have Bill C-3 — and it is this big — and then we have Bill S-2, it is only this big, again?

My question is about what is in place to notify Canadians who live abroad on the assumption that this bill is successful, as we hope it will be — what are the mechanisms that are going to be

Canadiens qui n'ont peut-être pas nécessairement vécu ici toute leur vie, et qui ont dû quitter le Canada pour aller travailler ailleurs ou pour d'autres raisons. Cette mesure permettra à ces gens-là de transférer leur nationalité à leurs enfants, pour qu'eux-mêmes puissent la transmettre ensuite. Je vais vous en donner un exemple. La Nouvelle-Écosse est très rurale et nous comptons beaucoup de chalets d'été où les enfants d'expatriés reviennent chaque été pour rendre visite à leurs grands-parents. C'est le cas dans toutes nos collectivités. Or, certains de ces petits-enfants ne sont pas nés au Canada, mais à toutes fins utiles, on les considère comme étant tout aussi Canadiens que n'importe lequel d'entre nous parce qu'ils ont un attachement envers le pays. Ils sont attachés aux communautés. Ils sont attachés aux gens qui y vivent. Donc, au bout de 1 095 jours — période non consécutive qui prend fin avant la naissance d'un enfant de deuxième génération —, ces enfants sont autorisés à transmettre la citoyenneté à leurs progénitures. Si nous limitions le délai ou fixions un nombre de jours consécutifs, nous écartierions cette possibilité. De nos jours, on dit que tout le monde est citoyen du monde. Les gens sont mobiles. Les gens voyagent. Nous allons en différents endroits. C'est l'attachement au pays qui, à mon avis, est vraiment important, et le Canada a toujours été un pays accueillant. Il n'y a pas que cela, mais cela fait partie de l'identité et de l'identification du domicile.

**La sénatrice Hay :** Merci.

**La sénatrice McPhedran :** Merci beaucoup. Madame la ministre, vous avez mentionné que cette tâche vous a été confiée après que de nombreux ministres vous ont précédée, et je tiens à vous remercier, vous et vos collaborateurs, d'être venus nous dire que vous êtes probablement la ministre idéale pour mener ce projet à terme. Je tiens également à préciser, en tout respect, que le Sénat a travaillé très fort pour faciliter l'établissement du calendrier de ce projet de loi. Nous savons tous qu'il s'agit d'une importante mesure attendue depuis longtemps. J'ajouterais, madame la ministre — et j'espère que vous le répercutez au Cabinet —, qu'en cette enceinte, nous sommes en train d'accélérer les choses. Nous faisons tout notre possible pour examiner correctement ce projet de loi que nous espérons adopter en même temps qu'une mesure semblable étudiée par un autre comité, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Cette autre mesure porte sur un grand nombre des mêmes enjeux — le rétablissement du statut — car la bataille dure depuis des décennies contre les femmes autochtones qui ont plaidé et se sont battues en justice sans relâche. Voilà que nous sommes saisis par le Cabinet d'un petit projet de loi tandis que la question est si importante. Puis-je simplement souligner l'ironie du fait que nous avons ici le projet de loi C-3 — qui est gros comme ça — et que nous aurons ensuite le projet de loi S-2 qui ne sera guère plus gros.

J'aimerais savoir ce qui est prévu pour aviser les Canadiens vivant à l'étranger, à supposer que le projet de loi soit adopté comme nous l'espérons. Quels mécanismes seront mis en place

put in place and mobilized so that Canadians scattered around the globe will actually know about the changes in this law?

**Ms. Metlege Diab:** That's an excellent question, actually. They gave me a little briefing Friday morning in terms of what comes next. Hopefully once it is adopted here, there is an implementation plan. Again, nothing is set in stone. We would need Royal Assent, and then Treasury Board would need to approve it through an order-in-council to bring the legislation in force. We would be targeting the second week of December to do that at a Treasury Board meeting. Then we would need to update documents and forms and do a bit of training and engagement with Global Affairs Canada, Canadian Border Services Agency, IRCC and officials.

The department will have proactive communication to inform all persons who may be impacted of their potential change in status and to guide those individuals to IRCC online resources for more information on that. Quite frankly, as I said in the beginning, I know there is fear that we're going to get hundreds of thousands. Our evidence hasn't shown that over the last years where this has been an issue. But we also know not everybody is going to jump to apply either, but for those who want to, the information will be there, and I know the department has been working on this for a long time, as you said, and I want to thank the senators and the Senate Committee and everybody who has been working on this for a number of years now. Thank you for all your work. I'll take the other one back.

**Senator McPhedran:** Thank you.

**Senator Coyle:** Thank you for being with us here today. As you know, minister, Bill C-3 had the predecessor which we are talking about, Bill C-71, and that was not able to be passed due to prorogation, and the timeline to pass this legislation assigned by the courts has been slightly extended into January as we now know, as opposed to this week. It is still clear that we need to pass this legislation swiftly to right some wrongs and grant those rights to those "Lost Canadians."

Can you explain to us how important it is that this bill be passed swiftly and what would the scenario be if this committee were to amend this legislation and what the impact of that might be?

**Ms. Metlege Diab:** Could you ask me the question again?

**Senator Coyle:** Can you explain how important it is that this legislation is passed swiftly? Within that time frame that we now have, which is slightly extended, what would you see the impact of an amendment being on that timeline?

et activés pour que les Canadiens un peu partout dans le monde soient mis au courant des changements apportés à la loi?

**Mme Metlege Diab :** C'est une excellente question. Vendredi matin, on m'a donné une petite séance d'information sur ce qui s'en vient. Une fois que ce texte aura été adopté ici, il devrait être accompagné d'un plan de mise en œuvre. Encore une fois, rien n'est coulé dans le béton. Il faudra la sanction royale, après quoi le Conseil du Trésor devra l'approuver par décret pour que la loi entre en vigueur. Nous ciblons la deuxième semaine de décembre pour le faire lors d'une réunion du Conseil du Trésor. Ensuite, il faudra mettre à jour les documents et les formulaires et faire un travail de formation et de liaison auprès d'Affaires mondiales Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada, d'IRCC et des fonctionnaires.

Le ministère assurera une communication proactive afin d'informer toutes les personnes qui pourraient être touchées par un éventuel changement de statut et de guider ces personnes vers les ressources en ligne d'IRCC pour obtenir plus de renseignements à ce sujet. En toute franchise, comme je l'ai dit au début, je sais qu'on craint que cela n'engendre des centaines de milliers de demandes. Nos données ne témoignent pas d'un problème à cet égard ces dernières années. Nous savons aussi que tout le monde ne va pas se hâter de présenter une demande, mais pour ceux qui le souhaitent, l'information sera là. Je sais que le ministère travaille sur ce dossier depuis longtemps, comme vous l'avez dit, et je tiens à remercier les sénateurs, le comité sénatorial et tous ceux qui travaillent sur ce dossier depuis plusieurs années. Merci pour tout votre travail. Je vais reprendre l'autre question.

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

**La sénatrice Coyle :** Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Comme vous le savez, madame la ministre, le projet de loi C-3 avait un prédecesseur, le projet de loi C-71, qui n'a pas pu être adopté en raison de la prorogation. Nous savons maintenant que le délai fixé par les tribunaux pour l'adoption de cette mesure législative a été légèrement prolongé jusqu'en janvier, au lieu de cette semaine. Il reste clair que nous devons adopter rapidement ce projet de loi pour corriger certaines injustices et accorder ces droits aux « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ».

Pouvez-vous nous expliquer à quel point il est important que ce projet de loi soit adopté rapidement, et quel serait le scénario si notre comité devait modifier cette mesure législative et quelles en seraient les répercussions?

**Mme Metlege Diab :** Pourriez-vous me répéter la question?

**La sénatrice Coyle :** Pouvez-vous nous expliquer à quel point il est important que ce projet de loi soit adopté rapidement? Dans le délai que nous avons maintenant, qui est légèrement prolongé, et quel serait, selon vous, l'impact d'un amendement sur ce délai?

**Ms. Metlege Diab:** The timeline has been amended by the courts to January. The date is prior to us returning to Parliament, and Parliament will adjourn the second week of December. We know that we need to pass this from Parliament — from the House of Commons — by the second week of December because we will physically not be back to do that. Failure to pass the legislation, I think, would probably do exactly what many parliamentarians do not want. That is, it will open it up so that citizenship by descent will have no limit, and that's exactly what a lot of people don't want. So here we have put a substantial connection test and other things. The alternative is not acceptable, to leave it open. We know we need to do something. As I said, the briefing that I had indicated that even after you pass it, it still needs to go to Royal Assent and to an order-in-council by the Treasury Board, et cetera.

If you were to make amendments here at the Senate, which is your prerogative, my understanding of the process, which is limited, quite frankly — that's why I have people with me — is that it would then go back and be debated in the House of Commons. That's my understanding, because then it would open it up, whereas now we have completed debate at the House, and that's why we're here. That's my understanding of the process.

**Senator Coyle:** Thank you.

**Senator Arnot:** Thank you for coming today, and thank you for having a meeting with me last week, which was helpful. I appreciated your openness to discuss the issues.

I commend you because I see this bill cures the issues raised in the *Bjorkquist* decision for two groups — the children born abroad to Canadian parents living abroad and children adopted abroad by Canadian parents who are living abroad. But there is a third group, and that's the intercountry group, children born in a foreign country who are adopted by Canadian parents living in Canada and brought back to Canada to live pursuant to the strict rules of adoption. With that particular cohort — I call that group 3, because it has not been talked about in the past. I see this is the flaw.

The only way to cure it is to amend this legislation. But I'm not going to ask for an amendment to the legislation. I'm going to ask you and your colleagues in the ministry to meet with certain groups, particularly Kat Lanteigne, Don Chapman and other reasonable people who have been working on these issues for over a decade in much frustration. Why I say that is this: In this group 3, this substantial connection test is unlawful. It cannot be applied. You cannot compare group 3 with group 2 in law. Why? Because it is a breach of section 26 (2) of the Hague Convention and the Convention on the Rights of the Child. It's a breach of section 15 of the Canadian Charter of Rights and

**Mme Metlege Diab :** Le délai a été prolongé par les tribunaux jusqu'en janvier. Il expirera avant notre retour au Parlement, dont l'ajournement débutera la deuxième semaine de décembre. Nous savons que le Parlement — la Chambre des communes — doit adopter ce projet de loi d'ici la deuxième semaine de décembre, car nous ne serons pas physiquement de retour pour le faire. Je pense que si le projet de loi n'est pas adopté, cela aura probablement l'effet que redoutent beaucoup de parlementaires. C'est-à-dire que la citoyenneté par filiation sera illimitée, et c'est exactement ce dont beaucoup de gens ne veulent pas. Nous avons donc mis en place l'exigence d'un lien substantiel et d'autres dispositions. L'autre solution, qui est de laisser la porte ouverte, n'est pas acceptable. Nous savons qu'il faut faire quelque chose. Comme je l'ai dit, selon la séance d'information qui m'a été donnée, après que vous l'aurez adopté, le projet de loi devra encore recevoir la sanction royale et faire l'objet d'un décret du Conseil du Trésor, etc.

Si vous deviez apporter des amendements ici, au Sénat, ce qui est votre prérogative, selon ma compréhension du processus, qui est limitée, je l'avoue — et c'est pourquoi je suis accompagnée de collaborateurs —, le projet de loi serait renvoyé à la Chambre des communes pour y être débattu. C'est ce que je comprends, parce que cela rouvrirait le débat, alors que nous avons maintenant terminé d'en débattre à la Chambre, et c'est pourquoi nous sommes ici. C'est ainsi que je comprends le processus.

**La sénatrice Coyle :** Merci.

**Le sénateur Arnot :** Merci d'être venus aujourd'hui, et merci de m'avoir rencontré la semaine dernière, ce qui a été utile. J'ai apprécié votre ouverture à discuter des enjeux.

Je vous félicite parce que je vois que ce projet de loi règle les problèmes soulevés dans la décision *Bjorkquist* pour deux groupes, soit les enfants nés à l'étranger de parents canadiens vivant à l'étranger, et les enfants adoptés à l'étranger par des parents canadiens vivant à l'étranger. Mais il y a un troisième groupe, le groupe international, celui des enfants nés à l'étranger qui sont adoptés par des parents canadiens vivant au Canada et ramenés au Canada pour y vivre conformément aux règles strictes de l'adoption. C'est ce que j'appellerai le groupe 3, car il n'en a pas été fait mention par le passé. C'est là où je vois un défaut.

La seule façon de régler le problème, c'est d'amender cette mesure législative. Mais je ne vais pas demander un amendement à la loi. Je vais vous demander, à vous et à vos collègues du ministère, de rencontrer certains groupes, en particulier Kat Lanteigne, Don Chapman et d'autres personnes raisonnables qui travaillent sur ces questions depuis plus d'une décennie avec beaucoup de frustration. La raison pour laquelle je dis cela est la suivante : dans ce groupe 3, l'exigence d'un lien substantiel est illégale. Elle ne peut pas être appliquée. Vous ne pouvez pas comparer le groupe 3 au groupe 2 en droit. Pourquoi? Parce que cela contrevient au paragraphe 26(2) de la Convention de La

Freedoms, discrimination on the grounds of national origin, and probably a breach of section 7, security of person.

Now, I say that because group 3 children — intercountry adoptees — must be treated in the same manner as in-country adoption, domestic adoption. That's the comparative group. A child who is born in Zambia and adopted by Canadian parents who live in Toronto, and the child grows up in Toronto, must be treated in the same way as any other child who was born in Toronto and adopted by Canadian parents. That's the comparative group. So you cannot apply the substantial connection test to group 3. That's the fundamental flaw.

You and your colleagues may disagree with some of that, but I know that some very well-placed lawyers — I believe the Canadian Bar Association is of the same very strong opinion — also Mr. Choudhry and Ms. Silcoff from two different firms in Toronto agree with what I have just said. This is the flaw. It will, in fact, force Katherine Lanteigne and others, who represent 4,000 lost Canadian children, to litigate. That's anathema. I would like you to commit to working with those stakeholder groups to come up with a reasonable solution, and the reasonable solution probably is an amendment to the act at a later date, because I understand the process and what you have told me. I am convinced that you are right about that. This bill will die if it goes back to the House of Commons.

I'm asking you to commit to working with the stakeholder groups who have a lot to say, are very knowledgeable and have lived for 10 years in frustration. Don't condemn them to the high cost of litigation — some millions of dollars — and 5 or 10 years before it arrives at the Supreme Court of Canada. There should be a legal solution in legislation.

**The Chair:** You have run out of time.

**Senator Arnot:** The answer is yes.

**The Chair:** The minister will not have an opportunity to answer, so we have to move on.

**Senator Senior:** Thank you, minister and staff for being here.

I have two questions. I will ask them both. Could you tell us whether or not you have conducted the Gender-based Analysis Plus on Bill C-3, and what the findings were? That's my first question. My next question is this: In a brief concerning Bill S-245 the Canadian Citizens Rights Council warned that for substantial connection tests based on a person's presence in a country, relevant evidence may be hard to find and difficult to

Haye et à la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est une violation de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, une discrimination fondée sur l'origine nationale et probablement une violation de l'article 7, sur la sécurité de la personne.

Je dis cela parce que les enfants du groupe 3, c'est-à-dire les enfants adoptés à l'étranger, doivent être traités de la même façon que ceux qui sont adoptés au pays. C'est le groupe de comparaison. Un enfant né en Zambie et adopté par des parents canadiens résidant à Toronto, qui grandit à Toronto, doit être traité de la même façon que tout autre enfant né à Toronto et adopté par des parents canadiens. C'est le groupe de comparaison. On ne peut donc pas appliquer l'exigence d'un lien substantiel au groupe 3. C'est là le défaut fondamental.

Vous et vos collègues ne serez peut-être pas d'accord avec moi sur certains points, mais je sais que des avocats très bien placés — je crois que l'Association du Barreau canadien partage la même opinion très tranchée —, ainsi que M. Choudhry et Mme Silcoff de deux cabinets différents à Toronto, sont d'accord avec ce que je viens de dire. C'est là la faille. En fait, cela forcera Katherine Lanteigne et d'autres, qui représentent 4 000 enfants canadiens dépossédés de leur citoyenneté, à intenter des poursuites. C'est inacceptable. J'aimerais que vous vous engagiez à travailler avec ces groupes de parties prenantes pour trouver une solution raisonnable, et la solution raisonnable serait probablement de modifier la loi à une date ultérieure, parce que je comprends le processus et ce que vous m'avez dit. Je suis convaincu que vous avez raison à ce sujet. Ce projet de loi mourra s'il est renvoyé à la Chambre des communes.

Je vous demande de vous engager à travailler avec les groupes d'intervenants qui ont beaucoup à dire, qui sont très bien informés et qui vivent depuis 10 ans dans la frustration. Ne leur imposez pas le coût élevé des litiges — quelques millions de dollars — et cinq ou dix ans d'attente avant d'arriver devant la Cour suprême du Canada. Il devrait y avoir une solution juridique dans la loi.

**La présidente :** Votre temps est écoulé.

**Le sénateur Arnot :** La réponse est oui.

**La présidente :** La ministre n'aura pas l'occasion de répondre, et nous devons donc passer au suivant.

**La sénatrice Senior :** Je remercie la ministre et son personnel d'être ici.

J'ai deux questions. Je vais poser les deux. Pourriez-vous nous dire si vous avez mené l'analyse comparative entre les sexes plus sur le projet de loi C-3, et quelles en ont été les conclusions? C'est ma première question. Ma prochaine question est la suivante : dans un mémoire concernant le projet de loi S-245, le Conseil canadien des droits des citoyens a prévenu qu'en ce qui concerne l'exigence d'un lien substantiel fondé sur la présence

verify, especially after a long period of time has passed. My question is this: What evidence will applicants need to provide to prove the 1,095 of cumulative physical presence in Canada?

**Ms. Metlege Diab:** Let me take your second question first. The department already has mechanisms for assessing physical presence. It is something that Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC, already does. For example, when people apply for citizenship, that's exactly what it does: It already tracks physical presence. We also have some exit and entry data stats, which the department would be able to access from the Canada Border Services Agency, or CBSA, if need be. It is possible that the department is doing it in some situations.

The burden is always on the applicant who is applying to show that, but there are mechanisms for the department and the officers who work in this field to track it.

**Senator Senior:** Is that the only evidence required?

**Ms. Metlege Diab:** The only evidence for physical presence?

**Senator Senior:** To apply. Yes.

**Ms. Metlege Diab:** The 1,095 days — yes. That substantial connection measured by 1,095 days of the parent prior to the child's birth or adoption.

**Ms. Hoang:** In addition to substantial connection, there are other data elements that need to be collected to verify. For example, a key one is to ensure that you have a Canadian parent who is able to pass on citizenship to you. There is an application process, one that is already very similar to what we have under the proof of citizenship that will be leveraged to implement Bill C-3.

**Ms. Metlege Diab:** On the issue of gender-based analysis, do you mind answering that? I'm happy as a woman in this country to have the same rights with respect to this as a man. In some countries we don't have that right.

**Ms. Hoang:** In developing any type of policy that leads to legislation, we conduct a GBA plus analysis. I can't tell you exactly all the results from that analysis, but overall, I can say that there were no concerns. If anything, it was to address and correct some of the issues that have been raised to date.

The Department of Justice also does an assessment of a Charter risk. Perhaps I could turn it over to my colleague Alain Laurencelle to speak to that Charter statement.

d'une personne dans un pays, il peut être difficile de trouver et de vérifier des preuves pertinentes, surtout après une longue période. Ma question est la suivante : de quelle preuve les demandeurs auront-ils besoin pour prouver les 1 095 jours de présence effective cumulative au Canada?

**Mme Metlege Diab :** Permettez-moi de répondre d'abord à votre deuxième question. Le ministère a déjà des mécanismes pour évaluer la présence effective. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, le fait déjà. Par exemple, c'est exactement ce qu'il fait lorsque les gens demandent la citoyenneté. Il y a déjà un suivi de la présence effective. Nous avons également des données sur les entrées et les sorties, auxquelles le ministère peut avoir accès en s'adressant à l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, au besoin. Il est possible que le ministère le fasse dans certaines situations.

C'est toujours le demandeur qui doit en fournir la preuve, mais il y a des mécanismes permettant au ministère et aux agents qui travaillent dans ce domaine de faire un suivi.

**La sénatrice Senior :** Est-ce la seule preuve requise?

**Mme Metlege Diab :** La seule preuve de présence effective?

**La sénatrice Senior :** Pour présenter une demande. Oui.

**Mme Metlege Diab :** Les 1 095 jours — oui. Ce lien substantiel mesuré par 1 095 jours de présence du parent avant la naissance ou l'adoption de l'enfant.

**Mme Hoang :** En plus du lien substantiel, il y a d'autres données qui doivent être recueillies à des fins de vérification. Par exemple, il est essentiel de s'assurer que vous avez un parent canadien qui peut vous transmettre la citoyenneté. Il y a un processus de demande, qui est déjà très semblable à celui que nous avons pour la preuve de citoyenneté, et qui sera utilisé pour mettre en œuvre le projet de loi C-3.

**Mme Metlege Diab :** Pouvez-vous répondre à la question sur l'analyse comparative entre les sexes? En tant que femme dans ce pays, je suis heureuse d'avoir les mêmes droits à cet égard qu'un homme. Dans certains pays, nous n'avons pas ce droit.

**Mme Hoang :** Lorsque nous élaborons une politique qui mène à une loi, nous effectuons une ACS Plus. Je ne peux pas vous dire exactement tous les résultats de cette analyse, mais dans l'ensemble, je peux dire qu'elle n'a révélé aucun problème. Il s'agissait plutôt de régler et de corriger certaines des questions qui ont été soulevées jusqu'à maintenant.

Le ministère de la Justice évalue également les risques liés à la Charte. Je pourrais peut-être céder la parole à mon collègue, Alain Laurencelle, qui vous parlera de l'énoncé concernant la Charte.

**Alain Laurencelle, Manager and Senior Counsel, Legal Services, Immigration, Refugees and Citizenship Canada:** With any government bill, the Department of Justice will conduct a review from a Charter perspective. It did so for this particular bill. The Charter statement was introduced in the House of Commons, and it concluded that there weren't any issues with respect to the Charter. Typically in a context of citizenship law, we would look at section 15 among others, but we haven't identified any issues.

**The Chair:** I would ask if that gender-based analysis could be sent to us in writing, please. Thank you.

**Senator Cuzner:** Thank you, minister, for being here today. Certainly, my depth on this bill isn't that of my esteemed colleagues who have wrestled with it. I would not go note for note with Senator Arnot on it, for sure. My question won't be as deep in the weeds. But reading the notes on it, the individual stories are very compelling. Each one is very different, but the impact is great for those on whom it does touch.

Some concerns have been raised, and they were raised in the chamber recently, with regard to security clearance and not subjecting applicants to any kind of security screening. Can you elaborate on that, minister? Why was that approach taken?

**Ms. Metlege Diab:** Thank you for that. That approach was taken for a couple of reasons. One, the idea of having this legislation is to give those individuals the right to be Canadians because they have the right to be Canadians. If you are a Canadian, you're not going through a language test and a security assessment. That's one. You don't need to pass a language test if you're a Canadian.

**Senator Cuzner:** A Canadian is a Canadian is a Canadian.

**Ms. Metlege Diab:** That's exactly right. I recall we had a great prime minister in the past who said that when I was much younger. A Canadian is a Canadian is a Canadian. That is exactly correct.

It's also to remedy the majority of cases for those who were born after 2009, who, by definition, would still be minors. Our hope is that children are not criminalized out there; some people seem to think they possibly should be.

Again, citizens born abroad after the bill becomes law will be newborn babies or young children when their parents apply, so it shouldn't matter. Babies talk all languages. You can probably understand them as a parent, regardless of what Google language they talk. They shouldn't be posing any security risks. That sums it up in a very plain kind of way.

**Alain Laurencelle, gestionnaire et avocat principal, Services juridiques, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :** Dans le cas de tout projet de loi du gouvernement, le ministère de la Justice effectue un examen du point de vue de la Charte. Il l'a fait pour ce projet de loi. L'énoncé concernant la Charte a été présenté à la Chambre des communes et il concluait que le projet de loi ne posait aucun problème en ce qui concerne la Charte. Habituellement, dans le contexte du droit de la citoyenneté, nous examinons l'article 15 entre autres, mais nous n'avons relevé aucun problème.

**La présidente :** Je vous demanderais de bien vouloir nous envoyer par écrit cette ACS Plus. Merci.

**Le sénateur Cuzner :** Merci, madame la ministre, d'être ici aujourd'hui. Bien sûr, ma connaissance de ce projet de loi n'est pas aussi approfondie que celle de mes éminents collègues qui l'ont examiné en détail. Je n'en discuterai certainement pas point par point avec le sénateur Arnot. Ma question ne sera pas aussi détaillée. Mais à la lecture des notes, les histoires individuelles sont très convaincantes. Chacune est très différente, mais l'impact est considérable pour les personnes touchées.

Certaines préoccupations ont été soulevées, et elles l'ont été récemment au Sénat, en ce qui concerne le contrôle de sécurité et le fait de ne pas assujettir les demandeurs à quelque forme que ce soit d'enquête de sécurité. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, madame la ministre? Pourquoi cette approche a-t-elle été adoptée?

**Mme Metlege Diab :** Je vous en remercie. Cette approche a été adoptée pour deux raisons. Premièrement, le projet de loi vise à donner à ces personnes le droit d'être des Canadiens parce qu'elles ont le droit d'être des Canadiens. Si vous êtes un Canadien, vous n'êtes pas soumis à un test linguistique ou à un contrôle de sécurité. C'est la première raison. Il n'est pas nécessaire de réussir un examen de langue si vous êtes Canadien.

**Le sénateur Cuzner :** Un Canadien est un Canadien.

**Mme Metlege Diab :** C'est tout à fait exact. Je me souviens d'avoir entendu un excellent premier ministre dire cela lorsque j'étais beaucoup plus jeune. Un Canadien est un Canadien. C'est tout à fait exact.

C'est aussi pour remédier à la majorité des cas de personnes nées après 2009 qui, par définition, sont encore mineures. Nous espérons que les enfants ne sont pas des criminels; certains semblent penser qu'ils pourraient l'être.

Encore une fois, les citoyens nés à l'étranger après l'adoption du projet de loi seront des nouveau-nés ou de jeunes enfants lorsque leurs parents feront la demande, alors cela ne devrait pas avoir d'importance. Les bébés parlent toutes les langues. Vous pouvez probablement les comprendre en tant que parent, peu importe la langue de leur babilage. Ils ne devraient pas poser de risque pour la sécurité. Cela résume très clairement la situation.

**Senator Burey:** Minister, thank you so much and for all the work that your team has done on this important bill and also with this committee.

In your second-reading speech, you said, minister:

We recognize that citizenship cannot and should not be imposed on people who do not wish to hold it . . . .

You went on to say:

. . . In many countries, dual citizenship is not permitted in certain jobs, including government, military and national security positions. In some countries, having citizenship in another country can present legal, professional or other barriers . . . . That is why the bill would also provide access to the same simplified renunciation process . . . .

Could you elaborate on what this underlined simplified renunciation process is? What were the challenges in the 2009 process that was instituted? Let's go there.

**Ms. Metlege Diab:** That's an excellent question, and it's one that I think most people miss. The intent is obviously to give people citizenship, but the reality is not everyone wants to be a citizen, even of Canada, right? But, also, in reality, dual citizenship, if they somehow get it, will hurt them. So, in this legislation, there is a way to renounce simply. There is a simplified way to do that, and that is an important point.

**Senator Burey:** Could you elaborate on what that process is like?

**Ms. Hoang:** Persons who become Canadian citizens by operation of law before the coming-into-force date will have access to a simplified renunciation process as long as they were not previously granted citizenship because that was an active step on their part to seek citizenship. It's an easier way, if you will, than the regular renunciation process. Fewer pieces of information need to be provided, and it's also free. That's a key difference versus the regular renunciation process which you must pay to obtain.

**Senator Burey:** Going on Senator McPhedran's question, how are you planning to let people know that they are now citizens and that they can renounce it, if they want?

**Ms. Hoang:** As the minister mentioned earlier, a proactive communication will go out when the bill comes into force, so we can communicate out to those who may be impacted by Bill C-3. Part of that communication is engagement domestically. As you meet with stakeholders later this afternoon and this evening,

**La sénatrice Burey :** Madame la ministre, je vous remercie infiniment pour tout le travail que votre équipe a accompli sur cet important projet de loi et aussi avec ce comité.

Dans votre discours à l'étape de la deuxième lecture, vous avez dit, madame la ministre :

Nous reconnaissions que la citoyenneté ne doit pas être imposée aux gens qui ne la désirent pas [...]

Vous avez ensuite ajouté :

[...] Dans de nombreux pays, la double nationalité empêche en effet d'accéder à certains emplois, notamment au sein de la fonction publique, de l'armée ou des services de sécurité nationale. Parfois, le fait de posséder la nationalité d'un autre pays peut par ailleurs poser des obstacles sur les plans juridique, professionnel ou autres [...] C'est pourquoi ce projet de loi permettra d'accéder à la même procédure simplifiée de répudiation [...]

Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste cette procédure simplifiée de répudiation? Quels étaient les défis de la procédure de 2009 qui a été mise en place? Parlons-en.

**Mme Metlege Diab :** C'est une excellente question, et je crois que la plupart des gens passent à côté. L'intention est évidemment d'accorder la citoyenneté aux gens, mais en réalité, ce n'est pas tout le monde qui souhaite devenir citoyen, même du Canada, n'est-ce pas? En réalité, si les gens l'acquièrent d'une façon ou d'une autre, la double citoyenneté peut aussi leur faire du tort. Donc, ce projet de loi prévoit une façon simple de la répudier. Il y a une façon simple de le faire, et c'est un point important.

**La sénatrice Burey :** Pourriez-vous nous en dire davantage sur cette procédure?

**Mme Hoang :** Les personnes qui deviennent citoyens canadiens de plein droit avant la date d'entrée en vigueur auront accès à un processus simplifié de répudiation à la condition de ne pas avoir déjà obtenu la citoyenneté parce que cela exigeait une démarche active de leur part pour la demander. C'est un moyen plus facile, si vous voulez, que le processus habituel de répudiation. Il y a moins de renseignements à fournir, et c'est aussi gratuit. C'est une différence importante par rapport au processus normal de répudiation, qui est payant.

**La sénatrice Burey :** Pour revenir à la question de la sénatrice McPhedran, comment comptez-vous faire savoir aux gens qu'ils sont maintenant citoyens et qu'ils peuvent y renoncer, s'ils le veulent?

**Mme Hoang :** Comme la ministre l'a mentionné plus tôt, une communication proactive sera diffusée lorsque le projet de loi entrera en vigueur afin que nous puissions communiquer avec les personnes qui pourraient être touchées par le projet de loi C-3. Une partie de cette communication visera à rejoindre les gens à

they'll attest that we've been meeting with them over the past few years as the various bills have been introduced in Parliament. We discussed the content of the bill and shared with them how it will be implemented. We will also engage with our departmental officials, both domestically and internationally, particularly Global Affairs Canada, to help spread the message to those who will benefit from Bill C-3 about what they need to do to seek proof of citizenship and, for those cases in which they do not want citizenship, how they can apply for a simplified renunciation.

**Senator Burey:** Thank you.

**Senator Muggli:** I'm going to give you an opportunity to answer Senator Arnot's question. I, too, have similar concerns. I'm with the Canadian Bar Association on this. I heard Ms. Hoang say earlier that adoptees will be treated as similarly as possible. That is not "the same." I don't know what "as similarly as possible" means. We need some clarity there, but I would like to hear a response to Senator Arnot's question. Will you meet with the stakeholders and try to find a solution? And do you see any policy solutions to this which would not require legislation?

**Ms. Metlege Diab:** Bill C-3, as we've said already, does not alter the existing framework. It does aim to similarly treat children born abroad and children adopted abroad to Canadian parents. That is the aim of this —

**Senator Muggli:** Similarly or the same?

**Ms. Metlege Diab:** I believe the same.

**Ms. Hoang:** Similarly.

**Ms. Metlege Diab:** The same? Can you take that?

**Senator Muggli:** This is what Senator Arnot was talking about. There's a Group No. 3.

**Ms. Hoang:** If I may take a step back, I will explain the adoption process. To obtain citizenship via the intercountry adoption process, there are two key steps. The first step is the adoption process. The second step is the seeking-citizenship process.

**Senator Muggli:** I am sorry to interrupt, but I would like to hear from the minister whether she's prepared to meet with those stakeholders about that third group that Senator Arnot was referencing. Is there a policy solution versus legislation opportunity here for that group?

l'intérieur du pays. Lorsque vous rencontrerez les intervenants plus tard cet après-midi et ce soir, ils confirmeront que nous les avons rencontrés au cours des dernières années lorsque les différents projets de loi ont été présentés au Parlement. Nous avons discuté avec eux du contenu de ce projet de loi et leur avons expliqué comment il sera mis en œuvre. Nous ferons également appel à nos fonctionnaires ministériels, tant au pays qu'à l'étranger, en particulier à Affaires mondiales Canada, pour faire savoir aux personnes qui bénéficieront du projet de loi C-3 ce qu'elles doivent faire pour obtenir une preuve de citoyenneté, et dans les cas où elles ne veulent pas de la citoyenneté, comment elles peuvent demander une répudiation simplifiée.

**La sénatrice Burey :** Merci.

**La sénatrice Muggli :** Je vais vous donner l'occasion de répondre à la question du sénateur Arnot. J'ai, moi aussi, des préoccupations semblables. Je suis d'accord avec l'Association du Barreau canadien sur ce point. J'ai entendu Mme Hoang dire tout à l'heure que les personnes adoptées seront traitées de la façon la plus similaire possible. Ce n'est pas « de façon identique ». Je ne sais pas ce que signifie « la plus similaire possible ». Nous avons besoin de précisions, mais j'aimerais entendre la réponse à la question du sénateur Arnot. Allez-vous rencontrer les intervenants et essayer de trouver une solution? Et voyez-vous des solutions politiques à ce problème qui éviteraient d'avoir à légiférer?

**Mme Metlege Diab :** Comme nous l'avons déjà dit, le projet de loi C-3 ne modifie pas le cadre existant. Il vise à traiter de la même façon les enfants de parents canadiens nés à l'étranger ou adoptés à l'étranger. C'est le but de cette...

**La sénatrice Muggli :** Est-ce de façon similaire ou de la même façon?

**Mme Metlege Diab :** Je crois que c'est de la même façon.

**Mme Hoang :** De façon similaire.

**Mme Metlege Diab :** De la même façon? Pouvez-vous répondre?

**La sénatrice Muggli :** C'est ce dont parlait le sénateur Arnot. Il y a un groupe n° 3.

**Ms. Hoang :** Si vous me permettez de prendre un peu de recul, je vais expliquer le processus pour les adoptions. Pour obtenir la citoyenneté par le biais du processus d'adoption internationale, il faut franchir deux étapes clés. La première étape est le processus d'adoption. La deuxième étape est le processus de demande de citoyenneté.

**La sénatrice Muggli :** Je suis désolée de vous interrompre, mais j'aimerais que la ministre nous dise si elle est prête à rencontrer ces intervenants au sujet du troisième groupe dont parlait le sénateur Arnot. Y a-t-il une solution politique plutôt que législative possible pour ce groupe?

**Ms. Metlege Diab:** I can't answer you whether there's a policy solution. I don't know the answer to that.

**Senator Muggli:** Is that something you'd be prepared to look into? Also, would you be prepared to meet with the stakeholders?

**Ms. Metlege Diab:** I don't see an issue. Why wouldn't we be? Of course, yes.

**Senator Muggli:** Thank you.

[Translation]

**Senator Boudreau:** Thank you to the minister.

I think Senator Muggli had exactly the same question as I do. I would like to understand the nuances between the two situations. I think adopted children should have exactly the same rights as biological children. If that isn't the case, why not?

I would also like to better understand whether that has to do with the court's decision. The court's decision did not mention adopted children. Is that why your solution today doesn't fully address the matter of adopted children?

Those are my two questions. Could you answer them, please? Thank you.

**Ms. Metlege Diab:** It's true that the court did not address adoption. That's why it isn't included in the bill.

When I became minister, I was told on day two, "Here is the bill, and you will have to introduce it." It's true. Honestly, you can even look at the dates. It's exactly the same bill that was introduced before Parliament was prorogued.

**Senator Boudreau:** I would like to know the nuances and find out why there are two categories of adopted children.

[English]

**Ms. Hoang:** To answer your question in a different order, the court's decision did not address adopted children; it addressed children who are born abroad who are subject to the first-generation limit.

Given the intent and structure of the Citizenship Act is to treat children who are born abroad and adopted as similarly as possible to children born abroad, we extended access for children who are adopted abroad beyond the first generation, as long as the parent can demonstrate a substantial connection to Canada. It did not change the way the adoptions framework operates; it simply extended access.

**Mme Metlege Diab :** Je ne peux pas vous dire s'il y a une solution politique. Je ne connais pas la réponse à cette question.

**La sénatrice Muggli :** Seriez-vous prête à examiner cette question? De plus, seriez-vous prête à rencontrer les intervenants?

**Mme Metlege Diab :** Je ne vois pas de problème. Pourquoi ne le ferions-nous pas? Oui, bien sûr.

**La sénatrice Muggli :** Merci.

[Français]

**Le sénateur Boudreau :** Merci à la ministre.

Je pense que la sénatrice Muggli avait exactement la même question que moi. J'aimerais comprendre les nuances entre les deux situations. Selon moi, les enfants adoptés devraient avoir exactement les mêmes droits que les enfants biologiques. Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

J'aimerais aussi mieux comprendre si cela a à faire avec la décision de la cour. La décision de la cour ne parlait pas d'enfants adoptés. Est-ce pour cette raison qu'aujourd'hui, votre solution ne traite pas entièrement la solution des enfants adoptés?

Ce sont mes deux questions. Pourriez-vous y répondre, s'il vous plaît? Merci.

**Mme Metlege Diab :** Il est vrai que la cour n'a pas considéré l'adoption. C'est pour cette raison que ce n'est pas inclus dans le projet de loi.

Lorsque je suis devenue ministre, dès le deuxième jour, on m'a dit : « Voici le projet de loi, et vous devrez le déposer. » C'est vrai. Honnêtement, vous pouvez même regarder les dates. C'est exactement le même projet de loi qui a été déposé avant la prorogation du Parlement.

**Le sénateur Boudreau :** J'aimerais connaître les nuances et savoir pourquoi il y a deux catégories d'enfants adoptés.

[Traduction]

**Mme Hoang :** Pour répondre à votre question dans un ordre différent, la décision de la cour ne concernait pas les enfants adoptés, mais les enfants nés à l'étranger qui sont assujettis à la limite de la première génération.

Étant donné que l'intention et la structure de la Loi sur la citoyenneté visent à traiter de la façon la plus similaire possible les enfants nés et adoptés à l'étranger, et les enfants nés à l'étranger, nous avons élargi l'accès pour les enfants adoptés à l'étranger au-delà de la première génération, à la condition que le parent puisse démontrer un lien substantiel avec le Canada. Cela n'a pas modifié le fonctionnement du cadre d'adoption, mais a simplement élargi l'accès.

The way it works is based on jurisprudence, which I can turn to my colleague to speak to and share with you why it is the way it is. It is based on jurisprudence.

It's important to understand the two processes. One is the adoption process, and two, the citizenship process.

For the adoption process, a Canadian parent can be living inside or outside of Canada in order to adopt a child. They do not have to be living in Canada at the time of adopting a child. For adoptions completed in Canada, the adoptions fall within the jurisdiction of provincial and territorial governments. It is the provinces and territories who set the laws and requirements of how adoptions are governed; it is not the federal government who is responsible for that.

To access citizenship for the child, the adopted parent does not have to be living in Canada. When I say "accessing citizenship," I'm speaking specifically to the direct grant of citizenship, often as we will call it the section 5.1. The parent does not have to be living in Canada. The parent can be living outside of Canada.

Once the adoption is completed, there is no requirement under the Citizenship Act for a child to return to Canada and lives with a parent, or for the child to remain abroad; that is the choice of the family.

In reality, a Canadian parent can adopt a child while living abroad. They can also complete the adoption process while being abroad. There is no obligation for them to return to Canada, as per the Citizenship Act, in order to maintain or to keep their citizenship status.

*[Translation]*

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you for allowing me to ask a question. I'd like to continue along the same lines, because I find this rather difficult to understand.

I have to tell you that I'm the mother of a child adopted abroad. I'm trying to understand. You give different rights to two different types of adopted children. Those who are adopted in Canada, who might go overseas and go through a process, would be exempt from demonstrating the substantial connection, while those who are adopted abroad — which is my own journey — would have to go through the substantial connection test. That's been seen as discrimination — not by me; I'm not an expert — in the Choudhry and Silcoff brief that was submitted to the committee.

Why require that children adopted abroad demonstrate the substantial connection, when we know that most adoptive parents live in Canada, and that that's actually one of the conditions to adopt?

La façon dont cela fonctionne est fondée sur la jurisprudence, et je peux demander à mon collègue de vous expliquer pourquoi il en est ainsi. C'est fondé sur la jurisprudence.

Il est important de comprendre les deux processus. Le premier est le processus d'adoption et le deuxième, le processus de citoyenneté.

Dans le cadre du processus d'adoption, un parent canadien peut vivre au Canada ou à l'étranger lorsqu'il adopte un enfant. Il n'a pas à vivre au Canada au moment de l'adoption d'un enfant. Les adoptions finalisées au Canada relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce sont les provinces et les territoires qui établissent les lois et les exigences régissant l'adoption; ce n'est pas le gouvernement fédéral qui en est responsable.

Pour que l'enfant ait accès à la citoyenneté, le parent n'a pas besoin de vivre au Canada. Lorsque je dis « accéder à la citoyenneté », je parle précisément de l'attribution directe de la citoyenneté, ce que nous appelons souvent l'article 5.1. Le parent n'a pas à vivre au Canada. Le parent peut résider à l'étranger.

Une fois l'adoption complétée, la Loi sur la citoyenneté n'exige pas que l'enfant revienne vivre au Canada avec le parent ou que l'enfant reste à l'étranger; c'est le choix de la famille.

En réalité, un parent canadien peut adopter un enfant pendant qu'il vit à l'étranger. Il peut également compléter le processus d'adoption pendant qu'il se trouve à l'étranger. La Loi sur la citoyenneté ne l'oblige pas à revenir au Canada pour conserver son statut de citoyen.

*[Français]*

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci de me permettre de poser une question. Je veux continuer dans cette lignée, parce que je trouve cela assez difficile à comprendre.

Je dois vous dire que je suis moi-même la mère d'une enfant adoptée à l'étranger. J'essaie de comprendre. Vous donnez des droits différents à deux types d'enfants adoptés. Ceux qui sont adoptés au Canada, qui iraient à l'étranger et passeraient à travers un processus seraient exemptés de prouver le lien substantiel, alors que ceux qui sont adoptés à l'étranger — ce qui est mon propre cheminement — devraient passer à travers ce test du lien substantiel. La discrimination est perçue — pas par moi, qui ne suis pas une spécialiste — dans le mémoire de Choudhry et Silcoff qui a été remis au comité.

Pourquoi exiger que le lien substantiel soit prouvé par l'enfant adopté à l'étranger, alors qu'on sait que la plupart des parents adoptants vivent au Canada, et que cela fait d'ailleurs partie des conditions pour adopter?

[English]

**Ms. Hoang:** If I understand your question correctly, senator, you're asking why is it, when the adoption is taking place in Canada, they're being treated as if they were born in Canada versus a child who was born abroad and adopted treated like they were born abroad?

Children who are born in Canada, they obtain their citizenship because they're born in Canada, not through any citizenship rights or the Citizenship Act.

If anyone has children in Canada, regardless whether they put them up for adoption or not, those children are Canadian citizens.

With respect to intercountry adoptions, these are children who are born outside of Canada. The Citizenship Act aims to treat all children born outside of Canada as similarly as possible, because there are also instances where families will grow their families through surrogacy, or assisted human reproductive mechanisms. Those children are also treated like they're born abroad.

**Senator Miville-Dechêne:** Aren't you creating a new discrimination between children adopted abroad and children adopted in Canada?

**Ms. Hoang:** What I will do is turn to my colleague, Mr. Laurencelle, who will outline the jurisprudence that set up why the adoptions framework is structured the way it is.

[Translation]

**Mr. Laurencelle:** To clarify, someone who was born on Canadian soil, except in very specific circumstances, gets citizenship by virtue of being born on Canadian soil. Adoption isn't relevant in that context.

It's our understanding that these third-party groups are comparing the children who are adopted abroad and come back to Canada, and the children who are adopted abroad but don't come back to Canada. What I can say is that there's relevant jurisprudence. We can provide the committee with references dating back to 1999, as well as a subsequent case, in 2007 or 2008, which dealt with the issue of adopted children from the point of view of the Canadian Human Rights Act and section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Those two laws tend to cross-pollinate, so to speak.

What those two decisions have provided as a legal framework is that, for the purposes of citizenship and the applicable rules, children adopted abroad are compared to children born abroad. That's the basis for the policy framework of the current law, which has existed since 2007, which has been expanded with provisions for granting citizenship to adopted children, and

[Traduction]

**Mme Hoang :** Si j'ai bien compris votre question, sénatrice, vous demandez pourquoi, lorsque l'adoption a lieu au Canada, l'enfant est traité comme s'il était né au Canada alors qu'un enfant né à l'étranger et adopté est traité comme s'il était né à l'étranger?

Les enfants qui sont nés au Canada obtiennent leur citoyenneté parce qu'ils sont nés au Canada, et non en vertu de droits liés à la citoyenneté ou de la Loi sur la citoyenneté.

Si quelqu'un a des enfants au Canada, qu'il les ait adoptés ou non, ces enfants sont citoyens canadiens.

En ce qui concerne les adoptions internationales, il s'agit d'enfants nés à l'extérieur du Canada. La Loi sur la citoyenneté vise à traiter tous les enfants nés à l'extérieur du Canada de façon aussi similaire que possible, parce qu'il y a aussi des cas où des parents élargissent leur famille par l'entremise d'une mère porteuse ou de mécanismes de procréation assistée. Ces enfants sont également traités comme s'ils étaient nés à l'étranger.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Ne créez-vous pas une nouvelle discrimination entre les enfants adoptés à l'étranger et les enfants adoptés au Canada?

**Mme Hoang :** Je vais demander à mon collègue, Me Laurencelle, de vous expliquer la jurisprudence qui explique pourquoi le cadre d'adoption est structuré de cette façon.

[Français]

**Me Laurencelle :** Pour clarifier, quelqu'un qui est né en sol canadien, à moins d'une exception très pointue, obtient sa citoyenneté par sa naissance en sol canadien. L'adoption n'est donc pas pertinente dans ce contexte.

On croit comprendre que ces tiers groupes font une comparaison entre les enfants qui sont adoptés à l'étranger et qui reviennent au pays, et les enfants qui sont adoptés à l'étranger, mais ne reviennent pas au pays. Ce que je peux toutefois dire, c'est qu'il y a de la jurisprudence pertinente. On peut fournir au comité les références qui datent de 1999, ainsi qu'une cause subséquente, en 2007 ou en 2008, qui traitait de cette question des enfants adoptés et du point de vue de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ces deux lois ont tendance à se polliniser, pour ainsi dire.

Ce que ces deux décisions ont fourni comme cadre jurisprudentiel est que l'on compare, aux fins de la citoyenneté par filiation et des règles s'y appliquant, les enfants adoptés aux enfants nés à l'étranger. De cela découle tout le cadre de politique de la loi actuelle, qui existe depuis 2007 et à laquelle des dispositions d'attribution de citoyenneté pour les enfants

which includes rules governing citizenship by descent. That's the basis for the principle of trying to treat children adopted abroad in the same way as children born abroad.

**Senator Miville-Dechêne:** I understand what you're saying.

[*English*]

**Senator Cardozo:** Thank you, colleagues, for indulging me as a non-member of this committee. This bill is of great interest. I appreciate the opportunity to be here and ask a question.

First, I want to raise an adjacent issue. I greatly appreciated that you raised the issue of adoptions in this bill. I want to mention the issue of Canadian citizens who are posted abroad on behalf of Canada, either as diplomats or CAF personnel, who either adopt or marry abroad, and whose applications for permanent resident, or PR, for a spouse take a long time. Could you address that?

The criticism made about this bill suggests there would be Canadians of convenience — a term that is used — who would benefit from this bill. I suppose it refers to people who don't have an interest in being Canadian, but at certain times would suddenly be interested for whatever reason. What is your response to people who refer to the term "Canadians of convenience"?

**Ms. Metlege Diab:** Thank you. Senator. Let me talk about your first point first, even though you didn't directly ask that, but I got a briefing on the Crown servants and these are people who serve in armed military or diplomatic or whatever. Just to let people listening know, there is an exemption where if their children are born abroad while they're serving abroad, they are Canadians, just to lay that out which is important to know. They won't be required to demonstrate substantial connection because they are in service of their country.

As to your second point, people all their opinions on that, and we respect on this side of the House all opinions. Generally speaking, I would say to you if individuals are going to that great length to have their children wanting to be Canadians, I would say that's a good thing. Canada has always been a country where we welcome diversity and people. These are people that will become our doctors, nurses and our engineers at one point after they all grow up. Certainly, if people are concerned they're going to come and take your housing and health care and so on, if they have family or grandparents here, chances are they're visiting them, they've got good connection with them, they become global citizens.

adoptés ont été ajoutées, et des règles s'appliquent à la citoyenneté par filiation. C'est de là que provient le principe selon lequel on tente de traiter les enfants adoptés à l'étranger de la même façon que les enfants qui sont nés à l'étranger.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je comprends votre logique.

[*Traduction*]

**Le sénateur Cardozo :** Je vous remercie, chers collègues, de m'accorder la parole alors que je ne suis pas membre du comité. Ce projet de loi est d'un grand intérêt. Je suis heureux d'être ici et de pouvoir poser une question.

Tout d'abord, j'aimerais soulever une question connexe. J'ai beaucoup aimé que vous soulevez la question des adoptions dans ce projet de loi. Je veux parler de la question des citoyens canadiens qui sont en poste à l'étranger pour le compte du Canada, que ce soit en tant que diplomates ou membres des FAC, qui adoptent un enfant ou se marient à l'étranger et dont les demandes de résidence permanente, ou RP, pour leur conjoint prennent beaucoup de temps. Pourriez-vous répondre à cette question?

Les critiques formulées à l'égard de ce projet de loi laissent entendre qu'il y aurait des Canadiens de convenance — terme qui est utilisé — qui profiteraient du projet de loi. Je suppose que cela fait référence à des gens que la citoyenneté canadienne n'intéresse pas vraiment, mais qui s'y intéresseraient soudainement pour une raison ou une autre. Que répondez-vous aux gens qui parlent de « Canadiens de convenance »?

**Mme Metlege Diab :** Merci, sénateur. Permettez-moi de répondre d'abord à votre première question, même si vous ne l'avez pas directement posée, car j'ai eu une séance d'information au sujet des fonctionnaires de la Couronne, des personnes qui servent dans les forces armées, les missions diplomatiques ou autres. À titre d'information pour les gens qui nous écoutent, il y a une exemption selon laquelle si leurs enfants sont nés à l'étranger pendant qu'ils étaient en service à l'étranger, ce sont des Canadiens, simplement pour préciser ce qu'il est important de savoir. Ils ne sont pas tenus de démontrer un lien substantiel parce qu'ils sont au service de leur pays.

Pour ce qui est de votre deuxième point, chacun à son avis là-dessus, et nous respectons toutes les opinions de ce côté-ci de la Chambre. De façon générale, je vous dirais que si des personnes font autant d'efforts pour que leurs enfants puissent demander à devenir Canadiens, c'est une bonne chose. Le Canada a toujours été un pays où nous accueillons la diversité et les gens. Ces enfants deviendront nos médecins, nos infirmières et nos ingénieurs quand ils seront tous devenus grands. Il est certain que si les gens ont peur qu'ils viennent prendre leur logement, leurs soins de santé, etc., s'ils ont de la famille ou des grands-parents ici, il y a de bonnes chances qu'ils leur rendent visite, qu'ils aient des liens solides avec eux, qu'ils deviennent des citoyens du monde.

Nowadays, we talk about people wanting to come to Canada and study but you don't necessarily need to stay here, you can go anywhere in the world and bring Canada to wherever you are in the world and we value that. If people want to have a connection with Canada because they take pride in being Canadians, that's a positive thing and there's nothing wrong with that.

We've built a system here that is Charter compliant, as you've heard. Justice has looked at it. Courts have also said that what is there is not working. You have to make changes to it. We have a substantial connection test that people have to meet and there are ways to meet it. If and when they come to Canada and want to apply for other things, just like everybody that is here, there are steps. Provinces and territories have their own legislation and requirements.

**The Chair:** Thank you.

[Translation]

**Senator Youance:** I would like you to come back to two points that I find very positive in this bill. The first is that the court injunction deals only with citizenship by descent, while this bill makes it possible to bring back lost Canadians, particularly those adopted abroad. Finally, as part of the changes and amendments, there emerged two categories of children adopted abroad: those who were able to get citizenship by naturalization and those who got it by descent. The latter group couldn't pass on Canadian citizenship to their children.

I think those two aspects of the bill are very important. I would have liked you to highlight them a bit more.

**Ms. Metlege Diab:** I understand your questions. As I said at the beginning, it's complicated. It's a simple bill, but it's very complicated at the same time. I have many people here with me for that reason, because sometimes I find it very complicated.

[English]

Let me answer this question for you, and it's a point. You have a family that lives in Canada is Canadian and have been here all their life. They have a couple of children who are born in Canada. All of a sudden that family goes abroad for whatever reason. They have a couple of more children and they're born abroad. These are natural children. I have that in many situations. The children that are born abroad, natural birth, are not born in Canada. They are Canadians when they come back or they don't come back, quite frankly, because their parents have lived here and most of the time those kids that are not born abroad will come back, because the parents come back or whatever, and will live here for the rest of their lives. They're

De nos jours, nous parlons des gens qui veulent venir au Canada pour étudier, mais qui n'ont pas nécessairement besoin de rester ici. Ils peuvent aller n'importe où dans le monde et amener le Canada là où ils se trouvent. Si les gens veulent avoir un lien avec le Canada parce qu'ils sont fiers d'être Canadiens, c'est une bonne chose et il n'y a rien de mal à cela.

Nous avons construit un système conforme à la Charte, comme vous l'avez entendu dire. Le ministère de la Justice l'a examiné. Les tribunaux ont également dit que le système existant ne fonctionne pas. Il faut y apporter des changements. Nous exigeons un lien substantiel et il y a des façons de respecter cette exigence. Si les gens viennent au Canada et veulent présenter une demande pour d'autres choses, comme tout le monde ici, ils ont des étapes à suivre. Les provinces et les territoires ont leurs propres lois et exigences.

**La présidente :** Merci.

[Français]

**La sénatrice Youance :** J'aimerais que vous reveniez sur deux points que je trouve très positifs dans ce projet de loi. Le premier, c'est que l'injonction des tribunaux touche seulement la filiation, alors que ce projet de loi permet de ramener des Canadiens qui étaient dépossédés de leur citoyenneté, particulièrement ceux qui sont adoptés à l'étranger. Finalement, dans le fil des changements et des amendements, il y a eu deux catégories d'enfants adoptés à l'étranger : ceux qui ont pu avoir la citoyenneté par naturalisation, et ceux qui l'ont eue par filiation. Ce dernier groupe ne pouvait pas transmettre la citoyenneté canadienne à leurs enfants.

Je trouve que ces deux éléments qu'apporte le projet de loi sont très importants. J'aurais aimé que vous les mettiez un peu plus de l'avant.

**Mme Metlege Diab :** J'ai compris vos questions. Comme je l'ai dit au début, c'est compliqué. C'est une loi simple, mais en même temps, c'est très compliqué. Pour cette raison, j'ai plusieurs personnes ici avec moi, car parfois, je trouve tout compliqué.

[Traduction]

Permettez-moi de répondre à cette question, et c'est un point important. Prenons une famille qui vit au Canada, qui est canadienne et qui a vécu ici toute sa vie. Elle a deux enfants qui sont nés au Canada. Tout d'un coup, cette famille part à l'étranger pour une raison quelconque. Elle a deux autres enfants qui naissent à l'étranger. Ce sont des enfants biologiques. C'est un cas assez fréquent. Les enfants à qui les parents ont donné naissance à l'étranger ne sont pas nés au Canada. Ils sont Canadiens qu'ils reviennent ou ne reviennent pas, très franchement, parce que leurs parents ont vécu ici, et la plupart du temps les enfants qui ne sont pas nés à l'étranger reviendront, parce que les parents reviennent ou peu importe, et vivront ici

not born in Canada, so they're not going to get a certificate that says, "you're born in Canada."

What this bill is doing is treating the ones who are adopted abroad the same as those kids who are also born abroad. I know it's complicated. It's almost like putting a legal hat back on that I had a decade and a half ago and I'm having difficulty, to be quite honest, because it is very difficult and very technical but we're open to learn and listen more. What we're trying to do here is deal with what we've been given and to try and move it the best and fairest way that is possible to really try and treat people the same that are in the same situation.

I do appreciate there are people that have children other than adopted and other than natural birth in different ways and those would not be caught. They would all be treated the same because it depends on the parents' substantial connection.

I'm not sure how else to answer that. Was there anything else?

[*Translation*]

It isn't easy, but I very much appreciate all the questions.

[*English*]

**The Chair:** Senators, this brings us to the end of this first panel. I would like to thank the Honourable Lena Metlege Diab for her testimony today, for joining us, and for being very present and answering us frankly.

Senators, joining us in person today for the second panel — and thank you for continuing and staying with us, those who were here before — from Immigration, Refugees and Citizenship Canada, Catherine Scott, Assistant Deputy Minister, Settlement and Citizens Sector; Uyen Hoang, Director General, Citizenship; and Alain Laurencelle, Manager and Senior Counsel, Legal Services. From the Office of the Parliamentary Budget Officer, we welcome Jason Jacques, Interim Parliamentary Budget Officer; and Louis Perrault, Director of Policy. Thank you for joining us today.

Mr. Jacques, you will have five minutes for your opening statement, which will be followed by questions from committee members. The floor is yours.

jusqu'à la fin de leurs jours. Comme ils ne sont pas nés au Canada, ils n'obtiendront pas de certificat disant qu'ils sont nés au Canada.

Ce projet de loi traite les enfants qui sont adoptés à l'étranger de la même façon que ceux qui sont aussi nés à l'étranger. Je sais que c'est compliqué. C'est un peu comme si je remettais la toge d'avocat que je portais il y a une quinzaine d'années, et j'ai de la difficulté, pour être honnête, parce que c'est très complexe et très technique, mais nous sommes prêts à apprendre et à écouter davantage. Ce que nous essayons de faire ici, c'est de composer avec ce qu'on nous a donné et d'essayer de le faire de la façon la plus juste et la plus équitable possible afin de vraiment traiter de la même manière les personnes qui se trouvent dans la même situation.

Je comprends qu'il y a des familles qui ont des enfants autres que des enfants adoptés ou naturels, et qu'ils ne seraient pas visés. Ils seraient tous traités de la même façon parce que cela dépend du lien substantiel des parents.

Je ne sais pas comment vous répondre autrement. Y avait-il autre chose?

[*Français*]

Ce n'est pas facile, mais j'apprécie beaucoup toutes les questions.

[*Traduction*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, cela nous amène à la fin du premier groupe de témoins. J'aimerais remercier l'honorable Lena Metlege Diab de son témoignage d'aujourd'hui, de s'être jointe à nous, d'avoir été très présente et d'avoir répondu franchement.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous accueillons aujourd'hui, en personne, le deuxième groupe de témoins — et je remercie d'être restés avec nous ceux qui étaient ici auparavant —, soit Catherine Scott, sous-ministre adjointe, Établissement et citoyens, Uyen Hoang, directrice générale, Citoyenneté, et Me Alain Laurencelle, gestionnaire et avocat-conseil, Services juridiques, tous les trois d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Du Bureau du directeur parlementaire du budget, nous accueillons Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim, et Louis Perrault, directeur des politiques. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Monsieur Jacques, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, qui sera suivie des questions des membres du comité. La parole est à vous.

[*Translation*]

**Jason Jacques, Interim Parliamentary Budget Officer (Office of the Parliamentary Budget Officer):** Honourable senators, thank you for the invitation to appear before you today.

[*English*]

We published our independent cost estimate of Bill C-3, formerly known as Bill C-71, during the Forty-fourth Parliament in December 2024. Based upon our analysis, we estimate the total net cost of the proposed amendments to the Citizenship Act to be about \$21 million over five years. The total number of persons who would be affected is estimated to be around 115,000 over the same period. Given that this estimate was prepared nearly a year ago, in October 2025 — about a month ago — we issued an information request to Immigration, Refugees and Citizenship Canada to obtain the most recent data available. With the new data provided by the department, we were able to validate our model and ensure that the assumptions behind our estimate remain sound.

[*Translation*]

We would be pleased to respond to any questions you may have regarding our analysis of Bill C-3. Thank you.

[*English*]

**The Chair:** Thank you, Mr. Jacques. We will now proceed to questions from committee members. For this panel, senators, we will have four minutes for your question, which includes the answer. Please indicate if your question is directed to a particular witness or to all witnesses.

**Senator Osler:** Thank you to all the witnesses for being here today. My question is for IRCC, and it is about how Bill C-3 would be operationalized within your department.

With the federal public service being required to achieve 15% in savings over the next three years, you will need to manage growing demands with fewer resources. We heard the minister state in the last panel that she is expecting tens of thousands of applications. You have just heard our interim PBO estimate of 115,000 people. The media has estimated over a million people.

At the same time, processing times already extend for several months, with citizenship grants currently taking about 13 months.

[*Français*]

**Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget :** Honorables sénateurs, je vous remercie de l'invitation à comparaître devant vous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Nous avons publié notre estimation indépendante des coûts du projet de loi C-3, autrefois connu sous le nom de projet de loi C-71, au cours de la 44<sup>e</sup> législature, en décembre 2024. D'après notre analyse, nous estimons que le coût net total des modifications proposées à la Loi sur la citoyenneté sera d'environ 21 millions de dollars sur 5 ans. Le nombre total de personnes touchées est estimé à environ 115 000 au cours de la même période. Étant donné que cette estimation a été préparée il y a près d'un an, en octobre 2025 — il y a environ un mois —, nous avons envoyé une demande de renseignements à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour obtenir les données les plus récentes disponibles. Grâce aux nouvelles données fournies par le ministère, nous avons été en mesure de valider notre modèle et de veiller à ce que les hypothèses qui sous-tendent notre estimation demeurent solides.

[*Français*]

Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions sur notre analyse du projet de loi C-3. Merci.

[*Traduction*]

**La présidente :** Merci, monsieur Jacques. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité. Pour ce groupe de témoins, nous aurons quatre minutes pour la question, y compris la réponse. Veuillez indiquer si votre question s'adresse à un témoin en particulier ou à tous les témoins.

**La sénatrice Osler :** Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui. Ma question s'adresse à IRCC et concerne la façon dont le projet de loi C-3 sera mis en œuvre au sein de votre ministère.

Comme la fonction publique fédérale devra réaliser des économies de 15 % au cours des 3 prochaines années, vous devrez gérer la demande croissante avec moins de ressources. Dans le dernier groupe de témoins, nous avons entendu la ministre dire qu'elle s'attend à recevoir des dizaines de milliers de demandes. Vous venez d'entendre le DPB par intérim parler d'un chiffre estimatif de 115 000 personnes. Les médias ont estimé ce nombre à plus d'un million de personnes.

En même temps, les délais de traitement sont déjà prolongés de plusieurs mois, et l'attribution de la citoyenneté prend actuellement environ 13 mois.

Given those resource constraints and rising volumes, how will your department verify the applications, including the 1,095 cumulative days of physical presence in Canada, especially for individuals whose time in Canada may have been decades ago?

**Catherine Scott, Assistant Deputy Minister, Settlement and Citizens Sector, Immigration, Refugees and Citizenship Canada:** Thank you for the question.

It is difficult to estimate the exact number of people who are impacted by this legislation, especially because the government has not tracked births overseas since 1977. But we do know that when the government remedied “Lost Canadians” in 2009 and 2015, we did not see a surge in applications. Not everyone who is impacted is going to come forward and seek a proof of citizenship.

If we look at the numbers since 2009 — “Lost Canadians” — a little over 20,000 individuals came forward to seek a proof of their citizenship. We did not see a rush or a surge, and that was over a period of about 16 years — around 20,000 individuals. At the highest point, we were seeing fewer than 2,400 applications per year.

If I can give a more recent comparator, we implemented interim measures after the *Bjorkquist* decision in January 2024, and from January 2024 until July 2025, we have received about 4,200 applications from individuals who were impacted by the first-generation limit.

Therefore, we do not expect a significant surge once the legislation is passed, and we are quite confident that we will be able to manage those volumes with the current resources in the department.

**Senator Hay:** Thank you all for being here.

I’m going to ask a question around legal durability, which is essential for policy stability and public trust. A law that fails constitutional tests risks undermining confidence in Canada and its citizenship framework.

From a legal perspective, how confident is IRCC that Bill C-3’s provisions, including the substantial connection test, will withstand Charter scrutiny, and are there areas where litigation risks remain?

**Ms. Hoang:** I’m going to turn the question over to Alain Laurencelle.

Compte tenu de ces contraintes en matière de ressources et des volumes croissants, comment votre ministère vérifiera-t-il les demandes, notamment les 1 095 jours cumulatifs de présence effective au Canada, surtout pour les personnes dont le séjour au Canada remonte peut-être à plusieurs décennies?

**Catherine Scott, sous-ministre adjointe, Établissement et citoyens, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :** Je vous remercie de la question.

Il est difficile d'estimer le nombre exact de personnes touchées par cette mesure législative, surtout parce que le gouvernement n'a pas fait le suivi des naissances à l'étranger depuis 1977. Mais nous savons que lorsque le gouvernement a remédié au problème des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » en 2009 et 2015, il n'y a pas eu d'augmentation subite du nombre de demandes. Ce ne sont pas toutes les personnes touchées qui vont demander une preuve de citoyenneté.

Si nous regardons le nombre de « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté », depuis 2009, un peu plus de 20 000 personnes ont demandé une preuve de citoyenneté. Il n'y a pas eu de précipitation ou d'afflux, et sur une période d'environ 16 ans, il y a eu aux alentours de 20 000 requérants. Au summum de la demande, nous en recevions moins de 2 400 par année.

Si je peux me permettre un comparatif plus récent, nous avons mis en place des mesures provisoires après la décision *Bjorkquist* en janvier 2024, et de janvier 2024 à juillet 2025, nous avons reçu environ 4 200 demandes de personnes touchées par la limite de la première génération.

Par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce qu'il y ait une forte augmentation des demandes une fois que le projet de loi aura été adopté, et nous sommes convaincus que nous serons en mesure de gérer ces volumes avec les ressources actuelles du ministère.

**La sénatrice Hay :** Merci à tous d'être ici.

Je vais poser une question au sujet de la durabilité juridique, qui est essentielle à la stabilité des politiques et à la confiance du public. Une loi qui échoue aux tests constitutionnels risque de miner la confiance à l'égard du Canada et de son cadre de citoyenneté.

D'un point de vue juridique, dans quelle mesure IRCC est-il convaincu que les dispositions du projet de loi C-3, y compris l'exigence d'un lien substantiel, résisteront à l'examen fondé sur la Charte, et y a-t-il des domaines où des risques de litige subsistent?

**Mme Hoang :** Je vais céder la parole à Me Alain Laurencelle.

**Mr. Laurencelle:** Perhaps I will mention again that, as a matter of course, proposed laws would be scrutinized by the Department of Justice to ensure consistency with the Charter. That was done in this case. As indicated by the Charter Statement that was tabled in the House of Commons, it is the view of the Department of Justice that this bill and its contents are consistent with the Charter.

**Senator Hay:** Thank you very much.

**Senator McPhedran:** Thank you very much to each of you for being with us today. I really appreciate some of the answers when the minister was with us, responding to Senator Arnot and also Senator Youance. But I am still feeling very unclear about the rationale. I am understanding the distinction. I'm not understanding the rationale. How do we end up with a bill in front of us that so obviously discriminates? How did that happen?

**Ms. Hoang:** You are speaking about adoptions?

**Senator McPhedran:** The points raised by Senator Arnot.

**Ms. Hoang:** Thank you for the question, senator. As I mentioned earlier, the court's decision did not address the adoptees. It addressed those who are subject to the first-generation limit. To ensure that the intent and structure of the Citizenship Act are maintained in a way that treats children born abroad and adopted as similarly as possible to children born abroad — and when I say "as similarly as possible," what I mean is accessing citizenship, in terms of how they access citizenship. Children who are born abroad, on and after the coming into force of the bill, their parents will have to demonstrate — the parent who was born outside of Canada or adopted outside of Canada — a substantial connection requirement to Canada in order to pass on citizenship to their children born abroad.

In the case of a child born and adopted abroad, beyond the first generation, their parent will have to demonstrate substantial connection in order for them to access the section 5.1, direct adoptions grant. So how they access citizenship are different, but the end result is the same. As long as they meet all the requirements, they will be able to have the citizenship by descent status. The intent and structure of the act is to ensure that these two cohorts are treated as similarly as possible, and this is based on jurisprudence, as Mr. Laurencelle has explained, previous case law that has led us to where we are today.

**Senator Coyle:** Could we just go a little step further, because Senator McPhedran was concerned about discrimination, and we have heard from Senator Arnot as well about this? Could you tell us which children born abroad, adoptees born abroad, are going to be treated differently from the two categories that you have

**Me Laurencelle :** Je vais peut-être mentionner encore une fois que, bien sûr, les projets de loi sont examinés par le ministère de la Justice pour s'assurer qu'ils respectent la Charte. Cela a été fait dans ce cas-ci. Comme l'indique l'énoncé concernant la Charte qui a été déposé à la Chambre des communes, le ministère de la Justice est d'avis que ce projet de loi et son contenu sont conformes à la Charte.

**La sénatrice Hay :** Merci beaucoup.

**La sénatrice McPhedran :** Merci beaucoup à chacun d'entre vous d'être parmi nous aujourd'hui. J'ai vraiment apprécié certaines des réponses que la ministre a données au sénateur Arnot et à la sénatrice Youance. Mais je ne comprends toujours pas très bien la raison. Je comprends la distinction. Je ne comprends pas le raisonnement. Comment se fait-il que nous soyons saisis d'un projet de loi qui, de toute évidence, est discriminatoire? Comment cela s'est-il produit?

**Mme Hoang :** Vous parlez des adoptions?

**La sénatrice McPhedran :** Des points soulevés par le sénateur Arnot.

**Mme Hoang :** Je vous remercie de la question, sénatrice. Comme je l'ai mentionné plus tôt, la décision de la cour ne portait pas sur les personnes adoptées. Elle s'adressait à celles qui sont assujetties à la limite de la première génération. Pour garantir que l'intention et la structure de la Loi sur la citoyenneté soient maintenues de manière à traiter de la façon la plus similaire possible les enfants nés et adoptés à l'étranger et les enfants nés à l'étranger — et lorsque je dis « de la façon la plus similaire possible », je veux parler de l'accès à la citoyenneté. Pour les enfants nés à l'étranger, à partir de l'entrée en vigueur du projet de loi et par la suite, les parents devront démontrer — les parents qui sont nés à l'étranger ou ont été adoptés à l'étranger — qu'ils ont un lien substantiel avec le Canada pour transmettre la citoyenneté à leurs enfants nés à l'étranger.

Dans le cas d'un enfant né et adopté à l'étranger, au-delà de la première génération, les parents devront démontrer qu'ils ont des liens substantiels pour avoir accès à l'article 5.1, qui crée une voie directe. La façon dont ils accèdent à la citoyenneté est donc différente, mais le résultat final est le même. Pourvu qu'ils répondent à toutes les exigences, ils pourront obtenir la citoyenneté par filiation. L'intention et la structure de la loi sont de faire en sorte que ces deux groupes soient traités de la façon la plus similaire possible, et cela est fondé sur la jurisprudence, comme Me Laurencelle l'a expliqué, la jurisprudence antérieure qui nous a menés là où nous sommes aujourd'hui.

**La sénatrice Coyle :** Pourrions-nous aller un peu plus loin, parce que la sénatrice McPhedran était préoccupée par la discrimination et que le sénateur Arnot nous en a également parlé? Pourriez-vous nous dire quels enfants nés à l'étranger, les enfants adoptés nés à l'étranger, seront traités différemment des

just described that will be covered by this, just so that we get that distinction?

**Ms. Hoang:** If we were to remove the substantial connection requirement for parents who are living in Canada and completing their adoptions in Canada versus continuing to subject parents who are living outside of Canada and adopting their child outside of Canada, what that means is that you will give preferential treatment to the parent residing in Canada, but the outcome here is after the completion of the adoption, there is nothing to say that the parent who is residing in Canada at the time of the adoption completion could move outside of Canada with that child and continue to live abroad for the rest of their lives, versus the child who is being adopted by parents living outside of Canada, to move back to Canada and live in Canada for the rest of their lives. In that case, the preferential treatment will lead to different outcomes, where the child that returned to Canada, just because for that moment the adoption process was completed outside of Canada, despite the fact that they may be being raised in Canada for the rest of their lives, they would have to demonstrate a substantial connection requirement in order to pass on to subsequent children born or adopted abroad, versus the child who is adopted in Canada, but who may have moved outside of Canada for the rest of their lives, that child would not have to demonstrate a substantial connection to Canada.

**Senator Coyle:** Thank you for that description. I just want to clarify because I'm not sure that we all fully understood the answer to the scenario that Senator Miville-Dechêne posed. She adopted a child abroad. My understanding, in that scenario — and I want to understand for you — is that her child, who has Canadian citizenship, will be able to pass on her citizenship just as my child who was born in Canada would, under this?

**Ms. Hoang:** Yes. In that scenario, if I understood correctly, her child has returned to Canada, lived in Canada and would easily meet the substantial connection requirement of 1,095 days, and therefore would be able to pass on citizenship to any child that she gives birth abroad or adopt abroad again.

**Senator Coyle:** Thank you. We just needed that clarified because it was left a little bit unclear.

**Senator Senior:** Thank you for hanging in with us. We appreciate it. We're doing our best. My question was alluded to earlier, I think by Senator McPhedran, with respect to the process once these kicks in. I am more interested in the timeline that it will take. Once someone puts in an application, what is the estimated or expected timeline for that citizenship to be in place for that person?

deux catégories que vous venez de décrire et qui seront visées par ce projet de loi, pour que nous puissions comprendre cette distinction?

**Mme Hoang :** Si nous éliminions l'exigence d'un lien substantiel pour les parents qui vivent au Canada et qui finalisent leur adoption au Canada, plutôt que de continuer à y assujettir les parents qui vivent à l'étranger et adoptent leur enfant à l'étranger, cela signifierait que nous accorderions un traitement préférentiel aux parents qui résident au Canada. Cependant, le résultat serait qu'une fois l'adoption finalisée, le parent qui résidait au Canada au moment de l'adoption pourrait déménager à l'étranger avec cet enfant et y vivre jusqu'à la fin de ses jours, tandis que l'enfant adopté par des parents vivant à l'étranger pourrait revenir au Canada et y vivre le reste de sa vie. Dans ce cas, le traitement préférentiel donnerait lieu à des résultats différents, en ce sens que l'enfant qui est revenu au Canada, du simple fait que son adoption a été finalisée à l'étranger, devra démontrer un lien substantiel, même s'il a vécu le reste de sa vie au Canada, pour transmettre sa citoyenneté à d'autres enfants nés ou adoptés à l'étranger, alors que l'enfant qui a été adopté au Canada, mais qui est parti vivre à l'étranger pour le restant de ses jours n'aura pas à démontrer un lien substantiel avec le Canada.

**La sénatrice Coyle :** Je vous remercie de cette description. Je tiens à apporter une précision, car je ne suis pas certaine que nous ayons tous bien compris la réponse au scénario présenté par la sénatrice Miville-Dechêne. Elle a adopté un enfant à l'étranger. D'après ce que je comprends, dans ce scénario — et je veux comprendre pour vous —, son enfant, qui a la citoyenneté canadienne, pourra transmettre sa citoyenneté tout comme mon enfant né au Canada pourrait le faire en vertu de cette disposition?

**Mme Hoang :** Oui. Dans ce scénario, si j'ai bien compris, son enfant est revenue au Canada, a vécu au Canada et répondrait facilement à l'exigence des 1 095 jours pour étayer un lien substantiel. Par conséquent, la citoyenneté pourrait être transmise à tout enfant à qui elle donne naissance à l'étranger ou qu'elle adopte à l'étranger.

**La sénatrice Coyle :** Merci. Je tenais simplement à le préciser parce qu'il y avait un peu de confusion.

**La sénatrice Senior :** Merci d'être resté avec nous. Nous vous en sommes reconnaissants. Nous faisons de notre mieux. La sénatrice McPhedran, je crois, a parlé plus tôt du processus qui se déroulera une fois que ces mesures seront mises en œuvre. Je m'intéresse davantage aux délais dont il sera question. Une fois qu'une personne a présenté une demande, quel est le délai prévu ou estimé pour que cette personne obtienne la citoyenneté?

**Ms. Scott:** I can give you an indication based on the current timelines. So with the interim measures that have been put in place following the *Bjorkquist* decision, it is about a six-month period right now.

**Senator Arnot:** Thank you. This question is for Ms. Hoang. One of the things I am hearing tonight is that the *Bjorkquist* decision really didn't deal adoptions, but there is a cohort here who is going to be on a second panel tonight — a third panel, I guess, who are going to talk about adoptions. They have got a lot of issues. They feel they need a remedy, and the remedy needs to be through legislation, probably. Maybe policy, but maybe regulations. So as I said earlier, I talked about group one and group two, but this third group, I believe, is lost. So my question really is this: Do you think it would be really good policy and provide really good solid legislation to further consult with the adoptee group, these parents — these panellists that will come later — who are fully ensconced in the "Lost Canadians" issue to get a better understanding of their perspective on this such that a legislative remedy could be found for them or a win-win situation for everybody. These folks feel they have been left out and there is going to be a discrimination and they feel they will be pushed into litigating.

It is more consultation, broader consultation. Would that be fair to say?

**Ms. Hoang:** What I can say is that I think we have been in discussions with stakeholders across the board who are impacted by this bill, those who have a direct interest and those who are being subject to the first-generation limit as well as those who are concerned from an adoption perspective. We have listened to their concerns, and we believe we understand their concerns. I'm happy, as a public servant, to continue to engage with them and to better learn the issues that are of interest to them. But with respect to Bill C-3, I wanted to clarify that any changes to the substantial connection and how it impacts adopted children will have to be made through legislative changes and not through policy or regulations. If the bill, as drafted, comes into force, the substantial connection requirement will be the key component within legislation, and regulations and policy will not be able to overcome that.

**Senator Arnot:** You indicated the other day — and I think this was really important information — that, as I understand it, roughly 40% of children who are adopted don't live in Canada, won't come to Canada, may come back and if so, they have a substantial connection test to meet.

**Mme Scott :** Je peux vous donner une indication en fonction des délais actuels. Donc, en vertu des mesures provisoires qui ont été mises en place à la suite de l'arrêt *Bjorkquist*, il faut prévoir une période d'environ six mois actuellement.

**Le sénateur Arnot :** Merci. Ma question s'adresse à Mme Hoang. L'une des choses que j'entends ce soir, c'est que l'arrêt *Bjorkquist* ne portait pas vraiment sur les adoptions, mais il y a ici des gens qui feront partie d'un deuxième groupe de témoins ce soir — un troisième groupe au total, je suppose —, qui vont parler des adoptions. Ils ont beaucoup de problèmes à signaler. Ils estiment avoir besoin d'un recours, et le recours doit probablement être prévu dans la loi. Cela pourrait être dans une politique, mais peut-être aussi dans un règlement. Comme je l'ai dit plus tôt, j'ai parlé des premier et deuxième groupes, mais je crois que les gens de ce troisième groupe ont été dépossédés de leur citoyenneté. Ma question est donc la suivante : pensez-vous que ce serait une très bonne politique et que cela donnerait une mesure législative vraiment solide si l'on consultait davantage le groupe des adoptés, ces parents — ces personnes qui viendront témoigner plus tard — qui font partie intégrante des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté », afin de mieux comprendre leur point de vue à ce sujet, de sorte qu'on puisse trouver un recours législatif pour eux ou en arriver à une solution qui profiterait à tout le monde. Ces gens ont l'impression d'avoir été laissés pour compte, qu'il y aura de la discrimination et qu'ils n'auront d'autre choix que d'intenter des poursuites.

Il s'agirait d'une consultation étendue et à plus grande échelle. Pourrions-nous dire cela?

**Mme Hoang :** Ce que je peux dire, c'est que nous avons eu des discussions avec tous les intervenants qui sont touchés par le projet de loi, avec ceux qui ont un intérêt direct et ceux qui sont assujettis à la limite de l'accès à la citoyenneté à la première génération ainsi qu'avec ceux qui sont préoccupés du point de vue de l'adoption. Nous avons écouté leurs préoccupations et nous croyons les comprendre. En tant que fonctionnaire, je suis heureuse de continuer à dialoguer avec eux et de mieux connaître les enjeux qui les intéressent. Mais en ce qui concerne le projet de loi C-3, je voulais préciser que tout changement apporté aux dispositions sur le lien substantiel et à leur incidence sur les enfants adoptés devra être sous forme de modifications législatives, et non pas de politique ou de règlement. Si le projet de loi entre en vigueur dans sa forme actuelle, l'exigence relative au lien substantiel sera l'élément clé de la législation, et aucun règlement ni aucune politique ne pourra y changer quoi que ce soit.

**Le sénateur Arnot :** Vous avez dit l'autre jour — et je pense que c'était une information très importante —, si j'ai bien compris, qu'environ 40 % des enfants adoptés ne vivent pas au Canada, ne viendront pas au Canada, pourraient y revenir et, le cas échéant, ils doivent satisfaire à un critère de lien substantiel.

That means there are 60% of children who are adopted who live their whole lives in Canada. It is that group that should not be subjected to a substantial connection test because that is a barrier, exactly what the Hague Convention prohibits. It is a barrier to full citizenship. That is a fundamental problem.

**Ms. Hoang:** As I mentioned earlier, there are two steps for intercountry adoptions. The first step is the adoption process, and the second step is the citizenship process.

The federal government does not have jurisdiction over how provinces and territories govern adoption laws. The laws across all 13 jurisdictions, I am not an expert in that. I could not speak to how consistent they are applied across the board, whether some are the same or not. These are the requirements set by the provinces and territories.

At the federal level, we are responsible for the Citizenship Act and the requirements in terms of how adopted children can access citizenship through section 5.1. As I mentioned earlier, to access the section 5.1 adoption grant, the adopted parent does not have to be living in Canada. They could be living outside of Canada. They could complete the process outside of Canada. After the child receives citizenship, there is no requirement under the Citizenship Act for the child to return to Canada.

**Senator Burey:** I am not going to leave you out, Mr. Jacques, because I want to ask you a question about your models.

The figures you gave us ——115,000, around \$21 million over five years. What kind of data do you use to come up with the models?

I think I heard a large discrepancy between the numbers from IRCC and yours. Did I do my math wrong? I thought I heard around 4,000 over one or two years since the decision in Ontario; if we did that over five years, that would be 20,000 people and you have 115,000. I could be wrong. Answer me, please.

I will ask the PBO first, then IRCC, if there is a big discrepancy between what you have and the numbers they are sharing.

**Mr. Jacques:** Thank you for the question, senator. I will defer to our lead on modelling, Dr. Perrault, to take you through some of the intricacies.

Cela veut dire que 60 % des enfants adoptés vivent toute leur vie au Canada. C'est ce groupe qui ne devrait pas être assujetti à un critère de lien substantiel parce qu'il s'agit d'un obstacle, et c'est exactement ce que la Convention de La Haye interdit. C'est un obstacle à la pleine citoyenneté. C'est un problème fondamental.

**Mme Hoang :** Comme je l'ai dit plus tôt, il y a deux étapes aux adoptions internationales. La première est le processus d'adoption et la deuxième, le processus de citoyenneté.

Le gouvernement fédéral n'a pas compétence sur la façon dont les provinces et les territoires régissent les lois en matière d'adoption. Je ne suis pas une experte des lois en vigueur dans les 13 provinces et territoires. Je ne saurais donc vous dire dans quelle mesure elles sont appliquées de façon uniforme ni si certaines sont pareilles ou non. Ces exigences sont établies par les provinces et les territoires.

À l'échelon fédéral, nous sommes responsables de l'application de la Loi sur la citoyenneté et des exigences suivant lesquelles les enfants adoptés peuvent obtenir la citoyenneté en vertu de l'article 5.1. Comme je l'ai indiqué plus tôt, pour que la citoyenneté soit attribuée à l'adoption en vertu de l'article 5.1, il n'est pas nécessaire que le parent de l'enfant adopté vive au Canada. Il peut vivre à l'extérieur du Canada. Il peut terminer le processus à l'extérieur du Canada. Une fois que l'enfant a reçu la citoyenneté, la Loi sur la citoyenneté n'exige pas qu'il revienne au Canada.

**La sénatrice Burey :** Je ne vous ai pas oublié, monsieur Jacques, parce que je veux vous poser une question au sujet de vos modèles.

Les chiffres que vous nous avez donnés, soit 115 000 personnes, pour environ 21 millions de dollars sur cinq ans. Quel genre de données utilisez-vous pour élaborer les modèles?

Je crois avoir constaté un écart important entre les chiffres d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, et les vôtres. Ai-je mal calculé? J'ai cru entendre parler d'environ 4 000 personnes sur une période d'un an ou deux depuis la décision prise en Ontario; si nous multiplions ce chiffre sur cinq ans, cela ferait 20 000 personnes et vous parlez plutôt de 115 000. Je me trompe peut-être. Répondez-moi, s'il vous plaît.

Je vais d'abord demander au Bureau du directeur parlementaire du budget, le DPB, puis à IRCC, s'il y a un grand décalage entre vos chiffres et ceux qu'ils nous communiquent.

**M. Jacques :** Je vous remercie de la question, sénatrice. Je vais demander à notre responsable de la modélisation, M. Perrault, de vous expliquer certaines des subtilités.

**Louis Perrault, Director of Policy, Office of the Parliamentary Budget Officer:** The major input for our model comes from a study from Statistics Canada that tries to measure the diaspora of Canadians.

Specifically, there is a number for 2016 of their measure of the number of citizens by descent that are outside Canada. We take that number, grow it forward and backwards for different reasons, then we apply fertility rates and different demographic decisions to come up with the actual measure. Then we have the number of children by descent, first or second generation, for each year and then we sum it up.

In that model, there is a behavioural decision. The number of people that would technically be eligible would be greater than the number of people who will apply. We use a proxy to get at that behaviour, which gives us roughly that 115,000 number.

With the information we got from our information request about the section 8 “Lost Canadians,” our model performs well. We get around that 20,000 number. That makes us quite confident, if the new individuals behave roughly the same way as these “Lost Canadians,” we probably capture some of that behaviour.

Now, the further amendments on those 10,000, the 95 days, may change. A priori, there is no reason to know. They are different populations.

**Mr. Jacques:** You asked a question with respect to the 4,200 versus the 115,000 — my public servant counterparts in the department, you may correct me as you see fit — I do believe it is kind of comparing apples and oranges.

The 115,000 is better compared to the minister’s statement with respect to tens of thousands. The 4,200, my understanding is, directly relates to an application period that opened up in December 2024. Those are the applications the department received.

Based upon the business we’re in, which is the forecasting business, notwithstanding the confidence we have in terms of the estimates we have generated — and the 115,000 number we have put on the table, tens of thousands versus 115,000 — the numbers are probably pretty close together overall.

From a fiscal perspective, again, you are looking at millions of dollars in terms of the differences around the cost of processing applications between the two.

**Louis Perrault, directeur des politiques, Bureau du directeur parlementaire du budget :** L’entrant principal de notre modèle provient d’une étude de Statistique Canada qui vise à évaluer la population qui compose la diaspora des Canadiens.

Plus précisément, on a évalué pour 2016 le nombre de citoyens par filiation qui sont à l’extérieur du Canada. À partir de ce chiffre, nous faisons des projections dans un sens ou dans l’autre pour différentes raisons, puis nous appliquons les taux de fécondité et différentes décisions démographiques pour en arriver à la mesure réelle. Ensuite, nous prenons le nombre d’enfants par filiation, de première ou deuxième génération, pour chaque année, puis nous en faisons la somme.

Dans ce modèle, il y a une décision comportementale qui entre en ligne de compte. Techniquement, le nombre de personnes admissibles serait plus élevé que le nombre de personnes qui présenteront une demande. Nous utilisons une approximation pour déterminer le résultat de cette décision comportementale, ce qui nous donne un chiffre d’environ 115 000 demandes.

Avec l’information que nous avons obtenue suite à notre demande au sujet des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » par application de l’article 8, notre modèle fonctionne bien. Nous arrivons à ce chiffre de 20 000 personnes. Cela nous rend très confiants, si les nouvelles personnes se comportent à peu près de la même façon que ces « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté », que nous saisissons probablement une partie de ce comportement.

Maintenant, les autres amendements sur ces 10 000, les 95 jours, pourraient changer. A priori, il n’y a pas de raison de le savoir. Ce sont des populations différentes.

**M. Jacques :** Vous avez posé une question au sujet des 4 200 par rapport aux 115 000 — mes homologues fonctionnaires du ministère me corrigent si je me trompe —, mais je crois que c’est un peu comme comparer des pommes et des oranges.

Le chiffre de 115 000 est plus près de la réalité que la déclaration de la ministre, qui parlait de dizaines de milliers. Si j’ai bien compris, les 4 200 demandes sont directement liées à une période de présentation des demandes qui a débuté en décembre 2024. Ce sont les demandes que le ministère a reçues.

Si l’on se fie à nos prévisions, en dépit de la confiance que nous avons à l’égard de nos estimations — et du chiffre de 115 000 que nous avons mis sur la table, des dizaines de milliers comparativement à 115 000 —, les chiffres sont probablement assez proches dans l’ensemble.

D’un point de vue budgétaire, encore une fois, il y a des millions de dollars de différence entre les deux pour ce qui est du coût du traitement des demandes.

**Senator Arnold:** This is a question you will probably not want. In 2008, this committee studied this. One of the recommendations from that time was the entire act should be rewritten in clear language so people understood what it meant. If there are plans under way, is that being treated seriously? Once we get over this hurdle, is that something that is on people's work plans?

**Ms. Hoang:** As the DG who is responsible for our policy team, we're always looking at the new, emerging issues and how the act is structured to address those. We are always doing policy work to look for areas of improvement and modernization. Could I tell you today it is on our work plan? It always is on our work plan. How far and fast we move it depends on the priorities we're faced with.

**Senator Osler:** My question is for the PBO.

In the December 2024 brief on Bill C-71, it estimates a net cost of \$20.8 million over five years. Can you give us a breakdown of what those costs are? Is it a cost to the federal government, provinces and the territories? It is a net cost. What was the gross cost? What were the deductions that figured into the gross versus net?

**Mr. Perrault:** The total costs are the consular services and also the cost to process applications for proofs and grants of citizenship. That's all there is. In that exercise, there are often cost recoveries for having a passport or application fee. We had that included in there. That's why you get that net cost.

**Senator Osler:** The net cost was to consular services?

**Mr. Perrault:** Exactly. It is a narrow cost. It is about granting the citizenship and some consular services if you are abroad and are Canadian.

**Senator McPhedran:** The timing might not work for a full answer on this. If you don't have the answer today, I would appreciate a written follow-up, please.

**The Chair:** By tomorrow.

**Senator McPhedran:** Yes. Looking at the 2024 decision by the Supreme Court of Canada, which put an angle on what happens when discrimination is found to be unconstitutional, that's the *Power* decision from 2024. What we have here is a generational limit found to be unconstitutional, and you have heard concerns from many senators around the table about

**La sénatrice Arnold :** J'ai une question que vous n'aimerez probablement pas. En 2008, ce comité s'est penché sur cette question. Suivant l'une des recommandations formulées à cette époque, toute la loi devrait être réécrite en langage clair afin que les gens comprennent ce qu'elle signifie. S'il y a des plans en cours, est-ce qu'on les prend au sérieux? Une fois que nous aurons surmonté cet obstacle, est-ce quelque chose que l'on envisage?

**Mme Hoang :** En tant que DG responsable de notre équipe des politiques, je peux vous affirmer que nous examinons toujours les nouveaux enjeux et la façon dont la loi est structurée pour y faire face. Nous travaillons toujours à l'élaboration de politiques pour trouver des points à améliorer et à moderniser. Puis-je vous dire aujourd'hui que cela fait partie de notre plan de travail? Cela fait toujours partie de notre plan de travail. La vitesse à laquelle nous progressons dépend des priorités auxquelles nous sommes confrontés.

**La sénatrice Osler :** Ma question s'adresse au Bureau du directeur parlementaire du budget.

Dans le mémoire de décembre 2024 au sujet du projet de loi C-71, on estime un coût net de 20,8 millions de dollars sur cinq ans. Pouvez-vous nous donner une ventilation de ces coûts? Est-ce un coût pour le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires? C'est un coût net. Quel était le coût brut? Qu'a-t-on déduit du montant brut pour en arriver au montant net?

**Mr. Perrault :** Les coûts totaux représentent les services consulaires ainsi que le coût du traitement des demandes au titre des preuves et des attributions de la citoyenneté. C'est tout. Dans le cadre de cet exercice, il y a souvent des recouvrements de coûts liés à l'obtention d'un passeport ou aux frais de demande. C'est ce que nous avons inclus. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à ce coût net.

**La sénatrice Osler :** Le coût net relevait des services consulaires?

**Mr. Perrault :** Exactement. C'est un coût limité. Il correspond à l'attribution de la citoyenneté et à certains services consulaires offerts si vous êtes un Canadien à l'étranger.

**La sénatrice McPhedran :** Vous n'aurez peut-être pas le temps de fournir une réponse complète à cette question. Si vous n'avez pas la réponse aujourd'hui, j'aimerais recevoir un suivi écrit, s'il vous plaît.

**La présidente :** D'ici demain.

**La sénatrice McPhedran :** Oui. Prenons la décision de 2024 de la Cour suprême du Canada, qui a mis en lumière ce qui se passe lorsque la discrimination est jugée inconstitutionnelle. Nous parlons de l'arrêt *Power* de 2024. Ce que nous avons ici, c'est une limite générationnelle jugée inconstitutionnelle, et vous avez entendu les préoccupations de nombreux sénateurs et

adoptees, differences and arguably strong discrimination. Can I just ask IRCC in developing this act — and we appreciate it was in response to particular court decisions — what about the risk analysis on this, opening up IRCC, and actually a public purse for damages as a result of unconstitutional discrimination?

**Ms. Hoang:** Again, I would defer to my colleague, Mr. Laurencelle. He's already outlined the Charter statement made by the Department of Justice.

**Senator McPhedran:** What was the date of that assessment?

**Ms. Hoang:** We are committed to sending that to you. It is public. It's accessible on the website, but it was right after Bill C-71 was introduced. I don't want to give you the wrong date, senator, but I would be happy to follow up and provide the link to the Charter statement and the date when it was published.

**Senator McPhedran:** I'm wondering if the timing was such that that opinion didn't take into account the *Power* decision.

**Ms. Hoang:** Again, the Department of Justice statement is an assessment of the bill, so I can turn it over to my colleague to speak to the specifics of that Charter statement, if you like.

**Senator McPhedran:** It was June 10, 2025. Thank you.

**Senator Senior:** I just wanted to follow up on a question that was asked earlier, as it follows concerns around folks with potential criminal records. My understanding is that, based on the fact that this is from 2009 onwards, as of this point, we're really talking about 14-year-olds and younger? Am I correct?

**Ms. Scott:** That's right. Moving forward, when individuals come forward to seek proof of citizenship, we expect it will be mostly parents seeking that for their minor children.

**Senator Senior:** Moving forward, then, folks will get older, if they choose to apply much later.

**Ms. Scott:** Potentially.

**Senator Senior:** Thank you.

I have another question, because I have some time.

sénatrices autour de la table au sujet des personnes adoptées, des différences et, peut-être, d'une forte discrimination. Puis-je simplement demander à IRCC, dans le cadre de l'élaboration de cette loi — et nous comprenons que c'était en réponse à des décisions judiciaires en particulier —, ce qu'il en est de l'analyse du risque, de l'ouverture d'IRCC et, en fait, des fonds publics prévus au titre des préjudices découlant d'une discrimination inconstitutionnelle?

**Mme Hoang :** Encore une fois, je m'en remets à ce qu'a dit mon collègue, Me Laurencelle. Il a déjà décrit l'énoncé du ministère de la Justice concernant la Charte.

**La sénatrice McPhedran :** Quelle était la date de cette évaluation?

**Mme Hoang :** Nous nous engageons à vous faire parvenir cette information. Elle est publique et elle est accessible sur le site Web, mais je sais que c'était tout de suite après la présentation du projet de loi C-71. Je ne voudrais pas vous donner la mauvaise date, sénatrice, mais je serais heureuse de faire un suivi et de fournir le lien vers l'énoncé concernant la Charte et la date à laquelle il a été publié.

**La sénatrice McPhedran :** La date était peut-être telle que cette opinion ne tenait pas compte de l'arrêt *Power*?

**Mme Hoang :** Encore une fois, l'énoncé du ministère de la Justice est une évaluation du projet de loi, alors je peux céder la parole à mon collègue pour qu'il vous donne des détails sur cet énoncé concernant la Charte, si vous le voulez.

**La sénatrice McPhedran :** C'était le 10 juin 2025. Merci.

**La sénatrice Senior :** Je voulais simplement revenir sur une question qui a été posée plus tôt, car elle fait suite aux préoccupations concernant les gens qui pourraient avoir un casier judiciaire. D'après ce que je comprends, étant donné qu'il s'agit de 2009 et des années suivantes, à partir de maintenant, nous parlons en réalité de jeunes de 14 ans et moins? Est-ce exact?

**Mme Scott :** C'est exact. À l'avenir, lorsque des personnes demanderont une preuve de citoyenneté, nous nous attendons à ce que ce soit surtout les parents qui la demanderont pour leurs enfants mineurs.

**La sénatrice Senior :** Donc, cela s'appliquera à des gens plus vieux, s'ils décident de présenter une demande beaucoup plus tard.

**Mme Scott :** Possiblement.

**La sénatrice Senior :** Merci.

J'ai une autre question, parce qu'il me reste du temps.

With respect to the huge discrepancy between what the media is publishing as millions compared to 115,000, do you know why there's such a huge discrepancy? Is there something that's being caught up in these stories that we could identify as responsible for this discrepancy?

**Mr. Perrault:** Before the prior estimates, there were a wide range of estimates of the actual Canadian diaspora and the number of Canadians by descent. Some data sets may say 300,000, and others say 4 million, so there's quite a big range, and then the question of who will apply for this, also, would probably get into this. Then where the actual people get the number in the media, I can't say, but there's quite a wide variety of estimates out there of how many Canadians. My understanding is that we don't track the number of people. At least, from the information requests that we received from IRCC, there's nobody tracking the number of Canadians outside Canada.

**Senator Senior:** I understand that, but there's a limit since 2009. So even within that, why would they assume it's millions? I'm not understanding that, but I understand that you don't track them.

**The Chair:** Senators, this brings us to the end of the second panel. I'd like to thank all the government officials for their testimony today.

We now continue with our third panel if there is consensus of the group? There is general agreement.

Joining us in person today, we welcome, from Lost Canadians, Don Chapman. Welcome back to the Senate of Canada.

We also welcome Ms. Allison Petrozziello, Assistant Professor at Toronto Metropolitan University, who brought along her delightful daughters, Alba and Alaia; and Ms. Katherine Lanteigne and Mr. Graeme Ball, Parent Adoption Advocates.

Thank you for joining us today. You will each have five minutes for your opening statements, followed by questions from committee members.

Mr. Chapman, the floor is yours.

**Don Chapman, Head, Lost Canadians:** Thank you. Good afternoon. My brief will answer many of your questions.

Bill C-3 has been about 100 years in the making. How so? If you go outside the Senate chamber, you'll see the Famous Five statue. In 1929, they won the right to be a person, a senator or a judge. What they did not win, and still do not have, are equal rights to pass on citizenship to their children, the same as

En ce qui concerne le décalage énorme entre ce que les médias présentent comme des millions et 115 000 personnes, savez-vous pourquoi il y a un tel écart? Y a-t-il quelque chose que nous pourrions identifier comme étant responsable de cet écart?

**M. Perrault :** Avant les estimations précédentes, il y avait un large éventail d'estimations de la diaspora canadienne réelle et du nombre de Canadiens par filiation. Selon certains ensembles de données, ce peut être 300 000 et selon d'autres, quatre millions. C'est donc une fourchette assez importante, et la question de savoir qui présentera une demande à cet égard doit probablement en tenir compte. Ensuite, je ne peux pas dire où les gens des médias obtiennent leurs données, mais il existe une grande variété d'estimations de la diaspora canadienne. D'après ce que je comprends, nous ne faisons pas un suivi du nombre de personnes. Du moins, d'après les demandes de renseignements que nous avons reçues d'IRCC, personne ne fait le suivi du nombre de Canadiens vivant à l'étranger.

**La sénatrice Senior :** Je comprends, mais il y a une limite depuis 2009. Donc, même là, pourquoi supposerait-on qu'il y a des millions de personnes? Je ne comprends pas, mais je comprends que vous n'en faites pas le suivi.

**La présidente :** Honorables sénatrices et sénateurs, cela nous amène à la fin des témoignages de notre deuxième groupe. J'aimerais remercier tous les fonctionnaires de leur témoignage d'aujourd'hui.

Nous passons maintenant à notre troisième groupe de témoins, s'il y a consensus. Oui, tout le monde est d'accord.

Nous accueillons aujourd'hui en personne Don Chapman, qui représente le groupe Lost Canadians. Bon retour au Sénat du Canada.

Nous accueillons également Mme Allison Petrozziello, professeure à l'Université métropolitaine de Toronto, qui a amené ses charmantes filles, Alba et Alaia, ainsi que Mme Katherine Lanteigne et M. Graeme Ball, défenseurs des parents adoptifs.

Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Vous disposerez chacun de cinq minutes pour lire votre déclaration préliminaire, après quoi les membres du comité vous poseront des questions.

Monsieur Chapman, vous avez la parole.

**Don Chapman, chef, Lost Canadians :** Merci. Bonjour. Mon mémoire répondra à bon nombre de vos questions.

Le projet de loi C-3 est en préparation depuis environ 100 ans. Comment, me demanderez-vous? Si vous sortez de la salle du Sénat, vous verrez la statue des Cinq femmes célèbres. En 1929, elles ont fait reconnaître le droit d'être une personne à part entière, une sénatrice ou une juge. Ce qu'elles n'ont pas obtenu

men. You should be proud that Bill C-3 finally gives women equal rights forward and backwards.

Turning to a different Senate bill, if you remember Bill S-3, it eliminated the gender discrimination in the Indian Act. So how can it be unconstitutional to deny women in the Indian Act but constitutional to deny in the Citizenship Act? Bill C-3 fixes this as well. Equal should be just that — equal.

With adopted children, while it's not my area of expertise, I've helped many families. Even recently, like 20 minutes ago, I got an email saying April Murphy was just accepted, and she was adopted.

I do know a little bit about the process and how families are affected. As to my thoughts on international adoptions, I'm happy to share that during the question period.

I've lived with the "Lost Canadians" issue probably longer than anyone. In 1961, at age 6, I was stripped of my citizenship, which was before some of the senators were even born. I've been at this a long time. I wrote a book about "Lost Canadians," and I coined the term. Bill C-3 is my twelfth "Lost Canadians" bill, and I would really like to make it my last.

I've noticed with previous bills a disconnect between parliamentary intent and the implementation. For example, when Bill C-37 was in committee, the MPs, including the then citizenship minister, wanted all stateless babies born to a Canadian parent to be immediately granted citizenship. That didn't happen.

All non-stateless children born to a Canadian parent, if they didn't have Canadian citizenship but they were moving to Canada, were to be given permanent residence status from, I think it was, birth through age 23. In this way, Canada would be in compliance with two UN human rights conventions, the Convention on the Reduction of Statelessness and the Convention on the Rights of the Child. But because no specific instructions were given to Immigration, Refugees and Citizenship Canada, children remained stateless, and forced family separations became commonplace. Many Canadian parents and their kids lived in different countries.

et qu'elles n'ont toujours pas, c'est un droit égal de transmettre leur citoyenneté à leurs enfants, comme les hommes. Vous devriez être fiers que le projet de loi C-3 donnera enfin aux femmes des droits égaux prospectifs et rétrospectifs.

Passons maintenant à un autre projet de loi du Sénat. Si vous vous souvenez, le projet de loi S-3 a éliminé la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens. Alors, comment peut-il être inconstitutionnel de refuser un droit aux femmes en vertu de la Loi sur les Indiens, mais constitutionnel de le faire en application de la Loi sur la citoyenneté? Le projet de loi C-3 permet également de remédier à cette incohérence. L'égalité devrait toujours primer.

Dans le cas des enfants adoptés, même si ce n'est pas mon domaine d'expertise, j'ai aidé de nombreuses familles. Pas plus tard qu'il y a tout juste 20 minutes, j'ai reçu un courriel m'apprenant que la demande d'April Murphy venait d'être acceptée, et elle a été adoptée.

J'en connais un bout au sujet du processus et de la façon dont les familles sont touchées. Pour ce qui est de mes réflexions sur l'adoption internationale, je serai heureux d'en parler pendant la période des questions.

J'ai vécu le problème des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » depuis probablement plus longtemps que quiconque. En 1961, à l'âge de six ans, j'ai été dépossédé de ma citoyenneté avant même la naissance de certains sénateurs et sénatrices. Cela remonte donc à loin. J'ai écrit un livre sur les « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté », et c'est moi qui ai inventé l'expression. Le projet de loi C-3 est mon 12<sup>e</sup> au sujet des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté », et j'aimerais vraiment que ce soit mon dernier.

J'ai remarqué, dans le cas des projets de loi précédents, un décalage entre l'intention du Parlement et la mise en œuvre. Par exemple, lorsque le projet de loi C-37 a été étudié en comités, les députés, y compris le ministre de la Citoyenneté d'alors, voulaient que tous les bébés apatrides nés d'un parent canadien obtiennent immédiatement la citoyenneté. Cela ne s'est pas produit.

Tous les enfants apatrides nés d'un parent canadien, s'ils n'avaient pas la citoyenneté canadienne, mais s'installaient au Canada, devaient obtenir le statut de résident permanent, et ce, de la naissance jusqu'à l'âge de 23 ans, je crois. De cette façon, le Canada aurait respecté deux conventions des Nations unies sur les droits de la personne, soit la Convention sur la réduction des cas d'apatriodie et la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, parce qu'aucune directive précise n'a été donnée à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, les enfants sont demeurés apatrides et les séparations forcées de familles sont devenues monnaie courante. De nombreux parents canadiens et leurs enfants ont vécu dans des pays différents.

On another issue, naturalized Canadians were all to be deemed to be born in Canada for purposes of conferring citizenship, and this, too, went by the wayside.

Likewise, people given subsection 5(4) grants were deemed to be born in Canada and yet IRCC later “undeemed” some of them, leading to even more categories of “Lost Canadians.” What’s needed from you to prevent this with Bill C-3 are clear guidelines of parliamentary intent and how you expect IRCC to implement the laws.

My suggestion, which has never been carried out, is to appoint a citizenship ombudsman. Passing a bill and then turning it over to IRCC just doesn’t work. You need to remain actively involved.

Finally, let’s practise what we preach — fairness, compassion, human rights, peace, order and good government, and to stand on guard for thee, where “thee” means you and me. Canada should never again turn its back on its own people, let alone against children.

From today forward, whenever you walk by that statue of the Famous Five, know that with your yes vote on Bill C-3, you become part of the continuation of the solution that they were trying to get, of equal rights. And, hey, it only took us 96 years to get there. Your mothers, grandmothers and daughters would be proud.

Without delay, please, pass Bill C-3 — and one more thing. Follow your own committee recommendation from 2008 and get going on writing a brand new Charter compliance citizenship act. Thank you.

**The Chair:** Thank you, Mr. Chapman.

Professor Petrozziello, your five minutes.

**Allison Petrozziello, Professor, Toronto Metropolitan University, as an individual:** Good afternoon, honourable senators. I am an assistant professor of Global Migration & Inequality at Toronto Metropolitan University. I am here with my daughters, Alba and Alaia.

My interest in Bill C-3, an Amendment to the Citizenship Act, is both academic and personal. First, I’ll tell you the academic part.

I have spent the last decade researching exclusion from birth registration and proof of citizenship around the world as monitored by the UN Committee on the Rights of the Child and the Committee on the Elimination of Discrimination against

Dans un autre ordre d’idées, les Canadiens naturalisés devaient tous être réputés nés au Canada aux fins de l’attribution de la citoyenneté, et cela aussi a été mis de côté.

De même, les personnes à qui l’on a attribué la citoyenneté en vertu du paragraphe 5(4) étaient réputées nées au Canada, et pourtant, IRCC a par la suite changé sa décision pour certaines d’entre elles, ce qui a créé d’autres catégories de « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». Ce qu’il faut pour éviter que le projet de loi C-3 donne les mêmes résultats, ce sont des lignes directrices claires sur l’intention du Parlement et la façon dont vous vous attendez à ce qu’IRCC mette en œuvre les lois.

Ma suggestion, qui n’a jamais été mise en œuvre, consiste à nommer un ombudsman de la citoyenneté. Adopter un projet de loi et le laisser ensuite entre les mains d’IRCC ne fonctionne tout simplement pas. Vous devez continuer à participer activement au dossier.

Enfin, mettons en pratique ce que nous prêchons; l’équité, la compassion, les droits de la personne, la paix, l’ordre et le bon gouvernement, et défendons nos intérêts, et je parle ici de nos intérêts à tous. Le Canada ne devrait plus jamais tourner le dos à son propre peuple, et surtout pas aux enfants.

À partir d’aujourd’hui, chaque fois que vous passez devant la statue des Cinq femmes célèbres, sachez qu’en votant pour l’adoption du projet de loi C-3, vous contribuez à la poursuite de l’objectif de ces femmes, c’est-à-dire l’égalité des droits. Bon, cela nous aura pris 96 ans pour y arriver, mais mieux vaut tard que jamais. Vos mères, vos grands-mères et vos filles seraient fiers.

Je vous prie d’adopter sans tarder le projet de loi C-3, et j’ajouterais une autre chose. Suivez la recommandation de votre propre comité faite en 2008 et commencez à rédiger une toute nouvelle loi sur la citoyenneté conforme à la Charte. Merci.

**La présidente :** Merci, monsieur Chapman.

Madame Petrozziello, vous avez cinq minutes.

**Allison Petrozziello, professeure, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel :** Bonjour, chers sénateurs et sénatrices. Je suis professeure adjointe en inégalité et migration mondiales à l’Université métropolitaine de Toronto. Je suis ici avec mes filles, Alba et Alaia.

Mon intérêt pour le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, est à la fois professionnel et personnel. Tout d’abord, je vais vous parler de l’aspect professionnel.

J’ai passé la dernière décennie à faire des recherches sur l’exclusion de l’enregistrement des naissances et de la preuve de citoyenneté partout dans le monde, sous la surveillance du Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des

Women, among others, as documented in my forthcoming book, *Birth Registration as Bordering Practice*.

Imagine my surprise, first, that children born to Canadians living abroad would be among those impacted by increasingly restrictive citizenship laws, such as the unconstitutional “first generation limit,” and imagine my further surprise to learn that my own family would be personally affected. As a Canadian citizen by descent, working abroad for UN Women at the time, I had to sponsor my own children — seen here today — for permanent residency and eventual naturalization because they happened to be the second generation born abroad. Proud Canadians by descent as they are, I wanted you to see some of the faces of just a few of our children who have been adversely impacted by this limit.

The Senate has the opportunity to right this wrong, by passing Bill C-3 swiftly and by keeping the substantial connection test cumulative and flexible.

The following recommendations are based on my current research as principal investigator on the Birthing Canadian Citizens project, which is part of the Bridging Divides research program and funded by our government’s Canada First Research Excellence Fund. We’ve been interviewing Canadian citizen parents who are giving birth abroad, in Hong Kong, U.S., the United Kingdom, France, Singapore and elsewhere, but have had difficulties passing on their citizenship because of the first-generation limit.

The first recommendation I’d offer is to see amended Bill C-3 through the legislative process expeditiously so it can be passed into law before the January deadline. Bill C-3 promises to restore equal citizenship to Canadian children who happened to be born abroad, and as you know, this change was ordered by the Ontario Superior Court of Justice, which found that limit unconstitutional and also in violation of Charter rights of mobility and equality. My understanding is Bill C-3 will bring our citizenship law into Charter compliance and create greater equality between Canadian citizens by birth and by descent. I’d like to emphasize the gender dimension of the issue. Since 2009, the only advice the government has been able to offer Canadian women about how to ensure they can pass on their citizenship is to fly home in late-stage pregnancy to give birth in Canada. Even during COVID-19, even when it’s a high-risk pregnancy, even when the couple has been trying for years to get pregnant through IVF treatment and even when the doctors and health insurance are in place in their country of residence but not back home here in Canada. So Bill C-3 promises to eliminate gender discrimination from our Citizenship Act once and for all, and to allow Canadian

femmes et du Comité des droits de l’enfant des Nations unies, entre autres, comme je l’indique dans mon livre à paraître, qui s’intitule *Birth Registration as Bordering Practice*.

Imaginez ma surprise, tout d’abord, que les enfants nés de Canadiens vivant à l’étranger soient parmi ceux qui seraient touchés par des lois sur la citoyenneté de plus en plus restrictives, comme l’institutionnelle « limite de l’accès à la citoyenneté à la première génération », et imaginez ma surprise supplémentaire d’apprendre que ma propre famille serait personnellement touchée. En tant que citoyenne canadienne par filiation qui travaillait à l’étranger pour ONU Femmes à l’époque, j’ai dû parrainer mes propres enfants — que vous voyez ici aujourd’hui — afin qu’elles obtiennent la résidence permanente et, éventuellement, la naturalisation parce qu’elles étaient de la deuxième génération née à l’étranger. Je voulais que vous puissiez voir à quoi ressemblent ces enfants, de fières Canadiens par filiation, qui ont été touchés négativement par cette limite.

Le Sénat a la possibilité de corriger ce tort en adoptant rapidement le projet de loi C-3 et en maintenant l’aspect cumulatif et la souplesse du critère du lien substantiel.

Les recommandations suivantes sont fondées sur mes recherches actuelles en tant que chercheuse principale dans le cadre du projet Birthing Canadian Citizens, qui fait partie du programme de recherche Bridging Divides, et qui est financé par le Fonds d’excellence en recherche Apogée Canada de notre gouvernement. Nous avons interviewé des parents citoyens canadiens qui accouchent à l’étranger, à Hong Kong, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, à Singapour et ailleurs, mais qui ont eu de la difficulté à transmettre leur citoyenneté en raison de la limite de l’accès à la citoyenneté à la première génération.

Ma première recommandation consisterait à faire en sorte que le projet de loi C-3 modifié franchisse rapidement les étapes du processus législatif et qu’il soit adopté avant la date limite en janvier. Le projet de loi C-3 promet de rétablir un droit égal à la citoyenneté pour les enfants canadiens nés à l’étranger et, comme vous le savez, ce changement a été ordonné par la Cour supérieure de justice de l’Ontario, qui a conclu que cette limite était inconstitutionnelle et violait également les droits à la mobilité et à l’égalité garantis par la Charte. D’après ce que je comprends, le projet de loi C-3 rendra notre Loi sur la citoyenneté conforme à la Charte et créera une plus grande égalité entre les citoyens canadiens de naissance et par filiation. J’aimerais insister sur l’aspect sexospécifique de la question. Depuis 2009, le seul conseil que le gouvernement a été en mesure d’offrir aux femmes canadiennes pour qu’elles puissent transmettre leur citoyenneté est de retourner chez elles à un stade avancé de leur grossesse pour accoucher au Canada. Même pendant la pandémie de COVID-19, même dans les cas de grossesse à risque élevé, même pour les couples dont la femme essaie depuis des années de tomber enceinte au moyen d’un

parents to make the reproductive decisions in consultation with their doctors, not government.

The second recommendation is to take a flexible approach to the substantial connection test, to avoid unnecessary administrative burden on Canadian families living abroad. The requirement of 1,095 days of physical presence may still infringe upon Canadians' Charter-protected mobility rights, which hold that Canadians have the mobility right to enter, remain in, and leave Canada freely.

If the Senate wishes to maintain this test, then it should keep it cumulative, and also consider shifting it to apply only to the second generation born abroad.

This is because our research demonstrates that the first generation born abroad already has a substantial connection to Canada by virtue of being raised by a Canadian parent — regardless of where in the world they grow up.

The Senate may also consider granting exemptions to this requirement for both international adoptees, whom we've heard a lot about today, and also to children born to Indigenous Peoples of North America.

In this way, the legislation would not only comply with the Charter, but also the Hague Convention and the 1794 Jay Treaty. The Senate should pass Bill C-3 without further delay. At a time when Canada continues to need people, but public support for immigration is declining, recognizing the children of Canadians born abroad as our own children strengthen Canada. Recognizing the diversity of families, which makes up this country, whether born at home or abroad, adopted or birthed biologically, Indigenous or first-generation Canadian is a necessary part of strengthening what it means to be Canadian. I thank you for your leadership in restoring our citizenship rights.

**The Chair:** Thank you, Professor Petrozziello.

**Katherine Lanteigne, Parent Adoption Advocate, as an individual:** Hello. *Muli bwanji.*

My name is Katherine Lanteigne. I am here today with my husband Graeme Ball, representing our son, Nathanael, to defend his citizenship rights and the rights of intercountry adoptees. We

traitement de fécondation in vitro et même lorsque les médecins et l'assurance-maladie sont en place dans leur pays de résidence, mais pas ici au Canada. Le projet de loi C-3 promet donc d'éliminer une fois pour toutes la discrimination fondée sur le sexe dans notre Loi sur la citoyenneté et de permettre aux parents canadiens de prendre des décisions en matière de procréation en consultation avec leur médecin, et non avec le gouvernement.

Ma deuxième recommandation est de faire preuve de souplesse à l'égard du critère du lien substantiel, afin d'éviter d'imposer un fardeau administratif inutile aux familles canadiennes vivant à l'étranger. L'exigence des 1 095 jours de présence effective pourrait encore porter atteinte aux droits des Canadiens à la mobilité garantis par la Charte, selon lesquels les Canadiens ont le droit d'entrer au Canada, d'y demeurer et d'en sortir librement.

Si le Sénat souhaite maintenir ce critère, il devrait le garder cumulatif et envisager de l'appliquer uniquement à la deuxième génération née à l'étranger.

C'est parce que nos recherches démontrent que les Canadiens de la première génération née à l'étranger ont déjà un lien substantiel avec le Canada du fait d'avoir été élevés par un parent canadien, peu importe où ils ont grandi dans le monde.

Le Sénat pourrait également envisager d'accorder des exemptions à cette exigence pour les enfants adoptés à l'étranger, dont nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui, ainsi que pour les enfants nés de peuples autochtones d'Amérique du Nord.

De cette façon, la loi respecterait non seulement la Charte, mais aussi la Convention de La Haye et le Traité de Jay de 1794. Le Sénat devrait adopter le projet de loi C-3 sans plus tarder. À une époque où le Canada continue d'avoir besoin d'une population croissante, mais où l'appui du public à l'égard de l'immigration diminue, reconnaître que les enfants des Canadiens nés à l'étranger sont nos propres enfants est de nature à renforcer le Canada. La reconnaissance de la diversité des familles qui caractérise notre pays, que ses membres soient nés au pays ou à l'étranger, qu'ils soient de parents adoptifs ou biologiques, autochtones ou Canadiens de première génération, est un élément nécessaire pour renforcer notre sentiment d'appartenance en tant que Canadien. Je vous remercie du leadership dont vous faites preuve pour rétablir nos droits en matière de citoyenneté.

**La présidente :** Merci, madame Petrozziello.

**Katherine Lanteigne, défenseure des parents adoptifs, à titre personnel :** Bonjour. *Muli bwanji.*

Je m'appelle Katherine Lanteigne. Je suis ici aujourd'hui avec mon mari, Graeme Ball, qui représente notre fils, Nathanael, pour défendre ses droits à la citoyenneté et les droits des enfants

adopted our Nathanael in 2017 and left Canada temporarily in order to complete the in-country requirements to bring him home. We were only permitted to adopt him via Ontario's Intercountry Adoption Act, which prescribes that we must reside in the province.

While our son is from Zambia, we adopted him in Ontario, Canada. It's illegal for us to not live in Canada and adopt a child born abroad.

But because we chose the "direct grant route" for his citizenship application, which we qualified for, he'll now be subjected to a discriminatory treatment if Bill C-3 is passed without an amendment. Bill C-3 seeks to impose a retroactive connection test on our Canadian son that will demand that he prove he is substantially connected to Canada if he chooses to pass on citizenship to his child if they are born abroad.

Asking a child who has been adopted through intercountry adoption to prove they are connected to the nation that adopted them is tantamount to asking them who their real parents are. It has a deleterious effect on the adoptee; it questions their legitimacy and their sense of belonging. It serves absolutely no legislative purpose and meets no policy goals as set out in the intent of Bill C-3.

Bill C-3 will perpetuate stereotypes towards intercountry adoptees, as it will treat our son like he's a foreigner to Canada. It is discriminatory in its application, it subordinates our son's citizenship status, and violates his Charter rights under section 15.

The role of the IRCC is to ensure our adoption is legal; it is not to adjudicate the quality of our son's citizenship.

We are in this position because the Government of Canada has failed to adequately modernize the Citizenship Act for adoptees. Our Canadian children are meant to be treated in the same manner as those who obtain citizenship based on their birth in Canada, as Canada is a signatory to the Hague Convention on intercountry adoption, which clearly stipulates in Article 26 that adoptees must be imbued with the same set of rights as their domestically adopted counterparts. The government has been impervious to these facts.

Intercountry adoptions are a harrowing experience for adoptees. A child loses everything they were born into. Their culture of origin, their biological origins, and the connection to their birth nations.

adoptés à l'étranger. Nous avons adopté Nathanaël en 2017 et avons quitté temporairement le Canada afin de satisfaire aux exigences du pays pour le rapatrier. Nous n'avons été autorisés à l'adopter qu'en vertu de la Loi de 1998 sur l'adoption internationale de l'Ontario, qui stipule que nous devons résider dans la province.

Notre fils est originaire de la Zambie, mais nous l'avons adopté en Ontario, au Canada. Il est illégal pour nous de ne pas vivre au Canada et d'adopter un enfant né à l'étranger.

Cependant, parce que nous avons choisi la voie de « l'attribution directe » pour sa demande de citoyenneté, à laquelle nous étions admissibles, il sera maintenant assujetti à un traitement discriminatoire si le projet de loi C-3 est adopté dans sa forme actuelle. Le projet de loi C-3 imposerait à notre fils canadien un critère de lien rétroactif qui exigerait qu'il prouve qu'il a un lien substantiel avec le Canada s'il choisit de transmettre la citoyenneté à son enfant, s'il est né à l'étranger.

Demander à un enfant qui a été adopté dans le cadre d'une adoption internationale de prouver qu'il a un lien avec le pays où il a été adopté, c'est comme lui demander qui sont ses vrais parents. Cette exigence a un effet délétère sur l'enfant adopté; elle remet en question sa légitimité et son sentiment d'appartenance. Elle ne sert absolument aucun objectif législatif et ne répond à aucun objectif stratégique énoncé dans l'esprit du projet de loi C-3.

Le projet de loi C-3 perpétuera les stéréotypes à l'égard des enfants adoptés à l'étranger, car il traitera notre fils comme s'il était un étranger au Canada. Il est discriminatoire dans son application, il subordonne le statut de citoyenneté de notre fils et viole ses droits garantis par l'article 15 de la Charte.

Le rôle d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, est de veiller à ce que notre adoption soit légale, et non d'évaluer la qualité de la citoyenneté de notre fils.

Nous sommes dans cette situation parce que le gouvernement du Canada n'a pas modernisé comme il se doit la Loi sur la citoyenneté pour les personnes adoptées. Nos enfants canadiens sont censés être traités de la même façon que les Canadiens de naissance, puisque le Canada est signataire de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale, qui stipule clairement à l'article 26 que les personnes adoptées doivent jouir du même ensemble de droits que celles qui sont adoptées au Canada. Le gouvernement n'en a pas tenu compte.

L'adoption internationale est une expérience éprouvante pour les personnes adoptées. Un enfant renonce à tout ce qu'il a dans son pays de naissance. Sa culture d'origine, ses origines biologiques et le lien avec son pays de naissance.

In return, adoption ensures that a child is granted their inalienable right to a permanent family, but this does not erase the deep trauma they live with. This is well understood by the Canadian Paediatric Society.

If not amended, Bill C-3 will ensure that one way or another, adoptees will be persecuted. They will either have their legitimacy questioned through an arbitrary connection test, or they will have to wait for years for their citizenship to be issued through the sponsorship route, and Canadian parents will have to weigh the consequences of the pathway they choose for their adopted child, because Canada still conflates immigration with citizenship. It is a wanton act of legislative cruelty on the most vulnerable class of people in the world: the intercountry adoptee.

We want to extend a sincere thank you to Senator Arnot, Senator Wallin, Jenny Kwan and Nathaniel Erskine-Smith for their strident attempts to rectify this issue and to the adoptive families across Canada who trusted us to represent this issue on their behalf. And to our Nathanael, remember as a Canadian, always be proud of who you are our beautiful, brave Canadian-Zambian boy. *Nikukonda, bebe.* You are the one.

**The Chair:** Thank you. We will now proceed to questions from committee members. For this panel, senators will have four minutes for your question and that includes the answer. Please indicate if your question is directed to an individual or to all witnesses.

The first question will be from Senator Osler, followed by Senator Hay, Senator McPhedran, and then the bill's sponsor, Senator Coyle.

**Senator Osler:** Thank you to all the witnesses for being here today. My question is for Ms. Lanteigne, it's sort of a two-parter.

In the last panel or two, this committee did hear that the intent of the bill is to treat adopted children and naturally born children as similarly as possible and we also heard that there was an opinion that the bill treats the children the same.

I would appreciate, first, hearing your opinion on that.

The second part of my question is you mentioned an amendment to Bill C-3. On the first panel, Senator Arnot got a commitment from the minister to meet with stakeholders regarding intercountry adoptions to see if there is potential future legislation, amending legislation or a regulatory change that is possible without a change in the legislation.

En retour, l'adoption garantit à un enfant le droit inaliénable à une famille permanente, mais elle n'efface pas le profond traumatisme avec lequel il vit. Cela, la Société canadienne de pédiatrie l'a bien compris.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-3 fera en sorte que, d'une façon ou d'une autre, les personnes adoptées seront persécutées. Soit que leur légitimité sera remise en question au moyen d'un critère de lien arbitraire, soit qu'ils devront attendre des années avant que leur citoyenneté ne soit délivrée par le biais du parrainage, et les parents canadiens devront soupeser les conséquences de la voie qu'ils choisiront pour leur enfant adoptif, parce que le Canada confond encore immigration et citoyenneté. Il s'agit d'un acte de cruauté législative gratuit à l'égard des personnes les plus vulnérables du monde, c'est-à-dire les enfants adoptés à l'étranger.

Nous tenons à remercier sincèrement le sénateur Arnot, la sénatrice Wallin, Jenny Kwan et Nathaniel Erskine-Smith de leurs efforts acharnés pour corriger ce problème, ainsi que les familles adoptives de partout au Canada qui nous ont fait confiance pour défendre cette cause en leur nom. Et à notre Nathanaël, rappelle-toi, en tant que Canadien, de toujours être fier de qui tu es, notre beau et brave garçon canado-zambien. *Nikukonda, Bebe.* Nous t'aimons.

**La présidente :** Merci. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité. Pour ce groupe de témoins, les sénatrices et sénateurs auront quatre minutes pour chaque question, en incluant la réponse. Veuillez indiquer si votre question s'adresse à une personne en particulier ou à tous les témoins en général.

La première question sera posée par la sénatrice Osler, suivie de la sénatrice Hay, de la sénatrice McPhedran et de la marraine du projet de loi, la sénatrice Coyle.

**La sénatrice Osler :** Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui. Ma question, qui est en deux parties, s'adresse à Mme Lanteigne.

Dans les deux derniers groupes de témoins, le comité a entendu dire que l'intention du projet de loi est de traiter autant que possible les enfants de parents adoptifs et les enfants de parents biologiques de la même façon, et nous avons également entendu dire que le projet de loi traite les enfants de la même façon.

J'aimerais d'abord connaître votre opinion à ce sujet.

Dans la deuxième partie de ma question, vous avez parlé d'un amendement au projet de loi C-3. Dans le premier groupe, le sénateur Arnot a obtenu de la ministre l'engagement de rencontrer les intervenants au sujet des adoptions internationales pour voir s'il y aurait une loi future, une modification législative ou un changement réglementaire qui serait possible sans que la loi soit modifiée.

The second part of the question: What would your wording be for an amendment for Bill C-3, or a future piece of legislation to amend? Is there wording around a change in regulation you would like to see?

**Ms. Lanteigne:** The answer is this bill does not treat adopted children equally.

In our view — we have shared this view very strongly — the IRCC has been misleading these committees in the history of this bill. There are what is called the domestic adoption of people who are residents of another country who adopt a child. That child, in theory, may become an international adoptee if that family were to move back to Canada.

Intercountry adoption is a very specific, legal process in our country as a Hague country. When we adopted the Hague Convention, we adopted it federally and provincially. The provinces all across the country —

[Translation]

It's the same in New Brunswick and in Quebec.

[English]

— all have the Intercountry Adoption Act with the Hague Convention language in it. It is a statute. It is a law. You are not permitted to originate an adoption in Canada without living here. It is illegal.

What is frustrating to us is, when we do it in tandem, it is an integrated process. When we apply for our part 1 citizenship for our child, we have to choose whether we are doing PR or whether we are doing the direct grant. What other people also don't understand is sometimes we're not permitted to choose because the countries we adopt from dictate the process. For example, if you adopt a child from the United States, you must come here first and your adoption is finalized in the Ontario courts. You are monitored by a social worker.

For example, if the IRCC gave our son citizenship, and they gave it to us and did not know we were living here, having originated the adoption from Canada, that is when you say — you know this hysteria about child trafficking? That is what they would be doing.

We have very specific paperwork that triggers the second part that the IRCC officials review; it is called a letter of no objection. When all of our adoption paperwork is accumulated from Ontario, from the countries we adopt from, the IRCC officials review that. When they say, "Yes, it is a go," we are then permitted to return home with our children.

Pour ce qui est de la deuxième partie de ma question donc, quel serait le libellé d'un amendement au projet de loi C-3 ou d'une future mesure législative? Quel serait le libellé que vous aimeriez voir pour modifier la réglementation?

**Mme Lanteigne :** La réponse est que ce projet de loi ne traite pas les enfants adoptés sur un pied d'égalité.

À notre avis — et nous l'avons exprimé sans équivoque —, IRCC a induit ces comités en erreur tout au long du processus ayant entouré ce projet de loi. Il y a ce qu'on appelle l'adoption locale par des gens qui sont résidents d'un autre pays et qui adoptent un enfant. En théorie, cet enfant pourrait devenir un enfant adopté à l'étranger si cette famille devait revenir au Canada.

L'adoption internationale est un processus juridique très circonscrit dans notre pays, en sa qualité de signataire de la Convention de La Haye. Lorsque nous avons adhéré à la Convention de La Haye, nous l'avons adoptée au niveau fédéral et provincial. Dans l'ensemble des provinces au pays...

[Français]

C'est la même chose au Nouveau-Brunswick et au Québec.

[Traduction]

... la Loi sur l'adoption internationale qui intègre le libellé de la Convention de La Haye est appliquée. C'est une loi. Vous n'êtes pas autorisé à fonder une adoption au Canada sans vivre ici. C'est illégal.

Ce qui est frustrant pour nous, c'est que lorsque nous procérons en tandem, c'est un processus intégré. Lorsque nous faisons une demande de citoyenneté en vertu de la partie 1 pour notre enfant, nous devons choisir entre la résidence permanente et l'attribution directe. Ce que d'autres ne comprennent pas non plus, c'est que nous n'avons parfois pas le choix parce que les pays où nous adoptons dictent le processus. Par exemple, si vous adoptez un enfant aux États-Unis, vous devez d'abord venir ici et votre adoption est finalisée devant les tribunaux de l'Ontario. Vous êtes surveillé par un travailleur social.

Par exemple, si IRCC accordait la citoyenneté à notre fils sans savoir que nous vivons ici, étant donné que l'adoption a été fondée au Canada, c'est à ce moment-là que naissent les soupçons, vous savez, l'hystérie qui entoure la traite des enfants? C'est ce qui se produirait.

Nous avons des documents très précis qui déclenchent la deuxième partie de l'examen que mènent les fonctionnaires d'IRCC; c'est ce qu'on appelle une lettre de non-opposition. Lorsque tous nos documents d'adoption sont accumulés en provenance de l'Ontario, des pays d'où nous adoptons, les fonctionnaires d'IRCC les examinent. S'ils autorisent l'adoption, ils nous permettent de rentrer à la maison avec nos enfants.

Graeme and I could not leave Zambia. We sat there and waited. Senator Wallin was helpful in getting our son home, because they make you wait for weeks or months until they issue citizenship.

I want to make it clear that the principle being shared that Canadians who adopt abroad do not have to live here is absolutely false.

**Senator Hay:** Thank you for being here and for sharing your journeys, your children and Nathanael. I'm sorry for the trauma experienced.

Mr. Chapman, I want to ask you some technicality about Bill C-3. There are many systemic barriers I have read, heard and researched.

From your opinion, outside of the intercountry group we are talking about here, and a potential amendment, what gaps do you see remaining? What additional measures are required? You mentioned an ombudsperson, clear enough guidelines and accountability. Can you outline that for me?

**Mr. Chapman:** Yes. If you get a grant of citizenship, let's say a 5.4 grant, you are deemed to be born in Canada. If IRCC then "undeems" you, what if you had a child born outside of Canada? Now what is that child? If you get a 5.4 grant, or you are naturalized, you should keep the deemed to be born in Canada. I am not an expert on other types of grants, like adoptions, the 5.1 grants.

I have to say my brother and sister are adopted. We're all from Canada. I was born in Canada. Had I been born outside of Canada, I would have remained Canadian. Also, because my brother and sister are adopted, they got to keep their citizenship and I'm the one who lost it.

These laws have been nutty for a long time. Ms. Lanteigne is right. We should include this. Whether or not it is in the bill, the problem we have there is, if it goes back to the House, it could be filibustered and the whole bill dies.

I will work with Senator Arnot whether or not it is a private member's bill. I have done two or three private member's bills through the Senate. I'm sure we can get it through. That's one of the areas that remains.

Graeme et moi ne pouvions pas quitter la Zambie. Nous sommes restés là et nous avons attendu. La sénatrice Wallin nous a aidés à ramener notre fils à la maison, parce qu'autrement, on nous fait attendre pendant des semaines ou des mois avant de nous accorder la citoyenneté.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que le principe selon lequel les Canadiens qui adoptent des enfants à l'étranger ne sont pas tenus de vivre ici est absolument faux.

**La sénatrice Hay :** Merci d'être ici et de nous avoir fait part de votre parcours, à vous et à Nathanael. Je suis désolée du traumatisme que vous avez vécu.

Monsieur Chapman, j'aimerais vous poser une question d'ordre technique au sujet du projet de loi C-3. Il y a de nombreux obstacles systémiques au sujet desquels j'ai lu, dont j'ai entendu parler et que j'ai étudiés.

D'après vous, en dehors du groupe de l'adoption internationale dont il est question ici et d'un amendement éventuel, quelles sont les lacunes qui subsistent? Quelles mesures supplémentaires sont nécessaires? Vous avez parlé d'un ombudsman, de lignes directrices suffisamment claires et de reddition de comptes. Pouvez-vous m'expliquer tout cela?

**Mr. Chapman :** Oui. Si vous obtenez la citoyenneté par attribution, disons en vertu de l'article 5.4, vous êtes réputé né au Canada. Si IRCC renverse ensuite cette présomption, que se passerait-il si vous avez un enfant né à l'extérieur du Canada? Quel est le statut de cet enfant? Si vous avez obtenu la citoyenneté par attribution en vertu de l'article 5.4 ou si vous êtes naturalisé, vous devriez conserver la présomption de naissance au Canada. Je ne suis pas un expert des autres types de citoyenneté par attribution, comme dans le cas des adoptions, la citoyenneté par attribution en vertu de l'article 5.1.

Je dois dire que mon frère et ma sœur sont adoptés. Nous venons tous du Canada. Je suis né au Canada. Si j'étais né à l'extérieur du Canada, je serais demeuré canadien. De plus, comme mon frère et ma sœur sont adoptés, ils ont pu conserver leur citoyenneté, et c'est moi qui en ai été dépossédé.

Ces lois sont sans fondement depuis longtemps. Mme Lanteigne a raison. Nous devrions inclure cela. Que cela figure ou non dans le projet de loi, le problème, c'est que s'il est renvoyé à la Chambre, il pourrait faire l'objet d'obstruction et tout le projet de loi mourrait au Feuilleton.

Je collaborerai avec le sénateur Arnot, qu'il s'agisse ou non d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Je suis déjà passé par le processus de deux ou trois projets de loi d'initiative parlementaire au Sénat. Je suis sûr que nous pourrons le mener à terme. C'est l'un des aspects qui restent à régler.

The other area is, everywhere you go they say citizenship began in 1947. No, it didn't. It began with Confederation. I will take this to a court challenge if we don't get the government — I don't need legislation, because they already were legally Canadian. I need a statement by the Prime Minister or the citizenship minister. If citizenship didn't exist, then none of our war dead were Canadian and Canada didn't fight in World War I and II, and Canada didn't liberate Holland, but it did exist. That's another area I am going after. We should not be doing this piecemeal.

**Senator Hay:** Without an amendment, are you confident there will be meaningful dialogue?

**Ms. Lanteigne:** No, I have no confidence there will be meaningful dialogue. We have tried for a decade. We have been working on this for 15 years. We have made solid attempts for a decade.

There is not one minister in the last 10 years who has ever given us any time. They told one of the adoptive parents in our group, another adoptive mom — a single parent who adopted her child — that we were not preferred stakeholders.

**Senator Hay:** Thank you.

**Senator McPhedran:** Thank you for bringing such a strong personal sense of what is at stake here.

I think you were all in the room when I referenced the 2024 Supreme Court of Canada decision in *Power*. This may be considered a hypothetical question, but I'm going to invite you to answer it anyway.

This would be something that would be adjudicated if you or others were to sue IRCC and the Government of Canada. Some of you have mentioned that possibility. Can you help us understand some of the damages you have experienced within your particular situations?

**Mr. Chapman:** Millions and millions of dollars. Remember, I lost my citizenship in 1961. It took me 47 years to get it back. I had to become a landed immigrant in my own country. It is kind of odd to have a birth certificate showing I'm born in Canada and I'm an immigrant. It took 47 years. Even being born in Canada, I couldn't get my children in. IRCC wouldn't let my own children in, first generation born abroad.

**Senator McPhedran:** I am sorry, Mr. Chapman, but I am hoping we can create some time for other panellists.

L'autre aspect, c'est que partout où vous allez, on dit que la citoyenneté a commencé en 1947. C'est faux. Elle a commencé avec la Confédération. Je vais contester cette affirmation devant les tribunaux si nous ne réussissons pas à convaincre le gouvernement; je n'ai pas besoin d'une loi, parce que les personnes visées étaient déjà légalement des Canadiens. J'ai besoin d'une déclaration du premier ministre ou de la ministre de la Citoyenneté. Si la citoyenneté n'existe pas, aucun de nos morts à la guerre n'était canadien et le Canada ne s'est pas battu pendant les deux guerres mondiales. Le Canada n'a pas libéré la Hollande, mais il existait. C'est une autre question que je veux régler. Nous ne devrions pas procéder à la pièce.

**La sénatrice Hay :** Sans amendement, croyez-vous qu'il y aura un véritable dialogue?

**Mme Lanteigne :** Non, je ne suis pas convaincue qu'il y aura un véritable dialogue. Nous avons essayé pendant une décennie. Cela fait 15 ans que nous y travaillons. Nous avons fait de solides tentatives pendant une décennie.

Au cours des 10 dernières années, pas un seul ministre ne nous a consacré du temps. Ils ont dit à l'un des parents adoptifs de notre groupe, une autre mère adoptive — monoparentale — que nous n'étions pas des intervenants privilégiés.

**La sénatrice Hay :** Merci.

**La sénatrice McPhedran :** Je vous remercie de nous avoir donné une idée aussi claire de ce qui est en jeu ici.

Je pense que vous étiez tous dans la salle lorsque j'ai parlé de l'arrêt *Power* de 2024 de la Cour suprême du Canada. C'est peut-être une question hypothétique, mais je vais quand même vous inviter à y répondre.

Une décision serait rendue si vous ou d'autres poursuiviez IRCC et le gouvernement du Canada. Certains d'entre vous ont parlé de cette possibilité. Pouvez-vous nous aider à comprendre certains des préjudices que vous avez subis dans vos situations particulières?

**M. Chapman :** Mes préjudices se traduisent en millions de dollars. N'oubliez pas que j'ai perdu ma citoyenneté en 1961. Il m'a fallu 47 ans pour la récupérer. J'ai dû devenir immigrant reçu dans mon propre pays. C'est pour le moins étrange d'avoir un certificat de naissance montrant que je suis né au Canada et que je suis immigrant. Il a fallu 47 ans. Même si je suis né au Canada, je ne pouvais pas y faire entrer mes enfants. IRCC ne laissait pas entrer mes propres enfants, la première génération née à l'étranger.

**La sénatrice McPhedran :** Je suis désolée, monsieur Chapman, mais j'aimerais que nous puissions laisser du temps aux autres témoins.

**Mr. Chapman:** Financially, it has been millions of dollars. I'm not interested in remuneration by the government. I'm interested in correcting the law.

**Senator McPhedran:** Thank you.

**Ms. Lanteigne:** We have retained counsel formally. I'm the mom. We're the mom and dad. We are the mom and dad who will file a Charter challenge on behalf of our son if this legislation becomes law.

We retained counsel this summer because we knew we weren't going to get anywhere. It is the third legal opinion we have drawn. None of those lawyers knew each other. We were all told this is violating our son's Charter rights and the rights of the intercountry adoptee.

The damage that is being done is to Canadian children who live here who come from racialized communities.

**Senator McPhedran:** Thank you. Ms. Petrozziello, we have another moment.

**Ms. Petrozziello:** Having to pay thousands of dollars to sponsor my own children for permanent residency and wait for naturalization seems to be unfair when I hold Canadian citizenship. I'm not seeking any damages, but I imagine that there could be a claim by those who have had to go through that process.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Coyle:** Thank you to all of our witnesses with very different backgrounds and concerns here. I too gave birth abroad, and so my daughter was in the same situation as you, professor, except that she did happen to marry a Canadian. So her children born in Mexico received citizenship, not through her, but through him. I know some of these trials.

I'm interested in the adoption situation because that's the one that is the stickler here. You heard the last panel speaking to us, and the intent of the bill is good. The intent is to give the same rights, whether a child is born to a Canadian abroad or whether they are adopted. When you look at what is described under objective 3 of this bill, minimized distinctions for children adopted abroad by a Canadian parent — for those adopted abroad before coming into force of this legislation in the second or subsequent generations, this bill will provide access to the direct grant of citizenships to all persons adopted abroad by a Canadian citizen who is an adoptive parent, which would be your child, who would be an adoptive parent, including in the second or subsequent generations.

**M. Chapman :** Sur le plan financier, cela représente des millions de dollars, mais l'argent du gouvernement ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est de corriger la loi.

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

**Mme Lanteigne :** Nous avons officiellement retenu les services d'un avocat. Je suis la mère. Nous sommes le père et la mère. Nous sommes les parents qui iront devant les tribunaux en vertu de la Charte, au nom de notre fils, si ce projet de loi est adopté.

Nous avons retenu les services d'un avocat cet été, parce que nous savions que nous n'allions nulle part. Nous en sommes à notre troisième avis juridique. Aucun des avocats que nous avons consultés n'avait de lien avec les autres. Ils nous ont tous dit que cela violait les droits de notre fils garantis par la Charte et les droits des personnes adoptées à l'étranger.

Ce sont les enfants canadiens issus de communautés racisées qui en souffrent.

**La sénatrice McPhedran :** Merci. Madame Petrozziello, il nous reste du temps.

**Mme Petrozziello :** Le fait de devoir payer des milliers de dollars pour parrainer mes propres enfants en vue d'obtenir la résidence permanente et d'avoir à attendre leur naturalisation me semble injuste, compte tenu du fait que je suis citoyenne canadienne. Je ne demande pas d'indemnisation, mais j'imagine qu'il pourrait y avoir des réclamations de la part de ceux qui ont dû passer par ce processus.

**La présidente :** Merci.

**La sénatrice Coyle :** Merci à tous nos témoins qui proviennent de divers horizons et qui ont des préoccupations très différentes. J'ai moi aussi donné naissance à ma fille à l'étranger, et elle était donc dans la même situation que vos filles, madame Petrozziello, sauf qu'elle a épousé un Canadien. Ses enfants nés au Mexique ont donc reçu la citoyenneté, non pas par elle, mais par lui. Je suis au courant de certains de ces procès.

Je m'intéresse à la question de l'adoption parce que c'est celle qui pose un problème ici. Vous avez entendu les interventions du dernier groupe de témoins, et l'intention du projet de loi est bonne, à savoir donner les mêmes droits à un enfant, qu'il soit né d'un parent canadien à l'étranger ou qu'il soit adopté. Si vous regardez ce qui est décrit à l'objectif 3 de ce projet de loi, soit minimiser les distinctions pour les enfants adoptés à l'étranger par un parent canadien, dans le cas de ceux adoptés à l'étranger avant l'entrée en vigueur de cette loi qui appartiennent à la deuxième génération ou aux générations suivantes, l'attribution directe de la citoyenneté sera accessible pour toutes les personnes adoptées à l'étranger par un citoyen canadien, comme votre enfant, y compris celles de la deuxième génération ou des générations suivantes.

I'm trying to figure out why Nathanael would be discriminated against by this law.

**Ms. Lanteigne:** We are Canadian citizens living in Canada. Our son is not an immigrant. He has no metric to meet. None. He is protected under the Hague Convention. The government has been violating the Hague Convention since 2009. There are multiple sections that the government is violating within that convention. One of them is that the Government of Canada is not to be imposing barriers when it comes to the safe transfer of that child to Canada. I did not adopt my son abroad. I adopted my son in Canada, but he is from abroad, and he was born abroad. So that means that this government is about to violate his Charter rights because you cannot treat him any differently than a Canadian child. It is written in law. He cannot be treated differently than if we adopted our child in Ontario. It is a major violation against me as a non-biological mother. There are many, many Charter violations that we will be filing on this issue.

**Senator Coyle:** Do we have a little more time? This is very important. Your testimony is extremely important to us. Having said what you said — and I'm not in any way disputing it. I'm just going back to the testimony of the previous panel, and the panellists from the ministry talked about federal versus provincial, and you heard that.

What is your response to what you heard, where that distinction was made in terms of The Hague Convention and the responsibilities of the federal government versus the provincial government around this type of situation?

**Graeme Ball, Parent Adoption Advocate, as an individual:** We are Hague Convention compliant provincially and federally. So we know now that Canada has been breaking international law since 2009 when it comes to intercountry adoption. I want to add that we adopted Nathanael, who was born in Zambia. That country is Hague compliant as well, and they expect Canada to uphold the Hague Convention, and they have full confidence that this country is doing that, and we're not. So countries like Zambia, if they were to know that Canada was breaking the Hague Convention, breaking international law, they would have serious concerns. It is a shame on our country, and that's also damaging when you talk about damages.

**Senator Arnot:** My question is for Katherine Lanteigne and Graeme Ball. Mr. Chapman, this bill doesn't cure all the "Lost Canadians." It needs to be a broader net. There will still be "Lost Canadians" after this bill passes. My question is this: Would you advise this committee to take an in-depth study on "Lost Canadians" and make recommendations to government about how to deal with that issue in the future so that you don't have to come back here?

J'essaie de comprendre pourquoi Nathanael serait victime de discrimination en vertu de cette loi.

**Mme Lanteigne :** Nous sommes des citoyens canadiens et nous vivons au Canada. Notre fils n'est pas un immigrant. Il n'a pas de critères à respecter. Aucun. Il est protégé par la Convention de La Haye. Le gouvernement viole la Convention de La Haye depuis 2009. Il contrevient à plusieurs articles de cette convention. Le gouvernement du Canada ne doit notamment pas imposer d'obstacles au transfert sécuritaire de cet enfant au Canada. Je n'ai pas adopté mon fils à l'étranger. J'ai adopté mon fils au Canada, mais il est né à l'étranger. Cela veut donc dire que ce gouvernement est sur le point de violer ses droits garantis par la Charte, étant donné qu'il ne peut pas être traité différemment d'un enfant canadien. C'est écrit dans la loi. Il ne peut pas être traité différemment d'un enfant adopté en Ontario. C'est une violation majeure de mes droits en tant que mère non biologique. Il y a de très nombreuses violations de la Charte au sujet desquelles nous allons faire appel aux tribunaux.

**La sénatrice Coyle :** Avons-nous un peu plus de temps? C'est un sujet très important. Votre témoignage est extrêmement important pour nous, et je ne conteste aucunement ce que vous avez dit. Je reviens aux témoignages du groupe précédent et à ce qu'ont dit les représentants du ministère concernant la différence entre le fédéral et le provincial. Vous les avez entendus.

Comment réagissez-vous à ce que vous avez entendu, notamment, cette distinction qui a été faite en ce qui concerne la Convention de La Haye et les responsabilités du gouvernement fédéral par rapport à celles du gouvernement provincial dans ce genre de situation?

**Graeme Ball, défenseur des parents adoptifs, à titre personnel :** Nous respectons la Convention de La Haye aux niveaux provincial et fédéral. Nous savons donc maintenant que le Canada contrevient au droit international depuis 2009 en ce qui concerne l'adoption internationale. J'aimerais ajouter que nous avons adopté Nathanael, qui est né en Zambie. Ce pays respecte la Convention de La Haye. Ses responsables s'attendent à ce que le Canada fasse de même et ont pleinement confiance que c'est ce que fait notre pays, mais ce n'est pas le cas. Par conséquent, si des pays comme la Zambie savaient que le Canada viole la Convention de La Haye et le droit international, ils auraient de graves préoccupations. C'est une honte pour notre pays, et cela cause des torts, puisqu'il est question de tort.

**Le sénateur Arnot :** Je pose la question pour Katherine Lanteigne et Graeme Ball. Monsieur Chapman, ce projet de loi ne règle pas la question pour tous les « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». Il faut élargir le filet. Après l'adoption de ce projet de loi, il y aura encore des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». Ma question est la suivante : conseillerez-vous au comité d'entreprendre une étude approfondie sur les « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » et de faire des

**Mr. Chapman:** That's what I have wanted for decades. Yes, it is a good idea. I would pass this bill because I will take anything a step at a time, and I will come back and help Ms. Lanteigne because obviously she is in the right. So, yes, please.

**Senator Arnot:** Thank you. Ms. Lanteigne and Mr. Ball, in answer to the question of Senator Osler, having to put Nathanael through the substantial connection test is a barrier, and it is a barrier to all intercountry adoptees, and it is that barrier that's the flaw. That's the barrier that needs to be addressed. Subjecting intercountry adoptees to the substantial connection test is fundamentally wrong and a breach of the Hague Convention. Do you agree with that? It is therefore a Charter breach pursuant to section 15 as well.

**Mr. Ball:** It is discriminating based on country of origin.

**Senator Arnot:** I wanted to get that on the record.

I know you have had 10 to 15 years of a sea of frustration and incredible anguish over this issue. It seems that the government might be forcing you to litigate once again. You don't have confidence that they will address the issues.

**Ms. Lanteigne:** The amendment that would be Hague compliant would be to do what the U.K. does, which is this: They are Hague compliant, so when they issue citizenship for an intercountry adoptee, it is called "other than by descent," and all that means is that it is like you were born in Canada. We cannot ever get our citizenship until the end of our adoption process because they have to make sure we were compliant with the law, and if the IRCC does not believe we are compliant of the law, I don't have a son. I don't have a son.

So this principle that you can compare our adoption and our family life to a domestic adoption overseas or to a biological mother is already completely unfair. But what the barrier that they put up is that because they force us, we either have to sponsor our child home through PR and wait for almost five years for their citizenship to be granted, or we go through the direct grant. So there is a cost on either side. That is a violation of the Hague Convention already. The reason why we did not choose PR is that if something had happened to Graeme and me, and our son did not have citizenship, he would be stateless, and we have navigated it. It took us seven and a half years to have a

recommandations au gouvernement sur la façon de régler ce problème à l'avenir, afin que vous n'ayez pas à revenir ici?

**M. Chapman :** C'est ce que je demande depuis des décennies. Oui, c'est une bonne idée. J'adopterai ce projet de loi, parce que je suis favorable à toute approche graduelle, et il est certain que je reviendrai ici aider Mme Lanteigne, car elle est manifestement dans son droit. Alors, oui, faites-le, je vous en prie.

**Le sénateur Arnot :** Merci. Mme Lanteigne et M. Ball, en réponse à la question de la sénatrice Osler, je dois mentionner que le fait d'imposer à Nathanael le critère du lien substantiel est un obstacle, et c'en est un pour toutes les personnes adoptées à l'étranger à partir du Canada, et c'est cela qui pose problème. C'est cet obstacle qu'il faut éliminer. Le fait de soumettre les personnes adoptées à l'étranger à partir du Canada au critère du lien substantiel est fondamentalement inacceptable et constitue une violation de la Convention de La Haye. Êtes-vous d'accord avec cela? Il s'agit donc également d'une violation de l'article 15 de la Charte.

**M. Ball :** C'est de la discrimination fondée sur le pays d'origine.

**Le sénateur Arnot :** Je tenais à ce que cela figure au compte rendu.

Je sais que vous avez vécu 10 ou 15 ans de frustration et d'angoisse incroyables à ce sujet. Il semble que le gouvernement vous force à aller encore une fois devant les tribunaux. Vous ne lui faites pas confiance pour régler les problèmes.

**Mme Lanteigne :** Un amendement qui serait conforme à la Convention de La Haye consisterait à faire comme au Royaume-Uni, c'est-à-dire se conformer à la Convention de La Haye, de sorte qu'au moment d'accorder la citoyenneté à un enfant adopté à l'étranger à partir du Canada, on ajoute la mention « autrement que par filiation », tout cela signifiant le même traitement pour cet enfant que pour les personnes nées au Canada. Il est impossible que nous obtenions la citoyenneté pour notre fils avant la fin du processus d'adoption parce qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada doit s'assurer que nous respectons la loi, et si IRCC estime que nous ne respectons pas la loi, je perds mon fils; je n'ai plus de fils.

C'est donc dire que le principe selon lequel on peut comparer notre adoption et notre vie familiale à une adoption domestique à l'étranger ou à une naissance d'une mère biologique est déjà complètement injuste. Ils ont érigé un obstacle et nous forcent, soit à parrainer notre enfant dans le cadre du processus de résidence permanente et attendre presque cinq ans avant que la citoyenneté lui soit accordée, soit à passer par l'attribution directe. Il y a donc un coût, peu importe la démarche. Il s'agit déjà d'une violation de la Convention de La Haye. La raison pour laquelle nous n'avons pas choisi la résidence permanente, c'est que si quelque chose était arrivé à Graeme et à moi-même

child, to have our Nathanael, and then you have a stateless child with people who didn't navigate that adoption, and then that child could be returned to their birth nation.

The stakes for us are so high, and the IRCC and Ms. Hoang knows that, and she knows that this process is integrated. There are steps, absolutely, and there are jurisdictional powers because the federal government could never vet us and send social workers to our house. Graeme and I have had three INTERPOL checks. We have been psychologically tested. We have had our taxes reviewed. We have had a social worker to our house over seven and a half years. We had to show up in court in Zambia and be confirmed by the ministry over there so they were assured that all the paperwork that was being transferred was correct. We needed to foster our son to make sure that he was stabilized and safe. Then, when that process was done and we got that adoption order, that adoption order triggered that letter of no objection from the Ontario government. Every province in this country has that letter. The IRCC won't give us the right to return with our child without it.

So to be completely impervious on the government's behalf and to use the principle that you are adopting abroad — that, all of a sudden, we are not in Canada, not Canadians and that we don't go through this very specific process — is just untrue. There is a difference, I would say, Senator Arnot, to something that is unfair and something that is a Charter violation.

**Senator Senior:** Thank you for being here and for making it clearer for us in terms of understanding the implications.

Senator Arnot's question led to you answering part of my question, but you also said in your statement — or maybe it was a response — around the idea that it will be racialized kids that will be the most vulnerable to this unfairness or challenge. Could you speak more to that?

**Ms. Lanteigne:** Most intercountry adoptees are from nations that have multiple challenges with supporting children on many different fronts. Most intercountry adoptees come from racialized backgrounds, particularly African nations, Korea and China. The othering that happens to them when they are both an adoptee and a child of colour — or of an ethnicity that often doesn't match the ethnicity of their family into which they are being adopted — that adds more difficulty for them as an adoptee. That is something that is very important to recognize,

avant que notre fils ait la citoyenneté, il serait apatride. C'est pourquoi nous avons fait cela. Il nous a fallu sept ans et demi pour avoir un enfant, pour avoir notre Nathanael, et notre enfant aurait pu se retrouver apatride, avec des personnes étrangères à ce processus d'adoption, et il aurait pu être renvoyé dans son pays de naissance.

Les enjeux sont très élevés pour nous, et IRCC et Mme Hoang le savent. Cette dernière sait aussi que ce processus est intégré. Il y a des étapes, absolument, ainsi que des pouvoirs juridictionnels, et le gouvernement fédéral ne pourrait jamais procéder à un examen de notre cas et envoyer des travailleurs sociaux chez nous. Graeme et moi avons fait l'objet de trois vérifications d'INTERPOL. Nous avons subi des tests psychologiques. Nos impôts ont été révisés. Nous avons reçu la visite d'un travailleur social pendant sept ans et demi. Nous avons dû nous présenter devant un tribunal en Zambie et obtenir une confirmation du ministère là-bas que tous les documents transférés étaient exacts. Nous avons dû donner du soutien à notre fils pour qu'il soit stabilisé et en sécurité. Puis, lorsque le processus a pris fin, nous avons obtenu l'ordonnance d'adoption, qui a donné lieu à une lettre de non-objection de la part du gouvernement de l'Ontario. Toutes les provinces du pays ont une telle lettre. Nous n'aurions pas été autorisés par IRCC à revenir avec notre enfant sans cela.

Il est donc complètement malhonnête d'agir de façon aussi insensible au nom du gouvernement et d'appliquer le principe selon lequel l'adoption a eu lieu à l'étranger — c'est-à-dire que, tout à coup, nous ne sommes pas considérés comme étant au Canada, nous ne sommes pas considérés comme des Canadiens et nous ne sommes pas considérés comme ayant suivi ce processus très précis. Je dirais, sénateur Arnot, qu'il y a une différence entre quelque chose qui est injuste et une violation de la Charte.

**La sénatrice Senior :** Je vous remercie de votre présence ici et des précisions que vous avez apportées pour nous, afin que nous puissions comprendre les répercussions.

En répondant à la question du sénateur Arnot, vous avez répondu en partie à la mienne, mais vous avez également dit dans votre déclaration — ou peut-être s'agissait-il d'une réponse — que ce sont les enfants racisés qui souffriront le plus de cette injustice ou de cette contestation. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**Mme Lanteigne :** La plupart des enfants adoptés à l'étranger proviennent de pays qui ont de multiples défis à relever pour ce qui est d'aider les enfants sur de nombreux fronts. La plupart des enfants adoptés à l'étranger proviennent de milieux racisés, en particulier de pays africains, de la Corée et de la Chine. L'altérisation qui se produit pour les enfants qui sont à la fois adoptés et de couleur — ou d'une ethnité qui, souvent, ne correspond pas à celle de la famille qui les a adoptés — ajoute à leurs difficultés en tant que personnes adoptées. C'est quelque

because it makes it a lot harder on them to deal with then being told that they were adopted. The reality is that an intercountry adoptee can never be anything but born abroad. It is an enumerated ground; it is a ground. It is who they are. To then try to penalize them from becoming Canadian by parents who adopted them in a nation that is signatory to this very serious international treaty — that they need to prove that they are connected to this country — that is so deeply objectionable, and it is so harmful to our son. It is so harmful to him and his fellow intercountry adoptees.

It is also completely unnecessary to achieve the goal of the objective of this bill, because the reality is that it will catch up. My grandchildren, if they are born abroad, at some point, all of these rules will come into play for all Canadians if they don't return to Canada.

**Senator Cuzner:** I have two questions.

Could you share with us the scope of the issue? How many Canadian children does this impact? It has been sixteen years since the change in legislation in 2009. Has there not been a representation made about Canada contravening the Hague Convention, and if representation has been made, why hasn't it been made?

**Ms. Lanteigne:** That's a very good question.

We focused on getting our government to change legislation. There are steps when you make a complaint to The Hague or the UN for a country not being compliant. You actually have to prove that you have done everything and have all the documentation to demonstrate the violation. In our circumstance, when we do make our formal complaint to The Hague, which we will, and we do make our formal complaint to the UN, it will be based upon our filing in court. Throughout that time that we had been advocating, we were not able to secure a very good legal team, although we do finally have one. Sujit Choudhry, who won this constitutional challenge, is our counsel, as is Maureen Silcoff, and we will be taking all of those steps, as well.

What I'm saying is that we had the burden to do the work to try to get the government to stand to attention. What is happening now is that our son is about to turn 10 next week, but for a lot of our adoption community, their children are older. They are about to meet this in their life. We can't wait any more for the government to take an obstinate position where they are choosing to be impervious. They know it is wrong, but it is a choice. It is a choice to do what they are doing right now.

chose qu'il est très important de reconnaître, parce que cela rend beaucoup plus difficile pour eux d'accepter que l'on dise qu'ils ont été adoptés. La réalité, c'est qu'un enfant adopté à l'étranger à partir du Canada ne peut être que né à l'étranger. Cela fait partie des motifs énumérés. Il s'agit bien d'un motif. C'est ce qu'ils sont. Essayer ensuite de les priver de devenir Canadiens, alors que leurs parents les ont adoptés dans un pays signataire de ce très respecté traité international — et les obliger à prouver qu'ils ont un lien avec notre pays —, est profondément répréhensible et est préjudiciable pour notre fils. C'est extrêmement dommageable pour lui et ses camarades adoptés par voie internationale.

Il est aussi tout à fait inutile que l'objectif de ce projet de loi soit atteint, parce que des personnes seront rattrapées par la réalité. Cela touchera mes petits-enfants, s'ils sont nés à l'étranger. À un moment donné, toutes ces règles s'appliqueront à tous les Canadiens s'ils ne reviennent pas au Canada.

**Le sénateur Cuzner :** J'ai deux questions.

Pourriez-vous nous parler de l'ampleur du problème? Combien d'enfants canadiens sont touchés? La loi a été modifiée en 2009. Cela fait 16 ans. N'y a-t-il pas eu des représentations selon lesquelles le Canada contrevenait à la Convention de La Haye, et autrement, pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas?

**Mme Lanteigne :** C'est une excellente question.

Nous avons cherché à amener le gouvernement à modifier la loi. Il y a des étapes à suivre lorsque l'on dépose une plainte pour non-conformité d'un pays à La Haye ou auprès de l'ONU. Vous devez en fait prouver que vous avez suivi toutes les étapes et que vous avez toute la documentation pour démontrer l'infraction. Dans notre cas, lorsque nous présenterons une plainte officielle à La Haye, ce que nous sommes déterminés à faire, et que nous déposerons une plainte officielle auprès de l'ONU, elles seront fondées sur notre démarche devant les tribunaux. Tout au long de cette période pendant laquelle nous avons fait des représentations, nous n'avons pas été en mesure d'avoir accès à une très bonne équipe juridique, mais nous en avons finalement une. Nos avocats sont Sujit Choudhry, qui a remporté cette bataille constitutionnelle, et Maureen Silcoff, et nous suivrons toutes les étapes également.

Ce que je dis, c'est que c'est à nous qu'est revenu le fardeau de faire le nécessaire pour essayer d'attirer l'attention du gouvernement. Notre fils aura 10 ans la semaine prochaine, mais les enfants d'une grande partie de notre communauté de parents adoptifs sont plus âgés. Ils en sont là dans leur vie. Nous ne pouvons plus attendre et voir ce gouvernement adopter une position obstinée en choisissant d'être insensible. Les responsables savent qu'ils ont tort, mais c'est un choix. C'est un choix que de faire ce qu'ils font présentement.

**Senator Cuzner:** In terms of the scope, how many Canadian children would this impact?

**Ms. Lanteigne:** I might be incorrect, but I believe it is 2,000. I know somebody quoted 4,000, but I think it is 2,000; I think it is quite small. Regarding the numbers that the IRCC gave, there is no way they have those numbers in the way that they expressed them to the committee. They don't know where people live after an adoption is completed. What they are doing is saying that people who are living abroad are X many people to whom we give a direct grant, and there is Y many people who are in country whose adoptions originate from Canada, and they are here. I think that's actually a better interpretation of what the IRCC was trying to say with their numbers.

**Senator Arnot:** I'm the one who gave the number of 4,000, but I got it from people. I will go with your number.

Is there anything else you would like to tell the committee? I think that your testimony is compelling, and it really requires a legislative change. Hopefully, this committee can encourage the government to do that. But if they are as obtuse as they have been in the past, we might not have a lot of hope on that. Do you have other comments?

**Ms. Lanteigne:** The thing that most profoundly weighs on me during this entire advocacy period that we have worked on — and it was highlighted last June when I was in a meeting with the IRCC with Ms. Hoang and two of her officials who had invited us. We had been part of a broader stakeholder meeting where we were getting briefed. Then my mic went out, so I couldn't ask a question, so they invited me for a separate meeting.

As I voiced very succinct arguments that are based in law — not just in principle, in law — she asked me if my real concern about this bill is that, when my son goes home, he is not going to be able to pass the test. I said, "To my house? Is that the home?"

This bill is steeped in xenophobia and racism. We have deep objections to those principles. I asked the question again, because I thought she misspoke, and she said it again to me.

So that is what the concern is. There is no threat to our Canadian son passing on citizenship to our grandchildren. He should not be treated any differently than any other Canadian here. It is an absurdity. We don't object to the Government of Canada trying to come up with an answer to confer citizenship, generation after generation. We have no objection to that. But we are arguing that our son is not a second-generation citizen. He is not an "other." He is ours. This nation is his.

**Le sénateur Cuzner :** En ce qui concerne la portée, combien d'enfants canadiens seraient touchés?

**Mme Lanteigne :** Je me trompe peut-être, mais je crois qu'il y en a 2 000. Je sais que quelqu'un a parlé de 4 000 personnes, mais je crois qu'il s'agit de 2 000. Je pense que c'est très peu. En ce qui concerne les chiffres fournis par IRCC, il est absolument impossible qu'ils aient ceux qu'ils ont présentés au comité. Ils ne savent pas où les gens vivent après l'adoption. Ce qu'ils font, c'est dire qu'il y a X personnes qui vivent à l'étranger et qui profitent d'une attribution directe, et qu'il y a Y personnes qui sont au pays, qui ont été adoptées au Canada et qui sont ici. Je pense que c'est en fait une meilleure interprétation de ce qu'IRCC essayait de dire avec ses chiffres.

**Le sénateur Arnot :** C'est moi qui ai mentionné le chiffre de 4 000, mais il m'a été fourni par quelqu'un. Je vais me fier à votre chiffre.

Y a-t-il autre chose que vous aimeriez dire au comité? Je pense que votre témoignage est convaincant et qu'il faut vraiment modifier la loi. J'espère que le comité pourra inciter le gouvernement à le faire. Mais si les responsables adoptent une attitude aussi obtuse que par le passé, nos espoirs sont faibles. Avez-vous d'autres commentaires?

**Mme Lanteigne :** Une chose m'a profondément marquée pendant toute cette période où nous avons défendu nos droits — et elle est bien illustrée par la rencontre que j'ai eue avec Mme Hoang et deux de ses fonctionnaires qui nous avaient invités. C'était dans le cadre d'une réunion d'information plus générale des parties prenantes. Pendant que j'intervenais, mon micro s'est éteint, et il y a une question que je n'ai pas pu poser. On m'a donc invitée à participer à une autre réunion.

Alors que je présentais des arguments très succincts qui sont fondés en droit — pas seulement en principe, mais en droit —, Mme Hoang m'a demandé si ce qui me préoccupait vraiment au sujet de ce projet de loi, c'était l'incapacité pour mon fils de respecter les critères à son retour à la maison. Je lui ai demandé si la maison c'était chez moi.

Ce projet de loi est imprégné de xénophobie et de racisme. Nous sommes profondément contre ces principes. Je lui ai posé la question à nouveau parce que je croyais qu'elle s'était mal exprimée, mais elle m'a répondu la même chose.

C'est ce qui nous préoccupe. Il ne devrait y avoir aucun danger en ce qui a trait à la transmission de la citoyenneté canadienne à nos petits-enfants par notre fils canadien. Il ne devrait pas être traité différemment des autres Canadiens. C'est une absurdité. Nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement du Canada essaie de trouver une solution pour l'attribution de la citoyenneté, génération après génération. Nous n'avons pas d'objection à cela. Mais nous soutenons que notre

That is what we are trying to share with you today. We are devastated that the Senate is being put in the position to stand up and vote for this bill that will make sure that those kids who are on the playground will get that reaffirmed to them, day by day now in this country, that they are “Canadians — sort of.” That is the total and ultimate responsibility of this administration, and it is more than deeply disappointing.

**Senator Coyle:** I will speak with you again on this because we really want to ensure we unpack everything that needs unpacking. When I’ve asked questions about it, I’ve been told that if the bill were to be amended to eliminate the “substantial connection” requirement for international adoptees to obtain or pass on citizenship, it would create scenarios where children adopted abroad by Canadians would benefit from preferential treatment, compared to children born abroad to Canadians.

Have you heard that argument? I’m just curious because it seems very different from what you’re saying here. What reasons has IRCC given you for not including the scenario that you’re wanting to have included in Bill C-3?

**Ms. Lanteigne:** They would echo the same as what you’ve just shared, but the challenge is that an international adoptee is not necessarily the same as an intercountry adoptee. We’re trying to make that very clear to the committee.

We have no idea how Switzerland navigates adoptions when somebody might be a Canadian citizen. They’re getting an approval. They’re not getting an approval to adopt a child from Canada in Canada. Nathanael’s proof of life is me; Nathanael’s proof of life is his dad. We are Canadians. We are his Canadian family. There’s no connection test to be met. The connection test in itself, whether it was 10 days, a thousand years, whatever it might be, there’s no metric for him to meet. He’s not an emigrant to this nation. He’s our son, our Canadian boy, and we’re a Canadian family living in this country. That is why it is a clear Charter violation.

You can’t make the argument about conferring citizenship down from generation to generation when we are not abroad.

**Senator Coyle:** Thank you.

**Senator Boudreau:** Every time I think I’ve figured this out, there’s another layer of complexity that gets on top.

fils n’est pas un citoyen de deuxième génération. Il ne fait pas partie de la catégorie « autre ». C’est notre fils, et cette nation est la sienne.

C’est ce que nous essayons de vous démontrer aujourd’hui. Nous sommes atterrés que le Sénat soit placé dans une position où il doit voter pour ce projet de loi qui fera en sorte que des enfants, lorsqu’ils sont au terrain de jeu, se voient rappeler jour après jour dans notre pays qu’ils sont « un genre de Canadiens ». C’est cette administration qui est responsable totalement et ultimement de cela, et c’est plus que décevant.

**La sénatrice Coyle :** Je m’adresse à vous de nouveau parce que nous voulons vraiment nous assurer de prendre connaissance de tous les aspects. Lorsque j’ai posé des questions à ce sujet, on m’a dit que si le projet de loi devait être modifié pour éliminer l’exigence relative au « lien substantiel » pour que les personnes adoptées à l’étranger puissent obtenir ou transmettre la citoyenneté, cela créerait des situations où les enfants adoptés à l’étranger par des Canadiens bénéficieraient d’un traitement préférentiel comparativement aux enfants nés à l’étranger de parents canadiens.

Avez-vous entendu cet argument? Je suis simplement curieuse, car cela semble très différent de ce que vous dites ici. Quelles raisons IRCC vous a-t-il données pour ne pas inclure le scénario que vous voulez inclure dans le projet de loi C-3?

**Mme Lanteigne :** Ils diraient la même chose que ce que vous venez de dire, mais le problème, c’est que l’adoption internationale n’est pas nécessairement la même chose que l’adoption à l’étranger fondée au Canada. Notre but est de bien faire comprendre cela au comité.

Nous n’avons aucune idée de la façon dont la Suisse traite les adoptions dans le cas des citoyens canadiens. Une autorisation est obtenue, mais ce n’est pas une autorisation d’adopter un enfant canadien au Canada. Je suis la preuve de l’existence de Nathanael; son père est la preuve de son existence. Nous sommes des Canadiens. Nous sommes sa famille canadienne. Il n’y a pas de critère de lien à respecter. Le critère de lien en soi, qu’il s’agisse de 10 jours, d’un millier d’années ou peu importe, ne s’applique pas à lui. Il n’est pas un émigrant de notre pays. C’est notre fils, notre garçon canadien, et nous sommes une famille canadienne qui vit dans ce pays. C’est pourquoi il s’agit clairement d’une violation de la Charte.

On ne peut pas faire valoir l’argument de la citoyenneté de génération en génération pour des personnes qui ne vivent pas à l’étranger.

**La sénatrice Coyle :** Merci.

**Le sénateur Boudreau :** Chaque fois que je pense avoir compris, il y a une autre couche de complexité qui s’ajoute.

On the earlier panels, this was said in French, and I loosely translated: We want to treat children adopted abroad the same way we treat children born abroad.

That's essentially what was said. You fall in that first category, children adopted abroad.

**Ms. Lanteigne:** No, we do not, sir. We adopted through intercountry adoption. Our son is from abroad. We did not adopt abroad. We adopted in Ontario, Canada. Our son has to live here. It's illegal —

**Mr. Ball:** I might add, we need to live in Canada to make that adoption. Parents adopting abroad are subscribing to that country's domestic rules when it comes to adopting in that country. We didn't do that. We adopted in Canada.

**Senator Boudreau:** Okay. That's the nuance that I was missing.

**Senator Arnot:** That's the fundamental distinction that the IRCC is not recognizing, right to a core.

**Senator Boudreau:** It was just that nuance, and that clarifies things for me. Thank you.

**Mr. Ball:** He said there is a third group, and we are that third group.

**The Chair:** If there are no further questions, senators, this brings us to the end of this third panel. I thank Mr. Chapman, Professor Petrozziello, Ms. Lanteigne and Mr. Ball for your testimony today.

We will turn now to our final panel as we welcome, from the Canadian Immigration Lawyers Association, Bruce Allen, Citizenship and Immigration Lawyer, Partner, Allen & Hodgman; from the Canadian Bar Association, Amandeep S. Hayer, Vice Chair, CBA-BC Immigration Law Section and Principal Lawyer, Hayer Law; and Andrew Griffith, Fellow, Environics Institute, and Former Director General, Immigration, Refugees and Citizenship Canada.

Thank you for joining us.

Gentlemen, you will each have five minutes for your opening statements, followed by questions from committee members.

Mr. Allen, the floor is yours.

**Bruce Allen, Citizenship and Immigration Lawyer; Partner, Allen & Hodgman, Canadian Immigration Lawyers Association:** Good evening, senators.

Dans les groupes précédents, il a été dit, et je cite librement, que nous voulons traiter les enfants adoptés à l'étranger de la même façon que nous traitons les enfants nés à l'étranger.

C'est essentiellement ce qui a été dit. Votre enfant fait partie de la première catégorie, celle des enfants adoptés à l'étranger.

**Mme Lanteigne :** Non, monsieur. Nous avons eu recours à l'adoption internationale fondée au Canada. Notre fils est né à l'étranger, mais nous ne l'avons pas adopté à l'étranger. Nous l'avons adopté en Ontario, au Canada. Notre fils doit vivre ici. Il est illégal...

**M. Ball :** J'ajouterais qu'il faut vivre au Canada pour faire ce genre d'adoption. Les parents qui adoptent à l'étranger adhèrent aux règles nationales du pays dans lequel ils souhaitent adopter. Ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous avons adopté au Canada.

**Le sénateur Boudreau :** D'accord. C'est la nuance que je n'avais pas saisie.

**Le sénateur Arnot :** C'est une distinction fondamentale qu'IRCC ne reconnaît pas fondamentalement.

**Le sénateur Boudreau :** C'était juste une nuance, mais cela clarifie les choses pour moi. Merci.

**M. Ball :** Il a parlé d'un troisième groupe, et nous appartenons à ce troisième groupe.

**La présidente :** S'il n'y a pas d'autres questions, honorables sénateurs et sénatrices, cela nous amène à la fin de ce troisième groupe. Je remercie M. Chapman, Mme Petrozziello, Mme Lanteigne et M. Ball de leurs témoignages d'aujourd'hui.

Nous allons maintenant passer à notre dernier groupe de témoins. Nous accueillons Bruce Allen, avocat en droit de la citoyenneté et de l'immigration, associé chez Allen & Hodgman, de l'Association canadienne des avocats en immigration; Amandeep S. Hayer, vice-président, Section du droit de l'immigration de l'Association du Barreau canadien en Colombie-Britannique, et avocat principal chez Hayer Law; et Andrew Griffith, membre, Environics Institute, et ancien directeur général, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Merci de vous joindre à nous.

Messieurs, vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi les membres du comité vous poseront des questions.

Maître Allen, vous avez la parole. Je vous en prie.

**Me Bruce Allen, avocat, droit de la citoyenneté et de l'immigration, associé chez Allen & Hodgman, Association canadienne des avocats en immigration :** Bonsoir, honorables sénateurs et sénatrices.

Citizenship by descent has long been a pillar of Canadian law. The Naturalization Act, 1914, provided that children born outside Canada to British-subject fathers were British subjects. In 1947, Canada's first Citizenship Act provided that children of Canadian-citizen fathers were Canadian citizens.

Until 2009, there was no explicit limit on the number of generations, but there were many restrictions that prevented even most first-generation persons from becoming citizens. These included the “father only” rule, registration and retention rules, and loss of citizenship caused by foreign naturalization. The 1977 Citizenship Act eliminated most of these rules but did not restore citizenship to persons born before 1977. Many persons born after 1977 did not become citizens either because their Canadian-born parent had already lost their citizenship.

Much changed with the 2009 amendments when all “Lost Canadians” born in the first generation became Canadian citizens, but these amendments limited citizenship to the first generation. Persons in the second generation and beyond who were citizens before April 2009 did not lose their citizenship, but most second-generation persons born before 2009 never were citizens and are not citizens today.

For instance, there are countless persons alive today who are not Canadian because their grandmother, rather than their grandfather, was their ancestor. These persons born before 2009, and all second-generation persons born since then are the last remaining large group of “Lost Canadians.” They should all become Canadians now, along with all those born in the future to Canadian citizens with a substantial connection to Canada. It is the right thing to do, and it is good for Canada.

My law firm practises Canadian citizenship law in both the U.S. and Canada. Since the first election of Donald Trump, we have handled about a thousand citizenship applications for persons born outside Canada to Canadian parents. This is who they are: Nearly all are U.S. citizens. They range in age from newborn babies to persons well into their 90s. Nearly all adults have at least a bachelor’s degree; many have PhDs, medical degrees, law degrees and other advanced degrees. Many have achieved prominence in education, the arts, medicine, science and government. All are motivated by a lifelong identification with Canada based on family ties and time spent in Canada.

La citoyenneté par filiation a longtemps été un pilier du droit canadien. La Loi concernant la Naturalisation de 1914 prévoyait que les enfants nés à l’extérieur du Canada de pères sujets britanniques étaient des sujets britanniques. En 1947, la première Loi sur la citoyenneté du Canada prévoyait que les enfants de pères citoyens canadiens étaient des citoyens canadiens.

Jusqu'en 2009, il n'y avait pas de limite explicite quant au nombre de générations, mais il y avait beaucoup de restrictions qui empêchaient même la plupart des personnes de première génération d'obtenir la citoyenneté. Il s'agissait notamment de la règle du « père seulement », des règles d'inscription et de conservation et de la perte de citoyenneté causée par la naturalisation à l'étranger. La Loi sur la citoyenneté de 1977 a éliminé la plupart de ces règles, mais n'a pas rétabli la citoyenneté des personnes nées avant 1977. De nombreuses personnes nées après 1977 n'ont pas non plus obtenu la citoyenneté, parce que leur parent né au Canada avait déjà perdu sa citoyenneté.

Les modifications de 2009 ont changé beaucoup de choses, alors que tous les « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » de la première génération sont devenus citoyens canadiens, mais ces modifications limitaient la citoyenneté à la première génération. Les personnes de la deuxième génération et au-delà qui étaient des citoyens avant avril 2009 n'ont pas perdu leur citoyenneté, mais la plupart des personnes de la deuxième génération nées avant 2009 n'ont jamais été des citoyens canadiens et ne le sont pas encore aujourd’hui.

Par exemple, il y a aujourd’hui un nombre incalculable de personnes qui ne sont pas canadiennes parce que leur grand-mère, plutôt que leur grand-père, était leur ancêtre. Ces personnes nées avant 2009 et toutes les personnes de la deuxième génération nées depuis constituent le dernier grand groupe de « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». Ils devraient tous devenir des citoyens canadiens maintenant, comme tous ceux qui naîtront à l’avenir de parents citoyens canadiens ayant un lien substantiel avec le Canada. C'est la bonne chose à faire, et c'est une bonne chose pour le Canada.

Mon cabinet d'avocats pratique le droit de la citoyenneté canadienne aux États-Unis et au Canada. Depuis la première élection de Donald Trump, nous avons traité environ 1 000 demandes de citoyenneté pour des personnes nées à l’extérieur du Canada de parents canadiens. La presque totalité d’entre eux sont des citoyens américains. Leur âge varie de nouveau-né à personne âgée de plus de 90 ans. Presque tous les adultes ont au moins un baccalauréat; bon nombre d’entre eux ont des doctorats, des diplômes en médecine, en droit et d’autres grades supérieurs. Bon nombre d’entre eux se sont démarqués dans les domaines de l’éducation, des arts, de la médecine, des sciences et de l’administration publique. Tous sont motivés par leur identification de longue date au Canada, qui est fondée sur les liens familiaux et le temps passé au pays.

Most are moved by a strong identification with Canadian cultural, moral and political values, including LGBTQ rights. All are English speakers, and many speak French. All seek recognition of their Canadian citizenship to legally validate an identification they have long felt in their hearts. With their permission, I will share several of their stories.

The Goodman Family includes Patricia Goodman, 87 years old, born in New Jersey, whose father was born in Nova Scotia in 1905; her daughter Lisa and Lisa's son, David. Patricia is an internationally recognized breeder of Olympic horses. Lisa was the leader of the successful fight for marriage equality in Delaware. David is studying for a master's degree in biodiversity at the University of Oxford. All have applied under the interim measure for Canadian citizenship.

The Rouda family includes Harley Rouda, Jr., 63, whose father was born in Toronto, and his four children, Harley III, Avery, Shea and Dylan, all born in Ohio. Harley Rouda, Jr., is a former Member of Congress of the United States of America. His son Harley III works in commercial real estate. Avery is an award-winning filmmaker. Shea is a tech founder, and Dylan is a professional musician who has toured extensively in Canada.

The Raab family includes Patti Raab, whose mother was born in Niagara Falls, Ontario, and her sons Reilly and Mitchell. Reilly and his wife both hold PhDs in computer science and hope to work in Canada. Mitchell works in technical construction specialties.

The Lin family includes Lola Lin, a lawyer who naturalized in Canada in 1974, and her son Kenzo, now age 18, who was born in Texas. Following a visit to a refugee camp in Montenegro when he was 11, Kenzo, at age 12, became an advocate and fundraiser for child refugees, which he continues to this day.

**The Chair:** Mr. Allen, thank you very much. I'm sure you'll get an opportunity to share more about these families.

Mr. Hayer, please start your presentation.

[Translation]

**Amandeep S. Hayer, Vice Chair, CBA-BC Immigration Law Section and Principal Lawyer, Hayer Law (Canadian Bar Association):** Honourable senators, thank you for inviting me here today.

La plupart sont influencés par leur forte appartenance aux valeurs culturelles, morales et politiques canadiennes, y compris les droits des LGBTQ. Ils sont tous anglophones, et beaucoup parlent français. Tous demandent la reconnaissance de leur citoyenneté canadienne pour valider légalement le sentiment d'appartenance qu'ils ressentent depuis longtemps dans leur cœur. Avec leur permission, je vais vous faire part de plusieurs de leurs histoires.

La famille Goodman est composée de Patricia Goodman, 87 ans, née au New Jersey, dont le père est né en Nouvelle-Ecosse en 1905, de sa fille Lisa et de David, fils de Lisa. Patricia est une éleveuse de chevaux olympiques reconnue à l'échelle internationale. Lisa a dirigé la lutte pour l'égalité du mariage au Delaware, qui a été couronnée de succès. David est en cours de maîtrise en biodiversité à l'Université d'Oxford. Tous ont présenté une demande de citoyenneté canadienne en vertu de la mesure provisoire.

La famille Rouda comprend Harley Rouda fils, 63 ans, dont le père est né à Toronto, et ses quatre enfants, Harley III, Avery, Shea et Dylan, tous nés en Ohio. Harley Rouda fils est un ancien membre du Congrès des États-Unis d'Amérique. Son fils Harley III travaille dans l'immobilier commercial. Avery est une cinéaste primée. Shea a fondé une entreprise de technologie, et Dylan est un musicien professionnel qui a fait de nombreuses tournées au Canada.

La famille Raab est composée de Patti Raab, dont la mère est née à Niagara Falls, en Ontario, et de ses fils Reilly et Mitchell. Reilly et son épouse détiennent tous deux un doctorat en informatique et espèrent travailler au Canada. Mitchell est spécialisé dans la construction d'ouvrages techniques.

La famille Lin comprend Lola Lin, une avocate naturalisée au Canada en 1974, et son fils Kenzo, maintenant âgé de 18 ans, qui est né au Texas. À la suite d'une visite dans un camp de réfugiés au Monténégro, alors qu'il avait 11 ans, Kenzo est devenu un défenseur des enfants réfugiés et un collecteur de fonds pour eux, dès l'âge de 12 ans, et il poursuit dans cette voie encore aujourd'hui.

**La présidente :** Maître Allen, merci beaucoup. Je suis certaine que vous aurez l'occasion de nous en dire davantage au sujet de ces familles.

Maître Hayer, veuillez commencer votre déclaration préliminaire.

[Français]

**Me Amandeep S. Hayer, vice-président, Section du droit de l'immigration (ABC-C.-B.) et avocat principal, Hayer Law, Association du Barreau canadien :** Honorables sénateurs et sénatrices, merci de m'avoir invité ici aujourd'hui.

*[English]*

I'm the principal lawyer at Hayer Law, and the vice-chair of the Canadian Bar Association in British Columbia's immigration law section.

I practise on the traditional and unceded territories of the Musqueam, Squamish and Tsleil-Waututh nations. I appear today on behalf of the National Section of the Canadian Bar Association, to speak in favour of this bill and to recommend further improvements. The section supports the amendment to create a pathway to Canadian citizenship for those who have ties to this country. We're pleased to note that the bill aligns largely with our recommendations to use a residency-based test as is used in the United States. However, we wanted to identify some remaining issues, some of which have already been discussed.

The first is on gender discrimination. Senators, our society has made a lot of progress on this one issue. Nowhere can that be spoken better than in this house where half the membership is now women and standing outside are the statues of five women who fought for the rights of the very first woman to sit in this House. But there's one troubling reality. The very act that defines who we are as a people still discriminates heavily based on gender and marital status as my colleague just said.

While this bill moves in the right direction, and we are quite hopeful that this might be the first real attempt at creating a gender-neutral Citizenship Act, I do want to identify that there may still be issues that pop up as we go through this, in particular, its references to old, long-dead legislation, particularly the 46 act and the 49 act. Those statutes very heavily contain the assumption that women are not allowed to equally pass on their citizenship. For example, married women cannot pass on their citizenship to their children if they had a child born abroad with a foreign national.

Accordingly, we make two recommendations. One, Parliament should consider whether it's even necessary to make reference to the old legislation. The Senate made this exact reference a while ago, in 2009. We believe that many of the goals referenced in the old legislation can be achieved by removing that reference. Where a reference to the old legislation is required, there should be some sort of clear interpretative guidance that says, "This is how we can prevent gender-based discrimination from reappearing."

*[Traduction]*

Je suis avocat principal chez Hayer Law et vice-président de la Section du droit de l'immigration de l'Association du Barreau canadien en Colombie-Britannique.

Je pratique sur les territoires traditionnels et non cédés des nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh. Je comparais aujourd'hui au nom de la section nationale de l'Association du Barreau canadien pour défendre ce projet de loi et recommander d'autres améliorations. La section que je représente appuie l'amendement visant à créer une voie d'accès à la citoyenneté canadienne pour ceux qui ont des liens avec ce pays. Nous sommes heureux de constater que le projet de loi s'aligne en grande partie sur nos recommandations visant à utiliser un critère fondé sur la résidence, comme c'est le cas aux États-Unis. Cependant, nous voulions cerner certains enjeux restants, dont certains ont déjà fait l'objet de discussions.

Le premier de ces enjeux concerne la discrimination fondée sur le sexe. Honorables sénateurs et sénatrices, notre société a fait beaucoup de progrès dans ce dossier. Il n'y a pas d'endroit plus représentatif de cela que cette chambre, où la moitié des membres sont maintenant des femmes et à l'extérieur de laquelle se trouvent les statues de cinq femmes qui se sont battues pour le droit de la toute première femme à siéger à la Chambre. Mais il y a une réalité troublante. La loi même qui définit notre identité en tant que peuple continue de faire l'objet d'une grande discrimination fondée sur le sexe et l'état matrimonial, comme mon collègue vient de le dire.

Bien que ce projet de loi aille dans la bonne direction, et nous avons bon espoir qu'il s'agira peut-être de la première véritable tentative en vue de créer une Loi sur la citoyenneté non sexiste, je tiens à souligner que des problèmes pourraient encore surgir au fur et à mesure que nous avançons, en particulier des références aux anciennes dispositions législatives depuis longtemps caduques, notamment la loi de 46 et celle de 49. Ces lois reposent dans une très large mesure sur l'hypothèse que les femmes ne sont pas à égalité pour ce qui est de leur citoyenneté. Par exemple, les femmes mariées ne peuvent pas transmettre leur citoyenneté à leur enfant si celui-ci est né à l'étranger d'un parent ressortissant étranger.

Nous faisons donc deux recommandations. Premièrement, le Parlement devrait se demander s'il est même nécessaire de faire référence aux anciennes dispositions législatives. Le Sénat a fait exactement cette référence, il y a déjà un certain temps, en 2009. Nous croyons qu'il est possible d'atteindre bon nombre des objectifs mentionnés dans les anciennes dispositions législatives en supprimant cette référence. Lorsqu'une telle référence est nécessaire, il devrait y avoir une sorte de directive d'interprétation claire disant que c'est ainsi qu'on peut prévenir la réapparition de la discrimination fondée sur le sexe.

This would support the goals of the bill, which are not only to create gender equality but to try to eliminate the longstanding issue of the “Lost Canadians,” but it also goes with our overall recommendation to stop using complex language and go to a very simple, consistent, easy-to-understand act. It is our opinion that you should not need a law degree to determine if you’re a Canadian.

There’s a second gap, and it’s been addressed a few times here, and that is the unequal treatment of adopted children of Canadian citizens. It’s been discussed here already, but I want to address it from a different angle. One of the issues that comes up is when you’re adopted as a Canadian citizen, unlike somebody who is naturally born abroad, your effective date of citizenship is the date your application is approved. If you’re a Canadian actually born abroad, your effective date of citizenship is your date of birth.

This can be a problem because many people come to us later in life asking to claim Canadian citizenship. If you’re naturally born, no problem. All your children born thereafter may qualify for Canadian citizenship, assuming they meet all the necessary tests, but those who are adopted are permanently barred because, in those cases, those children were born before the application was approved. Because they were born before the application was approved, their effective date of citizenship is the date of the approval. For that reason, we’re asking that we go with a process that is used in our peer jurisdictions, the U.S., the U.K. as has been mentioned, where citizenship by adoption is effective from the child’s date of birth. I’m also going to note that even this specific issue does violate section 15 of the Charter because it treats biological children and adopted children differently.

Finally, making such a change, I would argue, would put us in line both compliant with the Charter and in line with international norms. I thank you for the opportunity to present our concerns, and I would be pleased to address any questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Hayer. Mr. Griffiths, you have the floor.

**Andrew Griffith, Fellow, Environics Institute, and Former Director General, Immigration, Refugees and Citizenship Canada, as an individual:** I’m pleased to be back here again. As you may know and recall in my previous submission to the committee, I focused on the lack of a time limit for the 1,095 days to meet the residency requirement, which undermines the purpose of determining a valid connection to Canada.

Cela irait dans le sens des objectifs du projet de loi, qui visent non seulement à créer l’égalité entre les sexes, mais aussi à éliminer le problème de longue date des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». Cela va également dans le sens de notre recommandation générale d’arrêter d’utiliser un langage complexe et d’adopter une loi très simple, cohérente et facile à comprendre. À notre avis, il ne devrait pas falloir un diplôme en droit pour déterminer que l’on est Canadien.

Il y a une deuxième lacune, qui a été abordée à quelques reprises ici, et c’est le traitement inégal des enfants adoptés par des citoyens canadiens. On en a déjà discuté ici, mais j’aimerais aborder la question sous un angle différent. L’un des problèmes qui se posent, c’est que pour quelqu’un qui est adopté en tant que citoyen canadien, contrairement à l’enfant d’un citoyen canadien né à l’étranger, la date d’entrée en vigueur de la citoyenneté est la date à laquelle la demande est approuvée. Si vous êtes un Canadien né à l’étranger, la date d’entrée en vigueur de votre citoyenneté est votre date de naissance.

Cela peut être un problème parce que beaucoup de gens viennent nous voir plus tard dans la vie pour demander la citoyenneté canadienne. Si vous êtes naturalisé, cela ne pose pas de problème. Tous vos enfants nés par la suite peuvent être admissibles à la citoyenneté canadienne, en supposant qu’ils répondent à tous les critères nécessaires, mais cela est refusé de façon permanente à ceux qui sont adoptés parce que, dans ces cas-là, ces enfants sont nés avant que la demande soit approuvée. Étant donné qu’ils sont nés avant que la demande soit approuvée, la date d’entrée en vigueur de leur citoyenneté est celle de l’approbation. C’est pourquoi nous demandons l’adoption du même processus que celui utilisé dans des pays pairs, les États-Unis et le Royaume-Uni, comme on l’a mentionné, où la citoyenneté par adoption entre en vigueur à la date de naissance de l’enfant. Je tiens également à souligner que même cette disposition précise contrevient à l’article 15 de la Charte parce qu’elle traite les enfants biologiques et les enfants adoptés différemment.

Enfin, à mon avis, un tel changement nous mettrait en conformité avec la Charte et les normes internationales. Je vous remercie de nous avoir donné l’occasion de vous faire part de nos préoccupations, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**La présidente :** Merci, maître Hayer. Monsieur Griffith, vous avez la parole. Je vous en prie.

**Andrew Griffith, membre, Environics Institute, et ancien directeur général, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à titre personnel :** Je suis heureux d’être de retour ici. Comme vous vous en souviendrez peut-être, dans mon exposé précédent devant le comité, j’ai mis l’accent sur l’absence de limite en ce qui a trait aux 1 095 jours nécessaires pour satisfaire à l’exigence de résidence, ce qui nuit à la détermination d’un lien substantiel avec le Canada.

Later, this committee, of course, accepted the government's approach of not having a time limit. But, of course, while this House Citizenship and Immigration Committee made a number of changes to Bill C-3, the government chose to revert to the original bill as is its right. This made sense with respect to removing the House Committee amendments that would require language and knowledge assessment, as well as criminality and security checks. The second generation, like the first generation born abroad, is claiming a right and are not permanent residents applying to become citizens.

However, two amendments made by the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration improved the bill, in my view. The first requires that the residency requirement of 1,095 days be cumulative but within any five-year period prior to the birth of the child. This addressed my main concerns regarding the difficulty for both applicants and the IRCC to administer Bill C-3, along with creating a stronger connection test. Processing time for citizenship proof has already increased from five to nine months' pre-Bill C-3 implementation. In my view, it would be irresponsible to add the additional administrative burden of determining 1,095 days of residence over a lifetime as opposed to five years on a department that is already struggling with meeting service standards. The second amendment requires annual reporting on the number of persons becoming citizens as a result of the bill's provisions. This is needed to ensure accountability and ensure the bill is actually working. The *Globe and Mail*'s November 3 editorial convincingly argued for the reinstatement of both these provisions. Testimony by the minister and officials in October, and largely the same today, demonstrated the general weakness of the data presented and the apparent confusion about whether exit controls exist. They don't really seem to. The data provision is, therefore, particularly important.

Moreover, IRCC presented no analysis of the number of persons likely to apply for the simplified renunciation process, nor of any related costs. Now, we know IRCC has received about 4,200 applications from the second generation born abroad to date. Ideally, with this large sample, IRCC can share applicant characteristics, gender, age, country of residence, and origin, can do an analysis how many would be captured with the five-year limit or beyond the five-year limit. I expect, actually, that most people applying already have a strong connection to Canada, and would likely be easy to meet the five-year limit, and would be tabled to document to the satisfaction of IRCC.

Par la suite, ce comité a évidemment accepté l'approche du gouvernement de ne pas imposer de limite de temps. Cependant, bien que le Comité de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre ait apporté un certain nombre de changements au projet de loi C-3, le gouvernement a choisi de revenir au projet de loi initial, comme il en avait le droit. C'était logique en ce qui concerne le retrait des amendements du comité de la Chambre exigeant une évaluation de la langue et des connaissances, ainsi que des vérifications des antécédents criminels et des vérifications de sécurité. La deuxième génération, comme la première génération née à l'étranger, revendique un droit, et il ne s'agit pas de résidents permanents qui demandent la citoyenneté.

Cependant, deux amendements apportés par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes ont amélioré le projet de loi, à mon avis. Le premier prévoit que l'exigence de résidence de 1 095 jours soit cumulative, mais au cours d'une période de cinq ans précédant la naissance de l'enfant. Cela répondait à mes principales préoccupations concernant la difficulté pour les demandeurs et IRCC d'appliquer le projet de loi C-3, ainsi que la création d'un critère de lien plus solide. Le délai de traitement des preuves de citoyenneté est déjà passé de cinq à neuf mois avant la mise en œuvre du projet de loi C-3. À mon avis, il serait irresponsable d'imposer le fardeau administratif supplémentaire de calculer 1 095 jours de résidence sur toute une vie, plutôt que sur cinq ans, à un ministère qui a déjà du mal à respecter les normes de service. Le deuxième amendement exige un rapport annuel sur le nombre de personnes qui obtiennent la citoyenneté grâce aux dispositions du projet de loi. Cela est nécessaire pour assurer la reddition de comptes et veiller à ce que le projet de loi fonctionne. Dans son éditorial du 3 novembre, le *Globe and Mail* a plaidé de façon convaincante pour le rétablissement de ces deux dispositions. Les témoignages de la ministre et de ses fonctionnaires en octobre, et en grande partie ceux d'aujourd'hui, ont démontré la faiblesse générale des données présentées et la confusion apparente quant à l'existence de contrôles à la sortie, ceux-ci semblant inexistant. La fourniture de données est donc particulièrement importante.

De plus, IRCC n'a présenté aucune analyse du nombre de personnes susceptibles de présenter une demande dans le cadre du processus simplifié de renonciation ni des coûts connexes. Nous savons qu'à ce jour, IRCC a reçu environ 4 200 demandes de personnes de la deuxième génération née à l'étranger. Idéalement, grâce à cet échantillon important, IRCC peut partager les caractéristiques du demandeur, le sexe, l'âge, le pays de résidence et l'origine. Il peut effectuer une analyse pour déterminer combien de ces personnes seraient visées par la limite de cinq ans ou celle supérieure à cinq ans. En fait, je m'attends à ce que la plupart des personnes qui présentent une demande aient déjà un lien substantiel avec le Canada, à ce qu'il soit probablement facile pour elles de respecter la limite de cinq ans, et à ce qu'elles puissent déposer les documents à la satisfaction d'IRCC.

A related issue, again, is the provision of the simplified process to renounce Canadian citizenship, again for accountability, that should be part of annual reporting.

To conclude, I have three recommendations: First, and again, we may not have the time to do it, but IRCC should conduct an analysis of the pending applications in terms of all those variables, so you will actually know who is likely to apply. Because it's a large sample. Secondly, senators should consider sending Bill C-3 back with the same recommendations for the five-year time limit and the annual data reporting, and thirdly, senators should include a requirement for annual reporting that would also include the numbers and countries of residents of applicants for the simplified renunciation process. Thank you for your attention.

*[Translation]*

I would be happy to answer your questions.

*[English]*

**The Chair:** Thank you, Mr. Griffith. We will now proceed to questions from committee members.

**Senator Osler:** Thank you to all the witnesses for being here today. My question is for Mr. Griffith, and it's a two-parter. Your brief mentioned that IRCC needs to share data about the applications that they've received to date, and you mentioned gender, age, country of residence or origin.

My first question is: Are there other data points that you think should be collected, analyzed and shared? The second part of the question is, as you said in both your testimony for Bill C-71 and in your Bill C-3 brief, you recommended reinstating the five-year time frame for the 1,095 days of physical presence. Why is having that time frame critical, and what risks could arise if Bill C-3 retains that open-ended accumulation period?

**Mr. Griffith:** Well, the first question, I thought I just would pick the most important variables. It takes time to collect data, and analyze it, so I thought those were the critical ones. There may be others that I missed, but I thought that would actually give the committee a very good sense of who we're talking about.

In terms of the five-year limit, I guess one of the things that we've learned over the past number of years is when IRCC doesn't have limits or doesn't manage closely, you get into situations where numbers balloon, and suddenly people have problems with that. Generally, from a public administration point

Il existe un enjeu connexe, à savoir le processus simplifié de renonciation à la citoyenneté canadienne qui, encore une fois pour des raisons de reddition de comptes, devrait faire partie du rapport annuel.

En conclusion, j'ai trois recommandations à formuler. D'abord — et je répète que nous n'aurons peut-être pas le temps de le faire —, IRCC devrait effectuer une analyse des demandes en attente en fonction de toutes ces variables, afin que vous sachiez qui est susceptible de présenter une demande, parce que cela représente un gros échantillon. Deuxièmement, les sénateurs devraient envisager de renvoyer le projet de loi C-3 avec les mêmes recommandations concernant la limite de cinq ans et la déclaration annuelle des données. Troisièmement, les sénateurs devraient exiger un rapport annuel qui inclurait le nombre de demandeurs et leur pays de résidence, dans le cadre du processus simplifié de renonciation. Je vous remercie de votre attention.

*[Français]*

Je serai heureux de répondre à vos questions.

*[Traduction]*

**La présidente :** Merci, monsieur Griffith. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité.

**La sénatrice Osler :** Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui. Ma question s'adresse à M. Griffith, et elle comporte deux volets. Dans votre mémoire, vous mentionnez qu'IRCC doit communiquer des données sur les demandes reçues à ce jour, et vous avez mentionné le sexe, l'âge, ainsi que le pays de résidence ou d'origine.

Ma première question est la suivante : y a-t-il d'autres données qui, selon vous, devraient être recueillies, analysées et partagées? La deuxième partie de ma question est la suivante : comme vous l'avez dit dans votre témoignage sur le projet de loi C-71 et dans votre mémoire sur le projet de loi C-3, vous recommandez le rétablissement de la limite de cinq ans pour les 1 095 jours de présence effective. Pourquoi cette limite est-elle essentielle, et quels risques pourraient survenir si cette période cumulative illimitée était maintenue dans le projet de loi C-3?

**M. Griffith :** Eh bien, pour ce qui est de la première question, j'ai décidé de choisir les variables les plus importantes. Il faut du temps pour recueillir des données et les analyser, alors j'ai pensé que ce sont celles-là qui étaient essentielles. Il y en a peut-être d'autres que j'ai laissées de côté, mais je pensais que cela donnerait au comité une très bonne idée des personnes concernées.

Pour ce qui est de la limite de cinq ans, je suppose que l'une des choses que nous avons apprises au cours des dernières années, c'est que lorsqu'il n'y a pas de limites imposées à IRCC, ou lorsqu'il n'y a pas de gestion étroite, on se retrouve dans des situations où les chiffres explosent, et tout à coup cela pose des

of view, it's nice not to have open-ended commitments, because you don't necessarily know what you're dealing with.

Even if the vast majority of people who applied probably will meet the five-year one, you will have some outliers. For example, we know about the example of people who spend their vacations in cottages, have summer vacation, so let's do the math. You have to meet three years, 36 months, so if you go for one month a year, that's 36 years. If you go for two months a year, it's 18 years, and it's harder both for people to document that, and it's also harder for IRCC to track that in a regular way.

I also generally believe that a concentrated period of time in Canada is probably a deeper connection than one spread over many years, because on holiday, it's a connection with family, and connection with friends and a connection with a place, but I don't think it has the same deepness. People can disagree with that, but certainly on an administrative point of view, I think it's something to keep in mind.

**Senator Osler:** And on an administrative point of view, having that five-year time frame to accumulate the 1,095 days, would actually make it easier to be administered. Is that what I'm hearing?

**Mr. Griffith:** I think a five-year time is a reasonable one, because also, again, listening to my former counterparts, they picked the number of days to match the citizenship requirement, and I think the same logic would also apply to the time frame under which to do it.

The difference is that for immigration to become a citizen, it has to be immediately the five years before the application, whereas this could be any time. So theoretically, you could meet it — yes.

**Senator Hay:** Thank you all for being here. I'd like to zero in on risk and mitigating risk, around potential vulnerabilities that are in Bill C-3, that could lead to future litigation, challenges or constitutional challenges. And so when I think of risk mitigating, I'm thinking of cost, but also disruption and reputation for Canada, and also more trauma for families and communities.

So I guess maybe I'd like you to zero in, if you could, on what your opinion would be on what could happen to the group 3, the intercountry adoption without an amendment to this Bill C-3 as it stands right now? How do you see that? What kind of an opinion do you have on that?

problèmes à des gens. En général, du point de vue de l'administration publique, c'est bien de ne pas avoir d'engagements illimités, parce que vous ne savez pas nécessairement où cela va mener.

Même si la grande majorité des gens qui ont présenté une demande respectent probablement la limite de cinq ans, il y aura certaines exceptions. Par exemple, nous savons qu'il y a des gens qui passent leurs vacances dans des chalets, qui prennent des vacances l'été, alors faisons le calcul. Il faut respecter une période de trois ans, ou 36 mois. Donc si vous vous absentez un mois par année, cela fait 36 ans. Si vous vous absentez deux mois par année, cela fait 18 ans, ce qui est plus difficile à documenter pour les gens. Cela rend également plus difficile pour IRCC de faire un suivi régulier.

De façon générale, je crois aussi qu'une période plus concentrée de temps passé au Canada équivaut probablement à un lien plus substantiel qu'une période étalée sur de nombreuses années, parce que les vacances représentent une occasion de lien avec la famille, avec des amis et avec un endroit, mais je ne pense pas que ce lien soit aussi profond. Il se peut que des gens soient en désaccord avec cela, mais d'un point de vue administratif, je pense que c'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit.

**La sénatrice Osler :** D'un point de vue administratif, le fait d'avoir cette limite de cinq ans pour accumuler les 1 095 jours faciliterait l'administration. Est-ce bien ce que j'entends?

**M. Griffith :** Je pense qu'une période de cinq ans est raisonnable, parce que, d'après mes anciens homologues, le nombre de jours a été choisi pour correspondre à l'exigence relative à la citoyenneté, et je crois que la même logique devrait s'appliquer également à la limite.

La différence, c'est que pour qu'une personne puisse devenir citoyenne canadienne, il faut que la période de cinq ans précède immédiatement la demande, alors que cela pourrait être n'importe quelle période. Donc, théoriquement, elle pourrait être respectée, oui.

**La sénatrice Hay :** Merci à tous d'être ici. J'aimerais me concentrer sur les risques et l'atténuation des risques, sur les vulnérabilités potentielles du projet de loi C-3 qui pourraient mener à d'autres litiges ou contestations, constitutionnels et autres. Donc, lorsque je pense à l'atténuation des risques, je pense aux coûts, mais aussi aux perturbations et à la réputation du Canada, ainsi qu'à un plus grand traumatisme pour les familles et les collectivités.

J'aimerais donc que vous nous disiez ce qui pourrait arriver au groupe 3, celui de l'adoption internationale sans amendement au projet de loi C-3 dans sa forme actuelle. Comment voyez-vous cela? Quelle est votre opinion à ce sujet?

**Mr. Hayer:** One thing I would say is there's still that underlying issue which is eventually going to pop up. What I will say is from this perspective: I believe this is now the fourth time this body has taken up the issue of citizenship and having inequality so heavily baked into the act. Coming back over and over again trying to rewrite this legislation is taxing on the Canadian psyche. Having the act change consistently, trying to say, well, here's one issue and here's another.

We also heard from the group that are challenging the act. Litigation is very draining. I can speak from experience. That would be very draining for them personally. We have an opportunity right now, if we were to put forward an amendment here and get it enacted into law, we could finally start moving past some of these issues that have plagued the Citizenship Act for so long.

**Mr. Allen:** I have listened — as you all have — to the very compelling testimony of persons affected by the differential treatment of adoptees both in terms of their ability to pass down citizenship and also the fact that they obtain citizenship only when they receive a grant, which could be quite late in life. I agree that this needs to be addressed. As I mentioned, tens of thousands of very compelling cases with people with strong ties to Canada who need this bill to go into effect so that they can assert their citizenship. We have two months. The deadline the court issued has been extended until January 20. If there were a way to come to a consensus in that period of time, that would be wonderful.

**Senator McPhedran:** Thank you, gentlemen, for being here and bringing your legal expertise to our discussion.

You have been in the room, so you have heard my interest in the *Power* decision, and also the statement by the IRCC officials that the Department of Justice assured them that this bill meets all of the Charter standards. I am particularly interested in the gender-based analysis that is embedded within this bill.

Interestingly enough, the Department of Justice seemed to think it was just fine, and I would like to open it up for observations you might like to bring to this in terms of both the *Power* decision and also the Charter analysis.

**Mr. Hayer:** I'm going to draw your attention to two sections: section 3(1)(q) and section 3(1)(r). Both of the sections deal with a person born outside of Newfoundland and Labrador in Canada before January 1, 1947, to a parent who became a citizen under that date, and they specifically cite the Citizenship Act of 1946. Now, (r) says 1949 for Newfoundland. The reason I bring that up is this: If you read that act, and you read specifically the section which grants citizenship, it was exclusively to children of married fathers and unmarried mothers. That's a really easy example. Are we potentially incorporating that?

**Me Hayer :** Je dirais qu'il y a toujours ce problème sous-jacent qui finira par surgir. Dans cette optique, je crois que c'est maintenant la quatrième fois que ce comité aborde la question de la citoyenneté et intègre cette inégalité si profonde dans la loi. Le fait de revenir sans cesse essayer de réécrire ce projet de loi a un effet négatif sur la psyché canadienne, tout comme les changements constants à la loi sur le prétexte qu'un problème ou un autre se pose.

Nous avons également entendu le groupe qui conteste la loi. Les litiges sont très épuisants. Je peux parler d'expérience. Ces démarches usent. Si nous devions proposer un amendement et le faire adopter, nous pourrions enfin commencer à régler certains des problèmes qui affligen la Loi sur la citoyenneté depuis si longtemps.

**Me Allen :** J'ai écouté — comme vous l'avez tous fait — les témoignages très convaincants des personnes touchées par le traitement différent réservé aux personnes adoptées, tant en ce qui concerne leur capacité de transmettre la citoyenneté que le fait qu'elles n'obtiennent la citoyenneté que par attribution, ce qui peut survenir assez tard dans la vie. Je suis d'accord pour dire qu'il faut régler ce problème. Comme je l'ai mentionné, il y a des dizaines de milliers de cas très convaincants de personnes qui ont des liens substantiels avec le Canada et qui ont besoin que ce projet de loi entre en vigueur, afin de pouvoir revendiquer leur citoyenneté. Nous avons deux mois. La date limite fixée par le tribunal a été reportée au 20 janvier. S'il y avait moyen d'en arriver à un consensus au cours de cette période, ce serait merveilleux.

**La sénatrice McPhedran :** Merci, messieurs, d'être là et de nous faire profiter de vos compétences juridiques.

Comme vous êtes présents dans la salle depuis un moment, vous aurez remarqué mon intérêt pour l'arrêt *Power* et entendu la déclaration des fonctionnaires d'IRCC voulant que le ministère de la Justice les ait assurés que le projet de loi respecte toutes les normes de la Charte. Je m'intéresse particulièrement à l'analyse comparative entre les sexes qui est intégrée à cette mesure.

Fait intéressant, le ministère de la Justice semblait penser que le texte est tout à fait acceptable. Qu'avez-vous à dire de l'arrêt *Power* et de l'analyse en fonction de la Charte?

**Me Hayer :** Je vais attirer votre attention sur deux dispositions, les alinéas 3(1)q et 3(1)r. Ils portent sur les personnes nées à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador au Canada avant le 1<sup>er</sup> janvier 1947 d'un parent qui est devenu citoyen canadien à cette date, et ils renvoient précisément à la Loi sur la citoyenneté de 1946. Or, l'alinéa r) indique l'année 1949 pour Terre-Neuve. Si je soulève cette question, c'est que, à la lecture de la loi, dont vous avez lu précisément les dispositions sur l'attribution de la citoyenneté, on constate qu'elles visent exclusivement les enfants de pères mariés et de

What I have noticed in my practice, though, is that usually when those sections are interpreted, there are a number of sections above it which retroactively deem people to be citizens under other sections through January 1, 1947, or April 1, 1949, and they are read in a particular way. At this point, when we start reading the statute, we really shouldn't have that risk. We shouldn't be relying on the government to interpret it one way when it could be interpreted another way as well.

I'm just going back. The first time this issue was ever identified was in 1997, and I was 10 years old at the time. It was the same thing. When we apply these old retroactive statutes we inadvertently incorporate their values in, and then we are not sure why it produces an unequal result.

**Senator McPhedran:** Is there time for other responses?

**The Chair:** We have a minute and 30 seconds.

**Mr. Griffith:** On the GBA? Well, that started my time of government, and it is a fairly rigorous process from what I recall, but I haven't actually read the GBA statement on the bill.

**Senator McPhedran:** What about the more general Charter?

**Mr. Griffith:** With regard to the Charter, I always relied on our Department of Justice lawyers for their advice on that because they have the more detailed expertise. My lay reading of it is that it should be Charter compliant. It is a reasonable measure in terms of the residency. I also think that a five-year limit wouldn't change. I'm not a lawyer, but that's my sense because we are not saying that there's no restriction, and presumably the government in its analysis would say, yes, it is legitimate to have a restriction just like we have restrictions in other areas.

**Senator McPhedran:** Mr. Allen.

**Mr. Allen:** The key consideration of the *Bjorkquist* decision was the enormous impact that the existing first-generation rule has on women, because it is women who give birth and it is women who have to return to Canada to ensure that their children are going to have citizenship. From that point of view, there is an enormous step forward that Bill C-3 represents as a theme we have come back to over and over again here. At the same time, I think all of this is going to be tested. Certainly, we have an enormous discrimination that the bill has in terms of

femmes non mariées. C'est un exemple très facile. Pouvons-nous intégrer ce genre de disposition?

J'ai cependant remarqué dans ma pratique qu'habituellement, lorsque ces articles sont interprétés, ils le sont à la lumière d'articles précédents dans lesquels les personnes sont considérées rétroactivement comme des citoyens en vertu d'autres articles, les dates étant le 1<sup>er</sup> janvier 1947 ou le 1<sup>er</sup> avril 1949, et ils sont interprétés d'une certaine façon. À ce stade-ci, lorsque nous interprétons la loi, nous ne devrions vraiment pas courir ce risque. Nous ne devrions pas compter sur le gouvernement pour adopter une certaine interprétation, alors que les dispositions pourraient en recevoir une autre.

Je reviens en arrière. La première fois que la question a été soulevée, c'était en 1997, et j'avais alors 10 ans. C'était la même chose. Lorsque nous appliquons rétroactivement ces anciennes lois, nous incorporons par inadvertance leurs valeurs, et nous ne savons pas trop pourquoi nous en arrivons à des résultats variables.

**La sénatrice McPhedran :** Y a-t-il assez de temps pour que d'autres témoins répondent?

**La présidente :** Il nous reste une minute et 30 secondes.

**Mr. Griffith :** Au sujet de l'analyse comparative entre les sexes? C'était au début de mon mandat au gouvernement. Je crois me souvenir que c'était un processus assez rigoureux, mais je n'ai pas pris connaissance de cette analyse portant sur le projet de loi.

**La sénatrice McPhedran :** Qu'en est-il de la Charte de manière plus générale?

**Mr. Griffith :** À propos de la Charte, je me suis toujours fié à l'avis des avocats du ministère de la Justice parce qu'ils ont des compétences plus poussées en la matière. À mon avis de profane, le projet de loi devrait être conforme à la Charte. C'est une mesure raisonnable qui porte sur la résidence. Une limite de cinq ans ne changerait rien. Je ne suis pas avocat, mais j'ai cette impression parce que nous ne disons pas qu'il n'y a aucune restriction et qu'on peut supposer que le gouvernement, dans son analyse, dirait qu'il est légitime d'avoir une restriction, tout comme nous avons des restrictions dans d'autres domaines.

**La sénatrice McPhedran :** Maître Allen, quel est votre avis?

**Me Allen :** La principale considération de l'arrêt *Bjorkquist* était l'impact énorme que la règle actuelle de première génération a sur les femmes, car ce sont les femmes qui donnent naissance et ce sont les femmes qui doivent revenir au Canada pour s'assurer que leurs enfants auront la citoyenneté. De ce point de vue, le projet de loi C-3 constitue un énorme progrès. C'est un thème qui revient sans cesse. En même temps, je pense que la mesure sera contestée. Il est certain que le projet de loi crée une énorme discrimination à l'égard des enfants nés après

children born after the coming into force of the bill, whose parents are going to have to meet an extremely rigorous test, and based on our experience, very few will meet it.

You just heard it right here. Two weeks in a cottage, you have to go there for 70 plus years to meet the requirement, and remember, that's before the birth of your first child. So very few people are going to meet this requirement because we're talking about people whose parents are born outside Canada, who were born outside of Canada themselves, who, by and large, live outside Canada. By contrast, there is an enormous population of people who are currently second generation and beyond, many of whom I alluded to, who are going to be citizens under this law.

Certainly, those questions are going to be tested as this comes into force. It is a double standard. We haven't had a whole lot of explanation of exactly why that distinction is going to exist. We certainly are going to see it, and there are going to be substantial constitutional questions that will arise.

**Senator Coyle:** Thank you to all of our witnesses. Good to see you again, Mr. Griffith. I have a clear sense from you, Mr. Griffith, in terms of amendments that you would like to see. Mr. Allen and Mr. Hayer, I am not sure I'm completely clear. I thought Mr. Allen wasn't asking for amendments, but maybe you were thinking it through. Mr. Hayer, you talked about clear interpretive guidance. That's something that could be done in a regulation. You want the act to be cleaned up and have clear language. That's next steps. Regarding adoptees, though, I'm wondering if there was a specific amendment that you were wanting to put forward, and Mr. Allen, I may have misinterpreted what you had to say.

**Mr. Hayer:** What I will say is this: I made this recommendation last year with Bill C-71. Where I would put amendments is under section 3(1)(b). If the person was born outside of Canada after February 14, 1977, and at the time of his birth one of his parents other than the parent who adopted him was a Canadian citizen. What I would do is repeal the section under section 5, which is the naturalization provision concerning adoptees, and shift that to section 3(1)(b), and state, "At the time of the person's birth or adoption one of its parents was a Canadian citizen" — take it further, make that gender neutral — that would more or less solve a lot of the issues. The other thing I would add to the subsection is that "so long as the adoption was consistent with Canada's obligations under the Hague Convention." That would resolve many of the issues that have popped up.

It may also then require going through some of the other subsections too that applied before February 15, 1977, and allow the adoptees to be included there as well. It could be another

son entrée en vigueur, car les parents devront respecter un critère extrêmement rigoureux et, selon notre expérience, très peu d'entre eux y arriveront.

Vous venez de l'entendre. À coups de deux semaines passées dans un chalet, il faut y aller pendant plus de 70 ans pour respecter le critère. Et n'oubliez pas que c'est avant la naissance du premier enfant. Il y a donc très peu de gens qui vont respecter cette exigence parce qu'il s'agit de personnes dont les parents sont nés à l'étranger, qui sont eux-mêmes nés à l'étranger et qui, généralement, vivent à l'étranger. Par contre, une énorme population de personnes qui sont actuellement de deuxième génération et au-delà, dont bon nombre auxquelles j'ai fait allusion, seront des citoyens en vertu de cette loi.

Ces questions seront certainement examinées de près lorsque le projet de loi entrera en vigueur. C'est deux poids, deux mesures. Nous n'avons pas eu beaucoup d'explications sur la raison exacte de cette distinction. Nous allons certainement faire cette constatation, et des questions constitutionnelles importantes vont surgir.

**La sénatrice Coyle :** Merci à tous les témoins. Heureuse de vous revoir, monsieur Griffith. J'ai une bonne idée des amendements que vous souhaitez, monsieur Griffith. Maitres Allen et Hayer, je ne suis pas sûre de comprendre parfaitement. Je pensais que Me Allen ne demandait pas d'amendements, mais vous y avez peut-être réfléchi. Maître Hayer, vous avez parlé de lignes directrices claires pour guider l'interprétation. Elles pourraient figurer dans un règlement d'application. Vous voulez qu'on mette de l'ordre dans la loi, que le libellé soit clair. Ce sont les prochaines étapes. Quant aux enfants adoptés, cependant, je me demande si vous vouliez proposer un amendement précis. Maître Allen, j'ai peut-être mal interprété vos propos.

**Me Hayer :** Voici ce que j'ai à dire. L'année dernière, j'ai formulé une recommandation à propos du projet de loi C-71. J'apporterai des amendements à l'alinéa 3(1)b). Toute personne née à l'étranger après le 14 février 1977 d'un père ou d'une mère ayant qualité de citoyen au moment de la naissance est citoyen canadien. J'abrogerais la partie de l'article 5, qui porte sur la naturalisation des enfants adoptés, et je l'insérerais à l'alinéa 3(1)b) : « Au moment de sa naissance ou de son adoption, un de ses parents était citoyen canadien ». Il faudrait assurer la neutralité de genre. Cela réglerait plus ou moins beaucoup de problèmes. J'ajouterais aussi au paragraphe : « pourvu que l'adoption soit conforme aux obligations du Canada en vertu de la Convention de La Haye ». Cela réglerait bon nombre des problèmes qui ont survécu.

Il faudra peut-être aussi passer en revue d'autres paragraphes qui s'appliquaient avant le 15 février 1977 et permettre aux enfants adoptés d'être inclus également. Il pourrait s'agir d'un

amendment where it says “the above shall include adoptees.” I think that would resolve many of those issues.

As for cleaning up, I don’t know if it can happen this time. At some point this body needs to take up the fact of why are we referencing bills that don’t think women are equal to men, that think fathers are still the head of the household?

We should remove those references as much as possible and say — someone who is a Canadian citizen. For example, rather than say the Citizenship Act, just say somebody who was a Canadian citizen on January 1, 1947.

**Mr. Allen:** It is true. The message I wanted to come here to bring is based on our experience with so many of these people and how much benefit Canada stands to gain from welcoming them into our society as fellow citizens.

I have followed the debate — the extensive, lengthy debate in the House of Commons — and seen these people referred to over and over again as Canadians of convenience, people with no ties to Canada.

What I wanted to do was to come here and say, “You know, that’s not true.” They are our own flesh and blood. They are the best of our past and the hope of our future. I see Bill C-3 as a huge step forward.

Now, if I were sitting here a year ago and being asked to draft it, there are problems I see with the way it is drafted which I think pale by comparison to what we stand to gain. That’s what I mainly wanted to say.

I agree with both of the points Mr. Hayer raised about adoptees. I think those would be valuable. I also think there are holdovers from the fact that the existing citizenship law was drafted against a background of limited availability as citizenship by descent. It contains language that is going to cause problems with respect to parents who died.

**The Chair:** Thank you, Mr. Allen.

**Senator Arnot:** My question is for Mr. Hayer. Sir, you represent the Canadian Bar Association, 40,000 members or so in Canada. I believe you are saying this bill is flawed and there is a Charter breach in section 15, without any question. The last time you were here, you said you had a draft statement of claim ready to go on this very issue.

**Mr. Hayer:** I have a potential claim, willing to litigate.

**Senator Arnot:** I’m going to bet there is a one thousand per cent litigation risk with this bill, correct?

autre amendement disant « ce qui précède s’étend aux enfants adoptés ». Cela réglerait beaucoup de problèmes.

Pour ce qui est de mettre de l’ordre dans le texte, j’ignore si cela peut se faire cette fois-ci. À un moment donné, le Sénat devra se demander pourquoi nous renvoyons à des textes dans lesquels les femmes ne sont pas considérées comme égales aux hommes et les hommes sont considérés comme le chef du ménage.

Dans la mesure du possible, nous devrions supprimer ces renvois et dire plutôt « quiconque est citoyen canadien ». Par exemple, au lieu de renvoyer à la Loi sur la citoyenneté, nous pourrions dire simplement : toute personne qui était citoyen canadien le 1<sup>er</sup> janvier 1947.

**Me Allen :** C’est vrai. Le message que je voulais transmettre ici est fondé sur notre expérience auprès d’un grand nombre de ces personnes et sur les avantages que le Canada pourrait tirer de leur accueil dans notre société comme concitoyens.

J’ai suivi le débat, qui a été long et exhaustif à la Chambre des communes, et j’ai vu ces gens être constamment qualifiés de Canadiens de complaisance, de personnes n’ayant aucun lien avec le Canada.

Je tenais à venir vous dire que ce n’est pas vrai. Ils sont notre chair et notre sang. Ils sont le meilleur de notre passé et l’espérance de notre avenir. Je considère le projet de loi C-3 comme un énorme progrès.

Maintenant, si j’avais été ici il y a un an et si j’avais été invité à rédiger le texte... Je vois dans le libellé des problèmes qui sont minimes auprès de ce que nous avons à gagner. C’est surtout cela que je voulais dire.

Je suis d’accord sur les deux points soulevés par Me Hayer au sujet des enfants adoptés. Ce serait utile. Je pense aussi qu’il y a un problème du fait que la loi actuelle sur la citoyenneté a été rédigée en fonction d’un accès limité à la citoyenneté par filiation. Cette loi comprend des passages qui risquent de susciter des problèmes relativement aux parents décédés.

**La présidente :** Merci, maître Allen.

**Le sénateur Arnot :** Ma question s’adresse à Me Hayer. Maître, vous représentez l’Association du Barreau canadien, qui compte environ 40 000 membres au Canada. Sauf erreur, vous dites que le projet de loi est imparfait et qu’il y a une nette violation de l’article 15 de la Charte. La dernière fois que vous avez comparu, vous avez dit que vous aviez une ébauche de réclamation sur cette question.

**Me Hayer :** J’ai une réclamation possible, je suis prêt à plaider.

**Le sénateur Arnot :** Je suis prêt à parier que le projet de loi présente un risque de contestation de 1 000 %, n’est-ce pas?

**Mr. Hayer:** Yes.

**Senator Arnot:** To anybody who would like to answer, would you encourage this committee to do an in-depth study on this very issue and try to cure the “Lost Canadians” once and for all? It is very important. It has to be done through legislation. Would you support a study of that nature by this committee?

We're going to pass this bill. We are going to be forced to pass it tomorrow by 7 o'clock or so without any amendment. We were told by the minister, and many others, this bill will die if we don't pass it, so we have to pass it even though it is flawed.

There is a whole cohort of around 2,000 people who are going to be negatively affected when we pass this bill. Any comments?

**Mr. Hayer:** Yes. I don't want to talk about the legislative process. That's not my expertise. I will defer to you there.

What I will say is this is an issue which has been brought up a number of times. The first attempt Parliament made was when they enacted the current Citizenship Act on February 15, 1977.

Then the Supreme Court of Canada said in 1997 in the *Benner* decision, gender discrimination is heavily baked into this law. Then in 2009 there was a bill, I forget the exact name, then amendments in 2009 and 2015. We have been trying to fix this now for longer than I have been alive.

I think the time has to come where we have to finally look at the Citizenship Act and say, “how do we go to a truly gender-neutral one” which uses an objective test, not based on any arbitrary lines but ones which reflect the realities of the average person. That is how it should be baked in.

The other thing we should be doing is, okay, these were the acts that were existing before; do they still share our values? If they don't, they don't have any need to be here.

Every country in the world has a citizenship-by-descent provision. Very few of them try to make references to old laws. You see this definitely in the U.S. one. There is no reference to the old laws. It is a clearly defined test which is objective and clear. That's what we need.

**Senator Muggli:** Litigation may take a while, I don't know how long. In the meantime, not that a private member's bill wouldn't take an even longer time but, Mr. Allen and Mr. Hayer, do you think this might be an option to deal with group three related to intercountry adoption? I want to hear from you

**Me Hayer :** Oui.

**Le sénateur Arnot :** Je m'adresse à quiconque voudrait répondre. Encourageriez-vous le comité à faire une étude approfondie de cette question et à essayer de régler le problème des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » une fois pour toutes? C'est très important. Il faut agir en légiférant. Seriez-vous en faveur d'une étude de cette nature qui serait réalisée par le comité?

Nous allons adopter le projet de loi. Nous serons obligés de l'adopter demain à 19 heures environ, sans amendement. Le ministre et bien d'autres nous ont dit que le projet de loi est voué à disparaître si nous ne l'adoptions pas. Nous devons donc l'adopter malgré ses lacunes.

Il y a toute une cohorte d'environ 2 000 personnes qui seront lésées par l'adoption du projet de loi. Avez-vous quelque chose à dire?

**Me Hayer :** Oui. Je ne veux pas parler du processus législatif. Ce n'est pas mon domaine de compétence. Je m'en remets à vous.

La question a été soulevée à plusieurs reprises. La première tentative du Parlement a été l'adoption de l'actuelle Loi sur la citoyenneté, le 15 février 1977.

Puis, la Cour suprême du Canada a déclaré en 1997, dans l'arrêt *Benner*, que la discrimination sexuelle est extrêmement présente dans cette loi. Puis, en 2009, il y a eu un projet de loi, dont j'ai oublié le nom exact, puis des modifications en 2009 et 2015. Nous essayons de régler ce problème depuis avant même ma naissance.

Le moment est venu de revoir enfin la Loi sur la citoyenneté et de chercher comment nous pouvons en arriver à un texte vraiment non sexiste qui utilise un critère objectif, et non des lignes de démarcation arbitraires, mais qui reflète les réalités de la personne ordinaire. C'est ainsi qu'il faut aborder les choses.

Nous devons aussi nous demander si les lois du passé incarnent nos valeurs actuelles. Sinon, nous pouvons nous en passer.

Tous les pays du monde ont une disposition sur la citoyenneté par filiation. Rares sont ceux dont les lois renvoient à des textes législatifs anciens. C'est très clair dans la loi américaine qui ne renvoie jamais à des lois anciennes. À l'évidence, il y a un critère clairement défini qui est à la fois objectif et clair. C'est ce dont nous avons besoin.

**La sénatrice Muggli :** Les contestations peuvent prendre un certain temps, mais je ne sais pas combien. Dans l'intervalle, pensez-vous, maîtres Allen et Hayer, qu'un projet de loi d'initiative parlementaire — je ne prétends pas qu'il ne prendrait pas plus de temps encore — pourrait être un moyen de s'occuper

whether you think there are any policy or regulatory options that can support this group of people?

**Mr. Hayer:** As long as the adoptee provisions under the naturalization provisions, rather than section 3 which is automatic grant of citizenship at birth, we have a potential issue which will pop up one day. It will be litigated.

Again, I'm not familiar with the legislative process. I don't want to go too in depth. I will say we do have an opportunity, if we amend the bill now, it gives us an opportunity to finally put at least one of these big issues to bed and give people a pathway rather than having them go through the courts.

I'll mention the federal court is clogged up to begin with. Why are we putting another thing on to the court's burden when this is the body? This is what should be writing and interpreting laws. It shouldn't be left to the courts to constantly nudge Parliament in the right direction.

**Senator Muggli:** Mr. Allen, do you see any regulatory or policy options to help this group in the meantime?

**Mr. Allen:** No. I think it is a legislative matter. There is going to be litigation; we heard that today from the same legal team that won the *Bjorkquist* decision. That's going to come to a head, for sure.

From what we have heard today, I think the government is confident their interpretation of the current framework is correct. We didn't hear a lot of wavering on that. I think it is going to be litigation or the development of new legislation in the wake of this that is going to solve this problem. It is baked into the law. It is either going to be a court or this body that changes that.

**Senator Muggli:** Do you want to respond, Mr. Griffith?

**Mr. Griffith:** I think it is legislative. My lay reading again is you do need a legislative fix for this. The other point that's been made a number of times in this committee — in not only this session but previous sessions — is the bill does need a complete rewrite starting from scratch. Even the lawyers have problems reading it. Heaven help the rest of us. You got that in answer from my counterpart at IRCC. It is not on the radar because they are so busy doing other stuff. It is not a priority.

If we want to take citizenship more seriously, there are a number of things we can do. I think one of the things that would be a really good thing to do is to take a full look at the

du troisième groupe, celui des enfants adoptés à l'étranger? Peut-on appliquer des politiques ou des règlements pour aider ce groupe?

**Me Hayer :** Tant que les dispositions sur l'adoption rattachées à celles qui portent sur la naturalisation s'appliqueront, plutôt que l'article 3 qui prévoit l'attribution automatique de la citoyenneté à la naissance, un problème risque de surgir un jour. Il y aura des contestations.

Le processus législatif ne m'est pas très familier, je le répète, et je ne veux donc pas trop entrer dans les détails. Je dirais que nous avons l'occasion, si nous amendons le projet de loi maintenant, de régler au moins une de ces grandes questions et d'ouvrir une avenue au lieu d'obliger les gens à s'adresser aux tribunaux.

Je dirai d'abord que la Cour fédérale est engorgée. Pourquoi alourdissons-nous son fardeau, alors que le Parlement peut agir? C'est là qu'il faut rédiger et interpréter les lois. On ne devrait pas compter sur les tribunaux pour constamment pousser le Parlement dans la bonne direction.

**La sénatrice Muggli :** Maître Allen, entrevoyez-vous la possibilité de recourir à un règlement ou à une politique pour aider ce groupe entre-temps?

**Me Allen :** Non. C'est une question d'ordre législatif. Il y aura des contestations. C'est le message que lance aujourd'hui l'équipe juridique qui a eu gain de cause dans l'affaire *Bjorkquist*. Il est certain qu'on en arrivera là.

D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, le gouvernement est convaincu de la justesse de son interprétation du cadre actuel. Nous n'avons pas entendu beaucoup de tergiversations à ce sujet. Ce sont une contestation ou l'élaboration d'une nouvelle loi qui vont régler ce problème. Cet élément est indissociable de la loi. Ou bien les tribunaux vont se prononcer, ou bien le Parlement apportera des modifications.

**La sénatrice Muggli :** Voulez-vous répondre, monsieur Griffith?

**Mr. Griffith :** La question relève du législatif. À mon avis de profane, il faut une solution d'ordre législatif. L'autre point qui a été soulevé à plusieurs reprises au comité — non seulement pendant la session en cours, mais aussi pendant des sessions antérieures —, c'est qu'il faut reprendre complètement la rédaction du projet de loi. Même les avocats ont du mal à le lire. Les autres, que le ciel leur vienne en aide. C'est ce qu'a dit mon collègue d'IRCC. Ce n'est pas sur l'écran radar parce que le ministère est tellement pris par d'autres choses. Ce n'est pas une priorité.

Si nous voulons prendre la citoyenneté plus au sérieux, il y a un certain nombre de choses que nous pouvons faire. Par exemple, il serait vraiment bon d'examiner l'intégralité de la Loi

Citizenship Act and actually draft a new one that deals with all the anachronisms, the old language and really represents a readable, modern act that reflects where Canada is now and where Canada should go.

**Senator Muggli:** Sounds like a study. Thank you.

**Senator Cuzner:** I lived in Fort McMurray for 10 years, and the only thing I lost in Fort McMurray was my Cape Breton accent, but I didn't lose my Cape Breton citizenship. I would only get home for two weeks in the summer, and in a good year, I would get home for two weeks at Christmastime.

To limit the 1,095 days to five years, I think, is a challenge. The area that I represent — our trades people have been travelling the world working on some of the biggest construction projects, and they go for six or eight months at a time or whatever it might be. To jam something into five years, I think that's a challenge. I'm supportive of the approach that they have taken.

On making sure that they spend this time in the country, is Canada Border Services Agency not able to track the comings and goings of people now? Every time you cross the border, they swish your passport, so they know when you enter the country, and they know when you leave the country. Should that not be data enough to solidify the fact that you are there 1,095 days, or is there more data that is needed beyond that?

**Mr. Griffith:** Let me start with the first one.

I think when we look at the five-year limit, we also have to look at a lifetime. In your adult working life, if you are travelling and everything like that, it may be hard to do it, but, presumably, a lot of those people have actually spent time in Canada as children or as students, and so the actual number who would be affected — I mean, it is a bit like Don Chapman's example of the airline pilots, and there are other ones that are like that.

If you look at a lifetime, a lot of those people will have spent their childhoods in Canada, so they will have met the three years and the five years, but there will be some people that will probably fall outside. Again, that's one of the reasons why I was looking for the analysis of the 4,200 applications, because they should be able to assess that. Is it 90% that can meet it or not? It is important information.

I forgot your second question.

**Senator Cuzner:** Canada Border Services providing —

sur la citoyenneté et d'en rédiger une nouvelle version débarrassée de tous les anachronismes et des formulations anciennes, une loi moderne et lisible qui soit à l'image de la situation actuelle du Canada et de l'orientation qu'il devrait prendre.

**La sénatrice Muggli :** Une étude, en quelque sorte. Merci.

**Le sénateur Cuzner :** J'ai vécu à Fort McMurray pendant 10 ans, et la seule chose que j'y ai perdue, c'est mon accent du Cap-Breton, mais je n'ai pas perdu ma citoyenneté du Cap-Breton. Je ne rentrais chez moi que deux semaines l'été, et dans une bonne année, j'y rentrais deux semaines à Noël.

Il est difficile de limiter à cinq ans la période pendant laquelle il faut accumuler 1 095 jours. La région que je représente — nos gens de métier vont partout dans le monde pour travailler à certains des plus grands projets de construction, et ils travaillent pendant six ou huit mois à la fois. Il est difficile d'accumuler ce nombre de jours. J'appuie l'approche qui a été adoptée.

Pour ce qui est de s'assurer qu'ils passent la période voulue au Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada n'est-elle pas actuellement en mesure de suivre les allées et venues des gens? Chaque fois que quiconque franchit la frontière, elle scanne le passeport pour savoir quand il entre au Canada ou le quitte. Ces données ne devraient-elles pas suffire à confirmer le chiffre de 1 095 jours, ou faut-il plus de données encore?

**M. Griffith :** Permettez-moi de commencer par la première question.

Quand on s'interroge sur la période de cinq ans, il faut tenir compte de la durée de vie. Au cours de la vie active d'un adulte, il peut être difficile d'y arriver à cause des déplacements, mais on peut présumer qu'un bon nombre de ces personnes ont passé du temps au Canada pendant l'enfance ou les études, si bien que le nombre réel de personnes touchées... Je songe à l'exemple des pilotes de ligne qu'a donné Don Chapman. Il y a d'autres personnes qui sont dans une situation comparable.

Il faut tenir compte de la durée de la vie. Bien des gens auront passé leur enfance au Canada et respecteront donc les critères de trois et cinq ans, mais il est probable que certains ne les respecteront pas. Voilà pourquoi, entre autres raisons, je demandais une analyse des 4 200 demandes. Il devrait être possible de faire cette évaluation. Est-ce 90 % d'entre eux qui peuvent respecter les critères? Ce sont là des renseignements importants.

J'ai oublié votre deuxième question.

**Le sénateur Cuzner :** L'Agence des services frontaliers du Canada assure...

**Mr. Griffith:** On the tracking. From what I understand, in theory, they should be, but I haven't seen public data sets that actually track this. I have some folks who have worked with Statistics Canada on it, and they tell me that there are some data issues involved.

Theoretically, yes, it should be done, but the test, for me, will be when Statistics Canada or when CBSA publish monthly stats in terms of — so they can show that.

It is coming, is my understanding, but I don't think we have it just yet.

**Mr. Hayer:** I just want to point out about the travel history.

One of the first things we do in our office before we apply for anybody to renew their permanent resident card or to apply for Canadian citizenship through the usual naturalization process is we get the travel history from the Canada Border Services Agency. We also obtain their I-94, which takes about five seconds. We can obtain it from there, and most countries now do keep complete records, so we have started getting it.

The records are available. They are very easily accessible. If we are lucky, we usually get our Canada Border Services Agency's records within six to eight weeks, the United States's records within five minutes, and most countries can get them within a month. If that is a concern, it is there. That data exists. It is very easily accessible.

**The Chair:** With no further questions, we will end this session.

Colleagues, this meeting concludes the witness testimony that we have on the work plan for this bill. The committee's next meeting, which is tomorrow morning at 8:30 a.m., will be clause-by-clause consideration of the bill.

Please note that this meeting will not be in our usual committee room. It will be in Room W120 in the Wellington Building.

(The committee adjourned.)

**M. Griffith :** Le contrôle des entrées et des sorties. D'après ce que je comprends, en théorie, l'ASFC devrait avoir des chiffres, mais je n'ai pas vu d'ensembles de données publiques qui permettent vraiment d'exercer un suivi. J'ai des gens qui ont travaillé à ce dossier avec Statistique Canada, et ils me disent qu'il y a des problèmes de données.

Théoriquement, oui, cela devrait se faire, mais pour moi, le critère sera la publication, par Statistique Canada ou l'ASFC, de données mensuelles sur... L'un ou l'autre pourront donner des chiffres.

D'après ce que j'ai compris, cela s'en vient, mais je ne pense pas que nous en soyons encore là.

**Me Hayer :** Je veux simplement souligner l'historique des déplacements.

L'une des premières choses que nous faisons dans notre bureau avant de demander à quelqu'un de renouveler sa carte de résident permanent ou de demander la citoyenneté canadienne par le processus habituel de naturalisation, c'est d'obtenir le relevé de ses déplacements auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous nous procurons également le formulaire I-94, ce qui prend environ cinq secondes. Nous pouvons l'obtenir à partir de là, et comme la plupart des pays tiennent maintenant des dossiers complets, nous avons commencé à nous les procurer.

Les dossiers sont disponibles. Ils sont très facilement accessibles. Si nous avons de la chance, nous obtenons habituellement les dossiers de l'Agence des services frontaliers du Canada dans un délai de six à huit semaines, ceux des États-Unis dans un délai de cinq minutes, et la plupart des pays peuvent les produire en moins d'un mois. Si c'est une préoccupation, les données sont là. Elles existent. Elles sont très faciles d'accès.

**La présidente :** Comme il n'y a pas d'autres questions, nous allons mettre fin à la séance.

Chers collègues, la séance qui s'achève met fin aux témoignages au programme au sujet du projet de loi. La prochaine séance, qui aura lieu demain matin à 8 h 30, sera consacrée à l'étude article par article du projet de loi.

Veuillez noter que la prochaine séance ne se tiendra pas dans la salle habituelle du comité, mais plutôt dans la salle W120 de l'édifice Wellington.

(La séance est levée.)